

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 15 NOVEMBRE 2016

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 04 novembre 2016, accompagnée d'un ordre du jour comportant 49 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 10 novembre 2016 comportant 7 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures 30 avec 37 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, ~~M. DEPLUS~~, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, ~~M. BOUCHEZ~~, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, ~~M. MELIS~~, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, ~~Mme JUDE~~, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, ~~M. F. HAMBYE~~, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous allons entamer le Conseil communal. D'abord, je me dois à nouveau d'excuser M. MILLER, M. BOUCHEZ, M. MELIS, M. ROSSI, M. DEPLUS, Mme JUDE. Le procès-verbal de la séance du 11 octobre sera approuvé si aucune remarque n'est formulée avant la fin de la séance de ce jour. Oui.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je voudrais revenir sur un petit fait qui s'est déroulé à l'occasion du dernier conseil communal du mois d'octobre. On a terminé le conseil communal à 3 h00 du matin et à 7h00 du matin, se trouvait déjà dans certains journaux du groupe SUDPRESSE des éléments qui avaient été évoqués dans le huis-clos. Moi, cela me gêne énormément par rapport au fait que l'on dévoile le huis-clos comme cela et la rapidité, c'est encore plus fulgurant. Je trouve qu'il y a un problème quand même d'éthique en politique par rapport au conseiller communal qui a dévoilé à un des journalistes, le contenu du huis-clos et en plus de cela, on citait le conseiller communal dans l'article de SUDPRESSE et il invoquait le fait que certains représentants qui n'étaient plus présents à cette heure-là avaient voté de la même manière que lui, donc, je trouve cela un peu surréaliste que l'on puisse faire cela en étant conseiller communal au sein d'un conseil communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'ai pas vu cet article, je vais demander qu'on me le présente et j'aviserai les suites qu'il convient de donner à cette rupture du huis-clos si l'intéressé est identifié comme tel, donc, je vais d'abord lire l'article et puis me forger une opinion et je vous remercie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : C'est dans le groupe SUDPRESSE, la Province du mercredi 12 octobre 2016.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'accord, nous allons le retrouver assez facilement. Oui, M. LECOCQ.

Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. Je trouve quand même assez inadmissible de présenter à notre Assemblée, des faits sans aucune précision, donc, voilà. M. ANDRE présente un élément dont nous n'avons aucune preuve, il vient avec aucun document, il cite un groupe de presse, vous allez vérifier, bon, je peux comprendre tout cela mais c'est quand même un peu jeter le discrédit sur quelqu'un qui n'est pas présent dans la salle aujourd'hui, cela me gêne beaucoup, cela me gêne énormément.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je n'ai cité personne.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je n'ai pas terminé M. ANDRE, je vous ai laissé parler et si les faits se sont passés à 03h00 du matin, cela m'étonnerait vraiment beaucoup qu'à 06h00 du matin, ce soit dans le groupe SUDPRESSE, donc, c'est probablement des éléments qui ont été dits avant le Conseil mais certainement pas pendant mais vous pouvez prendre la parole quand vous voulez, demandez-la à M. le Président.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Exactement, M. LECOCQ a raison, donc, ok. Je répète ce que je disais, je n'ai pas lu l'article, je ne sais pas de qui il s'agit, je lirai l'article et aviserai. Les points suivants sont remis, le 7, le 13, le 31 et le 38 et 45. Il y a des points complémentaires portés à l'ordre du jour, il y a le point 12 bis, 41-1, 41-2, 41-3, 41-4, 41-5 et 41-6. J'en viens alors au point 1 de l'ordre du jour, vous m'arrêtez dès que vous souhaitez prendre la parole.

1^{er} Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Création d'un emplacement pour personnes handicapées, avenue du Champ de Bataille, 60 à Jemappes. GEP 6002/JE/22

ADOPTÉ à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Création d'un emplacement pour personnes handicapées, rue Croisette, 55 à Jemappes. GEP 6002/JE/33

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

c) Création d'un emplacement pour personnes handicapées, rue des Martyrs, 30 à Jemappes. GEP 6002/JE/91

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

d) Création d'un emplacement pour personnes handicapées, rue de Boussu, à Mons. GEP 6002/42

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

e) Réglementation du stationnement, place de et à Cuesmes. GEP 6002/CU/71

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Cela concerne la Place de Cuesmes, le fait de réorganiser les places de stationnement pour le marché de Cuesmes est une bonne nouvelle notamment pour la fréquentation vu que dans le rapport il est indiqué que cela libère une quinzaine de places de parking d'autant plus quand on connaît et cela aussi, c'est inscrit dans le rapport, les difficultés du marché de Cuesmes notamment en regard du nombre de marchés ambulants qui déperissent d'année en année. Cette mesure - je le disais - est à saluer et donc, ma question, elle est assez simple, c'est que d'autres mesures voyant le succès - on va dire - potentiel de celle-ci, d'autres mesures vont-elles compléter - je vais dire - la réappropriation du centre de la Place de Cuesmes par les maraîchers et est-ce que d'autres places de parking vu qu'on est dans un espace quand même assez rond vont-elles se libérer en ellipse? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Je vais interroger la Police. On n'est pas en mesure de vous répondre directement, je suggère qu'on vous envoie par écrit la réponse. Je ne suis pas en mesure de vous répondre concrètement, donc, est-ce que vous souhaitez reporter le point ?

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Pas de report et je demanderais les précisions à M. MAUCCI.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va vous les envoyer, il n'y a pas de souci.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

f) Réglementation du stationnement – Digue de Cuesmes. GEP 6002/99

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

g) Abrogation d'une zone de chargement/déchargement – rue Raoul Godfroid à Mons. GEP 6002/423

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Bourgmestre. Par rapport à l'abrogation d'une zone de chargement/déchargement rue Raoul Godefroid, j'ai eu contact avec le propriétaire des établissements visés qui me dit que premièrement, il n'est pas du tout au courant, que deuxièmement, le parking dans le dossier ne peut pas être utilisé comme parking car il y stocke des matériaux dangereux pour ne pas les stocker à l'intérieur et que donc, il a besoin de sa zone de chargement/déchargement notamment pour des camions de 25 tonnes qui ne pourraient de toute façon pas rentrer dans le parking et qui risqueraient de bloquer la rue en cas de déchargement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce que je propose, c'est de remettre et d'examiner un peu ce que vous venez d'indiquer. On va le remettre alors.

REMIS

2^e Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Bruxelles du 8.4.2016. Juridique Ctx/DIVIS1

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 7^e annexe

3^e Objet : Poursuite d'un contrevenant devant le Tribunal civil du chef d'infraction en matière d'urbanisme – Ghlin/Renonciation. Juridique Ctx/URBA

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

4^e Objet : Information – recours à l'article L1311-5 al. 1 et 2 du CDLD (indemnité pour abus de droit de licencier et intérêts). Juridique Ctx/Divis1

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

5^e Objet : Délégation de signature de la Directrice générale f.f. et de la Directrice générale adjointe f.f. Funérailles et sépultures. Information. Juridique Ctx/CS

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

6^e Objet : Information- recours à l'article L1311-5 al. 1 et 2 du CDLD remboursement taxe sur les pylônes et mâts de diffusion pour GSM exercices 2000 à 2003 et intérêts. Juridique Ctx/Taxes

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

7^e Objet : Modification du cadre du personnel définitif de la Ville de Mons. Mise en extinction de deux postes de gradués en informatique. GRH/HH/CadrePA2016

REMIS

8^e Objet : CISM. Assemblée générale du 28 novembre 2016. Approbation des points 3, 4, 5, 6, 8 et 9. Gestion financière CISM

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 12^e annexe

9^e Objet : Avance de trésorerie – CISC. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre. Je suis déjà intervenu plusieurs fois à ce sujet. Sur le 8^e et le 9^e, donc, l'avance de trésorerie, évidemment, on va dans le bon sens au niveau du Centre de Santé, donc qui s'occupe de faire passer les visites médicales aux enfants, maintenant, ma crainte, c'est que dans les projets de budget, on parle d'une participation de la Province dans le futur, des communes non associées, etc... et donc, voilà, le décret fait que la Ville devra de toute façon absorber les pertes du Centre de Santé à l'avenir s'il y en a encore et si on fait passer en avance de trésorerie et donc, ce n'est pas budgété parce qu'on espère le remboursement en 2017 et donc, moi, je pense qu'au niveau de la rigueur budgétaire par rapport à l'avance de trésorerie, il faudrait la passer dans le budget comme un prêt qui n'est pas sûr d'être remboursé, en tout cas, pas en 2017.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Le Président du CPAS ayant le budget dans ses attributions répondra après. Je vous en prie, M. le Conseiller.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Simplement pour ajouter cela avec une vision peut-être un peu plus juridique, simplement, c'est qu'il n'y a aucune convention, moi, je n'ai pas vu de texte de convention entre la Ville et le Centre de Santé. On ne connaît pas la durée de cette avance, on ne sait pas très bien si c'est une avance ou un prêt, on ne sait pas, rien n'est défini. On ne prévoit pas du tout le remboursement, on dit simplement « oui, on remboursera lorsqu'on aura vendu », donc, il n'y a rien qui est prévu. Je trouve que ce serait la moindre des choses qu'il y ait un document de convention qui précise exactement les droits et les obligations de chacune des parties surtout que dans une des parties, il n'y a pas que les représentants de la Ville de Mons même si c'est pour 5 % mais Jurbise est représentée, je trouve que c'est la moindre des choses qu'il y ait un document qui reprenne l'entièreté des droits et obligations de chacun pour que ce soit bien clair, pour ne pas que dans deux ans, on vienne dire « oui mais c'est pas tout à fait cela qu'on avait dit », donc, ce serait bien d'avoir un document qui nous soit présenté aussi pour ce genre de problème.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, merci. M. BONJEAN et puis Mme DE JAER.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : On a déjà eu l'occasion de se pencher dans ce Conseil sur l'avenir de cette intercommunale à laquelle on tient tous. J'ai été content de voir dans le document qu'on avait suivi la demande répétée depuis des mois de mon collègue Hervé JACQUEMIN de procéder à la vente de ce bâtiment pour amener de la trésorerie et par ailleurs, de louer ailleurs, ce sera le point 28. J'avais émis dans cette salle, l'idée de creuser la rationalisation possible, en tout cas, le regroupement possible avec d'autres structures dans notre arrondissement. J'ai lu avec plaisir que la fusion Mons-Saint-Ghislain et

Colfontaine était envisagée à l'horizon 2018, donc, tout cela me réjouit mais il y a quand même un point qui me chagrine un peu dans le dossier, c'est qu'on met beaucoup de conditionnel, « la Province pourrait mettre 150.000 euros », « les communes de Silly, Braine-le-Comte pourraient mettre autant », « on pourrait fusionner », cela fait beaucoup, je trouve qu'avant de s'engager sur un tel dossier, il faudrait qu'on ait un peu plus de précisions, c'est un peu comme dans un autre dossier qui malheureusement a été retiré à l'ordre du jour, surtout que si je parle de la fusion, j'ai appris qu'au Conseil d'administration de l'intercommunale, on a même jamais abordé la question, donc, je m'inquiète un peu ou alors, il y a des personnes qui travaillent seules dans leur coin et - comme cela se fait notamment pour l'Orchestre - mais à un moment, il faudrait atterrir par les instances concernées et avoir plus de certitudes que simplement du conditionnel même si c'est très beau en termes de français.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui Madame, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je vais un peu dans le même sens que mes collègues du mouvement réformateur parce que « ok » pour l'avance de trésorerie mais on la conditionne quand même fortement à la vente d'un bâtiment dont on ne sait pas si on arrivera à le vendre, on sait en tout cas qu'il y a très peu de chance pour qu'on arrive à le vendre durant l'année 2016 et on ne sait si on arrivera à le vendre au prix tel qu'il est prévu que ce soit dans l'amendement budgétaire ou ici. Par ailleurs, au niveau des contacts avec la Province, le groupe Ecolo a interrogé Mme TAULET à la Province pour justement savoir où cela en était, donc, on a utilisé les voies démocratiques pour savoir où cela en était et cela avait l'air d'être très loin d'être conclu, donc, soit, au niveau de la Province, le Parti socialiste ne nous dit pas tout, soit, à un moment, on n'est pas tous d'accord, donc, on va voter pour l'avance de trésorerie parce que de toute façon si on ne votait pas pour l'avance de trésorerie, on devrait quand même, vu le décret, payer en tant que Ville de Mons pour les dettes mais on a de sérieuses réserves sur l'ensemble du plan. Le point positif, c'est que cela avance enfin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BARVAIS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Effectivement, il y avait une obligation légale pour les villes de Mons et la commune de Jurbise d'intervenir puisqu'ils sont des actionnaires et qu'il y avait un rapport au niveau du réviseur qui rappelait les obligations, donc, si cette obligation n'était pas tenue, on risquait d'avoir la fin d'une intercommunale, ce qui n'est évidemment pas le but compte tenu de l'action qu'elle mène et du personnel qui y travaille et qui rend un service, je crois, que tout le monde apprécie, donc,

effectivement, nous devons combler la part nécessaire pour la Ville de 192.309 euros, donc, c'est un emprunt par tiers, donc, cela veut dire que c'est un emprunt réalisé par la Ville pour avoir les conditions de prêt de la Ville ce qu'évidemment l'intercommunale n'aurait pas comme condition et avec un remboursement par l'intercommunale du total de ce que la Ville dépensera, c'est-à-dire y compris évidemment les intérêts, donc, cela a été accordé à la condition d'avoir un plan financier et mettre en œuvre des mesures de bonne gestion. Dans les mesures qui sont préconisées, il y a d'une part, la Province. Les contacts avec la Province sont en cours, ne sont pas finalisés mais la Province paie pour d'autres structures de contrôle médical des enfants, donc, il n'y a pas de raison qu'ils n'interviennent pas ici, donc, les discussions sont en cours. Les contacts avec les différentes communes sont également en cours. Quant à la vente du bâtiment, elle aussi était décidée par le Conseil d'Administration, il y a quand même une évaluation du bâtiment qui a été faite par Notaire, donc, généralement, quand on vend les bâtiments au niveau de la Ville, les ventes se réalisent au moins au prix prévu au niveau du Notaire, c'est un bâtiment qui se trouve en centre-ville, donc, il y a de grande chance qu'il puisse le remettre en état et d'autre part, leur nouvelle localisation permettra en plus des avantages au niveau de la mobilité notamment les arrivées par car et cie..., donc, si cette avance a été réalisée, c'est à condition évidemment d'avoir cette mise en œuvre des différentes mesures qui sont en cours et je crois que lors du prochain Conseil d'Administration au niveau de l'intercommunale et du suivi organisé par le Conseil d'Administration, toutes ces mesures seront mises en œuvre et appliquées, donc, je suppose que dans un an, nous reviendrons ou peut-être un peu moins, avec l'évaluation de ce plan stratégique mis en place par l'intercommunale en ce moment. Voilà, donc, c'est un prêt par tiers et l'ensemble du coût de ce prêt, intérêts compris, sera remboursé par l'intercommunale à la Ville de Mons, raison pour laquelle, nous avons inscrit des recettes et des dépenses, cela doit être une opération neutre pour les finances de la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Quand on lit l'article 3 de la proposition de décision, on dit en effet « de charger le Collège Communal de finaliser les modalités de mise à disposition de l'avance », je pense qu'à cet égard, on doit tenir compte de ce qu'a dit M. TONDREAU et bien entendu d'avoir les documents, contrats et dispositions extrêmement claires quant aux conditions d'octroi de cette avance. Ok, on peut avancer avec cela. Je vous remercie.

10^e Objet : Travaux d'investissement en assainissement bis pour 2014-2015. Souscription au capital IDEA (parts D) – Approbation. Gestion financière IDEA/Sous part D

ADOpte à l'unanimité – 14^e annexe

11^e Objet : Dotation spécifique supplémentaire 2016 – Zone de Police. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On a discuté tout à l'heure au Conseil de Police. Je vous en prie, M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Moi, je suis un peu inquiet, effectivement, vous venez de le dire, vous en avez discuté au Conseil de Police et j'ai même entendu dire que le point avait été approuvé, c'est-à-dire la modification budgétaire pour l'année 2016, donc, c'est quand même un peu cocasse qu'on nous présente le point maintenant et que vous avez déjà voté le budget au Conseil de Police une demie heure avant mais bon voilà, nous ne sommes pas « contre » bien entendu parce que nous trouvons qu'il faut donner des moyens à la Police et donc, nous sommes tout à fait favorables à l'augmentation de la dotation. Ce qui nous inquiète un peu tout de même c'est qu'on n'a pas vu vraiment de modification dans l'organisation de la police sur le territoire mais bon voilà, nous marquons en tout cas, notre accord sur ce point. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres remarques, le 11 est approuvé.

ADOpte à l'unanimité – 15^e annexe

12^e Objet : CPAS – Modification budgétaire 2 de l'exercice 2016 – Approbation. Gestion financière MB2/2016CPAS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Modification budgétaire. Oui, M. LECOCQ, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. Tout d'abord, comme je le dis assez souvent que ce soit lors des modifications budgétaires ou des présentations de budget, je félicite toujours les présentations budgétaires du CPAS parce qu'elles sont très claires, très bien présentées, très détaillées, donc, voilà. Pour cela, je salue le travail qui est réalisé par les services du CPAS et par son Président. Je constate aussi que les dépenses sont parfaitement maîtrisées et donc, voilà, c'est un bon point que l'opposition transmet au Collège par ce biais, voilà, simplement, j'ai trouvé que les irrécouvrables augmentaient de

manière inquiétante et ce qui m'inquiète le plus – après, on viendra sur le RIS bien entendu – ce sont les ventes de bois qui diminuent quand même de 50 % cette année, donc, cela, c'est quand même une donnée importante. On nous dit dans le rapport que c'est le plus petit montant des recettes de ventes de bois depuis les 5 dernières années, cela représente, je vais le dire parce que ce n'est pas un secret, 600.000 euros par an pour 2016 alors qu'elles étaient à 1.000.000 d'euros l'année passée pratiquement, donc, voilà, nous, cela nous inquiète et la question, c'est de savoir quelle est la réaction du CPAS vis-à-vis de cette diminution de vente de bois, est-ce qu'on pense faire autre chose avec ce terrain, est-ce qu'on pense l'exploiter d'une manière différente mais c'est vrai qu'on a toujours dit que c'était une pomme pour la soif et que cela nous rapportait quand même beaucoup d'argent le Domaine des Epioux et finalement, on se rend compte, ici, qu'il y a une fameuse érosion pour ne pas dire une crue complète des recettes et donc, nous, cela nous inquiète assez fortement et en ce qui concerne la dernière question, je reprends ma question de toute à l'heure pour le RIS, on remarque, effectivement, une augmentation très importante des dépenses en matière de RIS mais ce que nous souhaiterions savoir, c'est le nombre de RIS – je ne l'ai pas vu dans le dossier – mais j'ai peut-être sauté une page ou une ligne mais il y avait tellement de documents à visionner, donc, voilà, si vous saviez éventuellement, M. le Président du CPAS, m'envoyer ou nous envoyer au groupe, en tout cas, l'évolution des RIS depuis les 5 dernières années, cela apaiserait ma curiosité. Merci bien.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Puisqu'on parle du Bois des Epioux, je ne pensais pas qu'on en parlerait, donc, nous, on ne s'inquiète pas sur la diminution de recettes puisque 2015 était une année exceptionnelle dans la gestion d'un bois, il y a des années où on peut couper plus d'endroits que d'autres et si on compare à 2014, on reste là-dedans. Par contre, moi, j'ai lu des articles de presse assez intéressants concernant M. DOMB qui serait intéressé par le rachat du Bois des Epioux puisqu'il semblerait que le domaine de Nassogne, qu'en tout cas, le CDH de Nassogne ne serait pas très motivé à donner son bois en gestion, donc, je me demandais où en était ces contacts entre le CPAS de Mons et M. DOMB par rapport à la gestion du Bois des Epioux et peut-être plus pratiquement, si, sur le bois, on considère qu'il faut le garder et qu'il faut aller vers une gestion plus durable qui est d'ailleurs demandée par M. DOMB, il y a toute la question du bâtiment qui là, pourrait peut-être rapporter plus que ce qu'il ne rapporte aujourd'hui, c'est-à-dire peanuts et donc, voir un peu où cela en est, enfin faire le point sur ce dossier puisque mon collègue M. LECOCQ m'y a refait penser. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Plus de question ? M. le Président, je vous en prie.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Au niveau des irrécouvrables, nous passons en irrécouvrable à peu près 250.000 euros par an. Le problème des irrécouvrables, effectivement, c'est que nous accordons aussi des aides recouvrables, des aides sociales en argent recouvrable et qu'effectivement, dans ces aides recouvrables, le travail est long, fastidieux et nous ne recouvrons pas tout, donc, il y a une réflexion en interne à ce niveau-là mais chaque année, nous passons 250.000 euros en irrécouvrables, ce n'est pas plus que les années précédentes. L'évolution du RIS, ici, j'ai les chiffres 2014, 2015, 2016, pour les années précédentes, je peux vous les faire parvenir mais 2014, la moyenne, c'était 2.324, 2015 : 2.697, 2016 : 2.797, c'est-à-dire, une augmentation de 3,71 % en 15 et 16. Dans le Brabant wallon, c'est + 6 %, Province de Liège, c'est + 10 %, Province de Luxembourg : + 5 %, Province de Namur : + 10 % et le Hainaut en moyenne : + 8,5 %, donc, en Wallonie, la moyenne, c'est 9,16, donc, vous voyez qu'on est en-dessous des chiffres moyens au niveau wallon, d'après les statistiques qui sont disponibles mais je n'ai pas, ici, les années 2011, 2012 et 2013 mais on peut faire le même travail, cela se trouve dans toutes les notes politiques. Au niveau des ventes de bois, donc, effectivement, cette année a été une année exceptionnelle : 350.000 euros en moins et 390.000 euros de revenus d'intégration à dépenser en plus en charges nettes, donc, comme la modification budgétaire, on ne va rechercher que 130.000 euros, cela veut quand même dire qu'on a compensé pas mal en interne. D'après les prévisions de la DNF, Division Nature et Forêts qui sont ceux qui déterminent les ventes, en principe, nous devrions revenir l'année prochaine à des ventes plus régulières qui doivent tourner autour de 900.000 euros et d'ailleurs, dans les prochaines projections budgétaires du budget 2017, on vous proposera d'ailleurs de noter en recettes, la moyenne des trois dernières années pour avoir un chiffre qui est un chiffre approchant, on l'espère, de la réalité. Pour la question du groupe Ecolo, donc, effectivement, nous avons visité le domaine avec M. DOMB, M. DOMB est intéressé pour réaliser l'équivalent de Nassonia chez nous et éventuellement le réaliser à Nassogne et à Mons, donc, son but, n'est pas nécessairement de jouer la carte de l'un contre la carte de l'autre mais si possible en faire deux et je dirais que cela ne dépend pas que du CPAS de Mons et que de M. DOMB, cela dépend aussi de la Région Wallonne parce qu'il est bien évident que c'est un investissement à long terme dans un domaine qui est plus un domaine de la recherche où les Universités seront parties prenantes et nous sommes évidemment tout à fait favorables à ce que le territoire des Epieux serve d'écrin de recherches en développement durable puisque toutes les

caractéristiques y sont. Il y a du bois, de la pêche, il y a des étangs, il y a la faune, bref, c'est vraiment un écrin idéal pour ce genre d'études mais pour que le projet mûrisse, cela dépend actuellement encore de décisions au niveau de la Région Wallonne, donc, quand le dossier sera mûr, j'espère que nous pourrons en parler davantage mais pour l'instant, c'est quand même un peu tôt pour pouvoir vous donner des perspectives pour 2017. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Président. M. LECOCQ, oui.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Juste une petite réflexion sur le RIS, moi, je n'aime pas beaucoup qu'on se compare aux mauvais élèves de la classe et je préfère qu'on se compare aux bons élèves, c'est un peu facile de dire qu'il y a pire que nous, en plus, vous parlez de pourcentage, bon, évidemment, si vous ajoutez 100 RIS à un nombre de 500, cela fait 20 % et 100 sur un nombre de 3.000, cela n'en fait évidemment que très peu de pourcentage mais bon, on est quand même à pratiquement 4 % de la population, voilà, cela nous inquiète et nous suivrons quand même l'évolution des allocataires sociaux parce que c'est une donnée quand même importante sur l'appauvrissement des citoyens de notre bonne ville. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Moyennant toutes ces explications ? Oui, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

9 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Abstention.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Comme pour le budget parce qu'on reste dans les mêmes lignes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne sais pas, il y avait comme un côté un peu romantique avec les Epioux, je me dis que cela a peut-être changé mais cela n'a pas d'influence.

12^e Objet bis : IMIO – Assemblée générale du 24 novembre 2016 – Approbation des points 2 à 4. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai un 12 bis, communication de l'Assemblée générale IMIO. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 17^e annexe

13^e Objet : Avenant n° 4 au contrat-programme ORCW. SOUS RESERVE. Gestion des Associations AM

REMIS

14^e Objet : Contrôle de l'octroi de subsides. Association de Jeunesse. Education-Jeunesse

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Evidemment, on n'a pas de remarque spécifique sur ce dossier mais encore une fois, c'est dans le contrôle de l'octroi de subsides à des associations et d'une façon plus générale, on a déjà fait plusieurs fois la demande mais est-ce qu'il serait possible d'adjoindre les critères parce qu'ici, on parle d'une somme de 100 euros à 1.000 euros, ce n'est pas très grave mais d'un point de vue plus global, pour toutes les associations notamment sportives, de justifier à un moment

parce que là, on a une liste d'associations, une liste de sommes, est-ce qu'il serait possible à l'avenir de justifier les sommes qui sont distribuées ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. le Conseiller. D'autres prises de parole ? Simplement pour vous indiquer que le Collège travaille en ce moment sur la charte associative et c'est un point qui vous sera présenté lors d'un Conseil ultérieur. Si Madame l'Echevine veut rajouter un mot.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je veux juste dire un petit mot, simplement pour dire qu'il y a des rapports moraux et financiers qui sont dans les dossiers normalement, vous avez dû les voir, Monsieur, puisque vous êtes président de ma Commission. Il y a un rapport d'activités, il y a les budgets qui sont en cours, donc, tout est repris dans le dossier. Sachant aussi que nous travaillons avec une enveloppe fermée qui était de 9.000 euros et qui a été diminuée de 10 % à la demande de votre groupe. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci. D'autres prises de parole ? Sur le point, est-ce qu'il y a une difficulté pour le vote ou est-ce l'unanimité ? Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^e annexe

15^e Objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Créations de classes maternelles au 1er octobre 2016. Education 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^e annexe

b) Suppressions de classes maternelles au 1er octobre 2016. Education 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 20^e annexe

16^e Objet : Service Mobilité – acquisition d'équipement pour les contrôleurs civils – révision de la décision du 11 octobre 2016. MP BE2016/424.072/AD

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. JACQUEMIN, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Président, merci. On revient, ici, sur une décision du Conseil du mois passé qui concerne encore une fois l'acquisition d'équipement pour le contrôle des horodateurs, etc... et donc, simplement, c'est très bien de s'être rendu compte par après, en fait, d'une dépense superflue de maintenance, maintenant, on a toujours des doutes quant au bon déroulé de ces deux marchés et donc, on s'abstiendra.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Ok. Pour le vote.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

6 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN

ADOPTE – 21^e annexe

17^e Objet : Régie foncière. Deuxième amendement au budget 2016. Régie foncière RF/SD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Ce sera un « non ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. Je suis étonné de la présentation de ce budget et notamment des commentaires qui sont indiqués pour la dépense complémentaire de 90.000 euros. Qu'est-ce qu'on nous dit ? On nous dit « cette augmentation est le résultat d'une augmentation de plus ou moins 100.000 euros d'un précompte immobilier » regardez bien un peu l'exercice. Le précompte de 2015 étant de 19.026, celui de 2016 : 118.000, etc... Selon les premières informations obtenues auprès de l'enregistrement, cette augmentation concernerait, on est dans le conditionnel bien entendu, des biens de la Ville, donc, on ne sait même pas à qui les biens appartiennent si je comprends bien, en tout cas, au niveau du français, c'est ce que je comprends. Les matrices cadastrales sont en cours de vérification mais bon, on l'inscrit quand même dans le budget, il faut m'expliquer comment ? Pourquoi ? Afin de déterminer exactement le propriétaire des biens, c'est quand même cocasse, ça non, moi, cela me fait rigoler, bon, bref, dans un souci de précaution, le crédit a été adapté afin de prendre en charge le précompte immobilier s'il y a lieu mais je vous indique quand même, M. l'Echevin de la Régie foncière, que dans le budget de la Ville, c'est indiqué et il est indiqué pour quel précompte, on doit augmenter les dépenses mais bon, donc, quand vous aurez lu le budget de la Ville, vous pourrez peut-être compléter celui de la Régie Foncière parce que nous faire voter des

conditionnels, cela me semble quand même un tout petit peu bizarre pour ne pas dire autre chose. Et enfin, à la page recettes, page 9 du budget de la Régie Foncière, modification budgétaire n°2, le total change, total, chapitre IV, on passe de 19.640 à 29.640 mais voilà, je ne vois pas quelle est la ligne concernée par cette augmentation du total. Voilà. Merci pour les réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. D'autres ? Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Un peu dans le même sens de l'intervention de mon collègue Jean-Marc LECOCQ, moi, j'ai lu un peu avec stupéfaction aussi qu'il y avait deux présentations de budget, regardez votre dossier, il y a ce que vient de dire mon collègue M. LECOCQ et puis tout d'un coup, on ne sait pas pourquoi, les mêmes chiffres parlent de vente de terrains et habitations et de travaux et de prestations pour compte de tiers, alors, si vous regardez votre dossier, il y a deux feuilles qui reprennent les mêmes chiffres avec deux terminologies différentes, alors, il faudrait que vous m'expliquiez pourquoi ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. D'autres interventions ? M. L'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci. Pour éclaircir la situation, M. LECOCQ, quand les services et la Régie Foncière est un tout petit service où il n'y a que 6 personnes, donc, reçoivent les matrices cadastrales à payer avec le montant, il y a tout un travail de recherche qui est fait mais il y a une course contre la montre parce que si on veut la modification budgétaire, il faut que le Collège soit au courant de cette demande et que le point soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communal mais pour votre information et je l'ai dit clairement en Commission, cette augmentation vient du précompte immobilier du Centre de Congrès. Le Centre de Congrès est un nouveau bâtiment, il était impossible de budgétiser son précompte immobilier, maintenant, nous avons reçu l'information, donc, nous avons demandé dans le budget de la Ville, une modification budgétaire, ce qui donne une rentrée supplémentaire de 90.000 euros et qui sera compensée en dépenses par le paiement du précompte immobilier et dans les dépenses, nous avons et c'est là où il y a deux fois la même ligne parce que c'est deux fois la même somme, donc, une personne qui a été admise à la pension prématurément, il y a donc, un gain sur son salaire, on va moins dépenser pour son salaire de 38.379 euros et le comptable pour équilibrer le budget a prévu moins de recettes dans la vente de bâtiment pour le même montant 38.379 euros, donc, cette modification budgétaire est équilibrée, elle est neutre et elle n'impute pas le résultat final.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'autres réactions, oui.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je n'ai pas été convaincu mais bon, c'est de l'amateurisme. On est dans une ville de 100.000 habitants, on a une Régie Foncière qui a un patrimoine exceptionnel, j'ai dit les chiffres la fois passée, je pense qu'on est à 40 millions d'euros et on nous raconte, ici, qu'on est pauvre en termes de personnel et qu'on n'y arrive pas, excusez-moi, je n'arrive pas à comprendre, bref, le budget est daté du 04 novembre, celui de la Ville de Mons est daté également du 04 novembre, donc, il n'y a aucune raison que vous n'ayez pas reçu l'information avant. Je relève aussi que vous nous expliquez maintenant qu'une dépense de salaire va vous coûter moins cher et donc, pour équilibrer le budget, on va vendre un tout petit moins de bâtiment, c'est assez intéressant à entendre. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je n'ai pas entendu de réponse à ma question. Dans le dossier, il y a deux documents différents. Je voudrais savoir quel est le bon ? Qui reprend exactement les mêmes montants.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voulez redire quelque chose M. l'Echevin. Non.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On ne va pas voter pour la cuisine du Calva de Jemappes quand même. Si vous l'aviez retiré, à la limite, on aurait pu analyser cette modification budgétaire mais là, cela reste inchangé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je n'ai porté aucun jugement. Je vous pose juste la question. MR ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Vu les non-réponses aux questions et l'amateurisme de ce budget, on votera « non ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

9 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 22^e annexe

18^e Objet : Servitudes d'aspect architectural – partie 4 - rue de la Coupe, rue Léopold II, rue de la Clef, Marché aux Herbes, Place Léopold, rue de la Chaussée, Place Louise. Cellule foncière RF/SA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Président. Il s'agit de la ratification des servitudes d'aspect architectural pour toutes les rénovations urbaines qu'il y a eu. En fait, ma question, ce serait de savoir parce que je sais qu'il y a des propriétaires qui refusent en fait, pour le moment, la réception des travaux, est-ce qu'on pourrait avoir un point là-dessus ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Un peu dans le même sens en précisant un peu plus ce que vient de dire Hervé JACQUEMIN. J'ai été regarder d'une certaine façon, d'un peu plus près ces textes de constitution de servitudes pour voir exactement ce qu'il en était et je me suis posé aussi cette question de savoir pourquoi il y avait une série de personnes qui refusaient et qu'est-ce que j'ai constaté - dans le temps, nous étions dans la majorité, nous faisions confiance, c'est pour cela que maintenant, on essaye d'aller regarder un peu plus près vu que nous sommes dans l'opposition – et alors, ce qui m'a fort frappé, c'est ceci, c'est que d'une certaine façon, la Ville fait des travaux et puis elle dit aux propriétaires tout simplement « les travaux sont faits, c'est à votre charge de les entretenir, s'il y a des dégâts, c'est pour vous et en même temps, il n'y a pas de limite de durée, cela veut dire que les obligations qui sont à charge du propriétaire, dans 100 ans, elles sont toujours là. Le danger qu'il peut y avoir à ce sujet-là, je trouve qu'il y a quelque chose de tout à fait anormal et je me demande bien s'il ne faut pas réfléchir sur le problème de la durée de ces servitudes. Pourquoi ? Parce qu'il y a une dégradation naturellement qui se provoque et automatiquement, on ne peut pas obliger le propriétaire à dire « Ecoutez, vous savez, 100 ans après vous devez faire exactement la même chose que ce que nous autres, nous, Ville de Mons, nous avons fait 100 ans avant, là, il y a un problème, c'est sur ce problème-là sur lequel il faudrait réfléchir. Je vous fais part de ces remarques parce que là, c'est quelque chose qui est un peu perturbant. Je peux comprendre cette obligation sur un long terme mais pas ad vitam aeternam, voilà, c'est cela que je voulais dire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il y a effectivement quelques problèmes de réception des travaux mais cela, c'est un débat qu'il y a entre les services de ma collègue et l'entrepreneur, ce problème n'a absolument rien à voir avec la signature des actes et

j'entends la remarque de M. TONDREAU qui m'invite à réfléchir, je vais donc, réfléchir à sa remarque.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. l'Echevin quand vous évoquez quelques problèmes, on peut savoir combien il y en a ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui. Vous pouvez le savoir. Donc, il y a un problème à la rue Léopold II, 22, à la place Léopold 5, à la rue Léopold II, 2 et à la rue Chisaire, 10.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. M. HAMBYE vous souhaitiez dire quelque chose ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simple précision. Ces actes sont la confirmation de conventions qui ont déjà été signées entre les différents propriétaires et la Ville de Mons et donc, on a l'air de dire que les propriétaires découvrent quelque chose, non, ils ont déjà signé voici 8 ou 10 ans, du temps d'une majorité MR-PS des conventions et donc, aujourd'hui, on signe en exécution de conventions signées il y a 8 ou 10 ans. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Est-ce que tout le monde est d'accord ou bien je dois passer au vote par groupe ? Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Est-ce qu'on pourrait essayer de réfléchir un peu éventuellement à la révision de ce document en fonction des observations qui sont faites par ceux qui ne veulent pas signer. Je sais très bien qu'il y a plusieurs avocats qui sont là-dessus et qui conseillent à leur client de ne pas signer notamment en vertu de ses observations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Très bien. Je peux considérer que c'est acquis ? Parfait, le point 18 est approuvé.

ADOPTÉ à l'unanimité – 23^e annexe

19^e Objet : Nimy, Clos Evariste Mantannus – Incorporation dans le domaine public communal. Cellule foncière RF/SA

ADOPTÉ à l'unanimité – 24^e annexe

20^e Objet : Bruyère de Jurbise. Prise de connaissance et approbation de l'Arrêté ministériel du 13.8.2016 pour l'expropriation pour cause d'utilité publique. Cellule foncière RF/SA

ADOPTÉ à l'unanimité – 25^e annexe

21^e Objet : Maternité commerciale. Accord d'acquisition de l'immeuble rue de la Chaussée, 26-28. Cellule foncière RF/SA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement, le point 21, je trouve qu'il est important de s'y arrêter quelques instants simplement pour vous indiquer, je pense qu'on est vraiment en train d'initier une dynamique qui est positive et qui est fondamentale pour le redéploiement de notre centre-ville. On a déjà souvent discuté, ici, de l'importance notamment d'une dynamique commerciale avec une nouvelle offre. Il est également fondamental et je salue vraiment la décision du Collège et de l'Echevin DARVILLE d'agir en ce sens, également de penser à un redéploiement en termes d'offres et notamment sur la question problématique des loyers et c'est aujourd'hui vraiment une décision importante qu'on prend parce que c'est indiquer vraiment la volonté du Collège que celle de redynamiser le centre-ville notamment en agissant sur la question des loyers puisque la Ville mettra à disposition ses bâtiments, donc, vraiment, je salue le travail fourni par le Collège. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, M. TONDREAU vous saluez aussi ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Il y a beaucoup de choses à dire là-dessus, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Il faut quand même un peu revenir en arrière et voir un peu la situation catastrophique actuelle du commerce montois au centre-ville et je reviens en arrière parce qu'il faut un peu voir d'où cela vient, surtout d'où cela vient et ce n'est pas si loin que cela, ce n'est pas si loin que cela et moi, je crois et c'est ce que tous les spécialistes vous diront que l'accentuation de ce problème vient du fait que nous avons accordé, que vous avez accordé les 5.000 m² supplémentaires aux Grands Prés. Le problème de ces 5.000 m², c'est qu'il n'était pas obligatoire de les accorder, c'est là, que je me pose une question parce que d'après les informations que j'ai pu avoir, IKEA, spécialement ne réclamait pas ces 5.000 m². Il avait déjà une extension pour des commerces de détail dans leur complexe à eux et les 5.000 m² se trouvaient de l'autre côté des Grands Prés. Moi, personnellement, je me poserais toujours la question de savoir pourquoi la Ville a accepté ces 5.000 m² parce que ces 5.000 m², qu'est-ce qu'ils représentent ? Ils représentent plus ou moins 32 commerces de 150 m², c'est à peu près - 150 m² - c'est à peu près la moyenne d'un commerce dans la rue de la Chaussée et cela veut dire 32 m², il suffit maintenant d'aller se promener dans la rue de la Chaussée pour voir le nombre de commerces qui sont soit à vendre, soit à louer, soit à remettre et ce n'est

pas uniquement dans la rue de la Chaussée, vous retrouvez cela dans les rues avoisinantes, vous retrouvez cela dans la Grand-Rue, je ne vais pas les comptabiliser, vous voyez énormément d'affiches ou de panneaux de sociétés immobilières ou même de notaires qui essayent de trouver des amateurs pour ces bâtiments. Cela, c'est la première remarque que je voudrais dire et je serais toujours heureux de savoir vraiment le fond de la situation qui s'est passée à ce moment-là, c'est vrai qu'il y a certainement dû y avoir un promoteur qui a été bien heureux de pouvoir bénéficier de ces 5.000 m² supplémentaires. Cela, c'est la première remarque que je voudrais faire. La deuxième remarque que je voudrais faire, aujourd'hui, vous croyez en créant des maternités commerciales d'entreprises, que cela va changer quelque chose. J'ai envie de vous dire que votre volonté à travers ces maternités d'entreprises, si j'ai bien compris, c'est d'une certaine façon de diminuer les loyers des commerces pour faire en sorte de plus facilement, si j'ai bien compris, c'est ce qu'on me dit depuis longtemps, diminuer plus facilement les loyers qui seraient proposés aux commerçants donc, par les propriétaires mais en fait, déjà du fait de ces 5.000 m² qui sont arrivés, les loyers ont déjà diminués, les prix ont déjà diminués parce qu'il y a une loi du marché qui existe, la régulation se fait automatiquement, lorsque vous avez beaucoup plus d'offres, automatiquement, les loyers vont diminuer, les prix des immeubles vont diminuer, c'est cela qui est en train de se passer. Moi, je sais et j'ai entendu dire que dans la rue de la Chaussée, il y a plusieurs propriétaires qui ont dû d'eux-mêmes, poussés par leur locataire principal, diminuer de 20 % leur loyer sans imaginer ce côté maternité commerciale d'entreprise qui est une utopie idéologique, moi, je n'ai pas peur de dire le mot, une utopie idéologique que je n'ai trouvée nulle part, j'ai cherché pour voir s'il y avait des exemples ailleurs, ah, j'en ai trouvé un qu'on m'a cité tout près, Frameries, c'est depuis un certain nombre d'années, ah, oui, on a fait une maternité d'entreprise, il y a combien d'entreprises actuellement qui se sont installées ? Une et c'est cela un peu l'exemple que vous avez. Même M. MAYEUR à Bruxelles, pourtant, il a plein de difficultés avec ses commerces, son piétonnier, il n'a même pas imaginé ce genre de situations pourtant M. MAYEUR est socialiste, on ne peut pas dire que c'est un socialiste de droite, donc certainement pas. Les seuls exemples que je connaisse et que tout le monde a connus, ce sont ceux qui ont existé à l'époque du rideau de fer où là, nous avions des exemples assez amusants, on avait des commerces, des grands commerces avec des beaux bâtiments, il n'y avait pas d'amateur parce qu'il n'y avait pas d'argent, il n'y avait pas de nourriture et pas de produits à vendre parce qu'on ne fabriquait rien, il y avait simplement du personnel qui était nommé en fonction de la carte du parti pour pouvoir avoir une

fonction, donc, c'est cela les seuls exemples que je connaisse en maternité d'entreprise, s'il y en a d'autres, vous me le dites, moi, je n'en connais pas et j'avoue que c'est regrettable parce qu'à la limite il y a une régulation en matière commerciale, on n'impose pas, il y a une régulation qui se fait automatiquement du fait de la loi de l'offre et de la demande et déjà, le fait de l'augmentation des commerces provoqué par ces 5.000 m², vous avez une diminution des loyers et en même temps, une diminution des prix puisque vous en avez tellement sur le marché qu'on veut vendre, cela, c'est simplement la loi du marché. Ce sont des remarques que je voulais faire préalablement. Les explications que je voudrais quand même avoir sur le dossier proprement dit, nulle part, dans le dossier, on indique comment vous allez gérer, je n'ai rien vu nulle part, vous allez créer une structure ? Qui va s'en occuper ? Est-ce que c'est de nouveau la Régie Foncière qui paraît-il est surchargée d'après ce que j'ai entendu, comment va-t-on calculer ces loyers ? Qui va s'en occuper ? Est-ce que vous avez des moyens financiers spécifiques ? Ah, vous avez les fonds européens, vous avez le FEDER pour 90 % et vous avez 10 % à votre charge. Ces 10 % vous allez les chercher où vos 10 % propres à vous ? Dans quel budget, je n'en sais rien, rien n'est indiqué à ce sujet-là et alors là aussi, je voudrais avoir aussi au moins un projet de plan à ce sujet-là, pas une ligne, pas un mot dans le dossier à ce sujet-là. En plus, ce n'est pas fini, j'ai constaté ceci, c'est que même votre personnel, le personnel de la Cellule des Marchés Publics, vous dit « attention, il n'y a aucune urgence dans ce genre de dossier parce que si vous allez trop vite, vous risquez de ne plus avoir vos subventions », je lis tel quel ce qui se trouve dans le dossier, en plus, vous avez votre Directeur Financier qui le 29 septembre dit « Moi, je suis contre » et puis le 29 octobre il dit « maintenant, je suis pour » mais je n'ai aucune explication pour savoir pourquoi il a changé d'avis en 1 mois, il doit bien y avoir une explication quelque part, en tout cas, ce n'est pas dans le dossier, mais il y a quelque chose pour moi encore beaucoup plus inquiétant, c'est quel est votre critère de choix ? Pourquoi proposez-vous cet immeuble plutôt qu'un autre ? Et là, c'est beaucoup plus inquiétant parce que je suis aller regarder dans le dossier, vous avez décidé quoi ? Vous avez décidé de prendre 8 immeubles et parfois il y a un immeuble dans lequel il y a plusieurs numéros parce qu'ils sont l'un rattaché à l'autre, 8 immeubles et puis, j'ai constaté que ces 8 immeubles, il y en a deux qui appartenaient à une société de Beloeil, un autre qui appartient à une société de Saint-Ghislain et puis les 6 autres dans lequel se trouvait déjà en fait deux ou trois immeubles supplémentaires, c'est-à-dire qu'on arrive à 9 ou 10 immeubles, appartiennent à la même personne et cette personne, certains le connaissent ici sa situation, c'est une personne que le premier propriétaire en Belgique

d'immeubles commerciaux, il est connu comme étant celui qui a la moitié de la rue Neuve propriétaire et en même temps, cette personne, on savait depuis un certain nombre d'années qu'il avait déclaré que dès qu'il y avait ces 5.000 m², il quittait Mons, donc, il partait ailleurs, on ne sait même pas s'il va rester en Belgique parce que si vous allez le chercher, il se trouvera plutôt à Monaco ou au Maroc ou dans les pays paradis fiscaux, donc, cela veut dire que pour l'instant, vous allez décider et c'est cela qui est grave, vous allez décider d'avant tout acheter les immeubles appartenant à ce monsieur par priorité parce qu'en plus, dans le rapport d'expertise que vous mettez dans le dossier, tous ces immeubles qui sont mis en vente et que vous êtes intéressés d'acheter, sont vendus par un seul agent immobilier. Nous avons dans ce dossier une personne toute seule avec qui vous allez négocier pour acheter ces immeubles et cela a été traité par un seul agent immobilier. Si vous allez vous promener un peu, je ne sais pas si vous l'avez fait, dans la Grand-Rue et dans la Rue de la Chaussée, vous constatez qu'il y a des dizaines d'affiches, des dizaines de personnes qui essayent de vendre ces immeubles que ce soit des agences immobilières, même des notaires, même des particuliers et vous, vous décidez de favoriser et je voudrais savoir pourquoi vous favorisez ce monsieur, c'est cela la réponse que j'attends et pourquoi vous avez favorisé une seule personne, pourquoi vous avez favorisé un seul agent immobilier plutôt qu'essayer de demander à gauche et à droite ce qu'il en était, pour moi, je regrette beaucoup, ces faveurs que vous faites, je commence à douter si elles sont légales, c'est cela les questions que je me pose et c'est cela qui est dangereux, alors, moi, ce que j'ai envie de dire aussi, c'est de retirer ce dossier, simplement et d'aller voir en profondeur si vraiment il n'y a pas un tas d'autres candidats parce qu'il y a sûrement un tas d'autres candidats qui, éventuellement, seraient intéressés de vendre leur immeuble et à ce moment-là, vous n'allez pas retrouver le plus gros propriétaire immobilier commercial en Belgique, vous allez retrouver des tas de gens qui ont un ou deux immeubles ou qui ont un ou deux commerces qui sont beaucoup plus difficiles et qui ne se trouvent pas que dans ces rues principales, qui se trouvent aussi dans les rues adjacentes et là, je trouve que c'est cela qu'il faut faire et cela me perturbe parce qu'il faut bien se rendre compte que ce que vous voulez présenter. L'opinion publique le sait, moi, j'ai été étonné du nombre de gens qui m'ont dit ce qui se passe, ils le savent et ces gens sont en colère, ils ne peuvent pas accepter déjà les 5.000 m² et vous allez rajouter le fait d'acheter en priorité les immeubles de quelqu'un qui s'en va et qui n'en a rien à faire de Mons alors qu'il y a plein de gens – des petites sociétés que j'ai citées tout à l'heure, de Beloeil et de Saint-Ghislain – je ne les connais pas, c'est sans doute quelqu'un qui a un ou deux immeubles, c'est d'abord vers ces

gens-là que vous devez aller et moi, je veux savoir pourquoi on favorise d'une certaine façon uniquement cette personne en priorité. Pour l'instant, je m'arrête là, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avant de céder la parole à M. l'Echevin, permettez-moi de vous répondre moi-même. Le choix des bâtiments est un choix que le Collège a fait après une visite du piétonnier, visite à laquelle j'étais présent et dans la stratégie qui est la stratégie de reconstruction commerciale du piétonnier, il y a Primark, il y a la reconstruction en face des anciennes Galeries Anspach, il y a même des possibilités peut-être dans les Galeries et nous avons décidé qu'il fallait se concentrer sur le haut du piétonnier vers la Grand-Place et qu'on devait opter pour les bâtiments qui étaient en vente et qui étaient l'un à côté de l'autre pour élargir les surfaces commerciales car aujourd'hui, les enseignes demandent des surfaces commerciales beaucoup plus importantes. Voilà pourquoi la Régie Foncière a remis un certain nombre d'offres aux différents notaires concernés. Quand on fait le tour, en tout cas, je peux vous dire que personne ne savait ni d'Eve ni d'Adam qui était propriétaire de quoi, c'est simplement un élément de stratégie de reconquête du piétonnier, il se fait que ce propriétaire que vous évoquez à ces deux bâtiments, on prend acte qu'il a ces deux bâtiments mais ce n'est pas le propriétaire qui a guidé le choix du Collège bien entendu, c'est la stratégie de reconquête commerciale. Nous nous connaissons depuis suffisamment longtemps, que vous ne soyez pas d'accord, c'est votre droit, que vous jetiez la suspicion n'est pas digne de vous et donc, moi, je dois vous dire que quand même j'en ai connu d'autres, je trouve que vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez, vous pouvez même évoquer le rideau de fer, le mur à Berlin, vous pouvez vraiment tout faire mais je trouve que ce n'est pas juste ni d'ailleurs digne de vous de jeter la suspicion sur quelques collègues que ce soit avant même d'entendre quelle est la raison pour laquelle un choix a été opéré. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Comme vous venez très justement de le faire remarquer, c'est un travail transversal entre plusieurs échevinats.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Excusez-moi M. l'Echevin, j'avais oublié et je présente mes excuses à Mme DE JAER. J'espère que je serai pardonné.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Pas de souci. Cela fait déjà plusieurs années que dans cette enceinte, à chaque vente de la Régie Foncière par des bâtiments qui étaient proche du piétonnier ou de ces axes commerçants notamment la Rue de Bertaimont, nous venions avec l'idée de garder la main sur le foncier. Quelques années plus tard, on nous a suivi, on a eu un vote unanime, ici, au Conseil Communal, sur la fiche FEDER concernant

les maternités commerciales et moi, j'aurais espéré qu'on continue à travailler ensemble parce que je suis persuadée que si on veut sauver notre centre-ville en matière de commerces, ce n'est pas en travaillant chacun dans son coin qu'on va y arriver, or, c'est ce qu'on voit arriver aujourd'hui. Aujourd'hui, au lieu de voir arriver sur la table du Conseil Communal quelque chose qui nous dirait comment vont fonctionner ces maternités commerciales, quel est le périmètre qui va être choisi puisqu'on n'a jamais été concerté au niveau du Conseil Communal, sur le périmètre, vous nous dites que vous avez décidé que ce serait le haut du piétonnier, très bien, peut-être que je peux m'y rejoindre mais pourquoi est-ce qu'on n'a pas discuté, ici, au Conseil Communal, pourquoi est-ce qu'à un moment, on n'a pas discuté des grandes lignes de ce que serait la maternité commerciale, de qui déciderait de quel commerce on y mettrait puisqu'on a vu pour le petit projet de maternité commerciale au niveau de la fromagerie Vandoorne, au niveau du comité de sélection, nous n'étions pas tous d'accord sur sa composition, moi, j'aurais voulu qu'on vienne avec cela, qu'on décide, qu'on décide aussi si on rachetait des bâtiments juste pour faire du commerce ou bien aussi pour réhabiliter le haut d'immeuble comme on a fait à la rue d'Havré, bref, qu'on ait une vraie discussion politique au sein du Conseil Communal pour qu'à un moment donné, on n'arrête de nous dire « oui mais vous critiquez toujours ce qu'on fait pour le centre-ville » mais on ne sait pas ce que vous faites sur le centre-ville parce que vous faites des plans de votre côté, vous ne venez pas les déposer au Conseil Communal et cela, ce n'est pas tolérable. Aujourd'hui, on doit voter pour acheter un bâtiment à 400.000 euros sans savoir la stratégie qu'il y a derrière alors qu'on n'est même pas sûr que les subsides seront rentrées selon ce que nous disent les services et cela, ça ne va pas, il ne faut pas vous étonner qu'à un moment, on ne vous suive pas si on ne sait pas dans la direction dans laquelle vous allez, si on peut discuter, ici et je pense que le Conseil Communal, c'est le lieu, c'est l'enceinte politique dans laquelle tous les Montois sont représentés par la voie démocratique, c'est ici et non au Collège que doivent se discuter ces choses-là, que vous les prépariez au Collège, c'est normal, vous êtes la majorité mais qu'à un moment, on discute vraiment de ce qu'on veut comme maternité commerciale, de comment on envisage de sauver le Piétonnier, que ce soit la Galerie du Centre, que ce soit les maternités commerciales, que ce soit le projet Primark, cela permettrait peut-être d'avoir une vraie discussion politique, ici, on nous dit « est-ce que vous voulez acheter ce bâtiment, oui, non, non et bien tant pis, on est plus nombreux que vous, donc, on l'achètera quand même ». Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Ne vous fâchez pas. M. le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : M. le Président, d'abord, c'est l'Echevin qui doit répondre et après M. TONDREAU.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il n'y a pas de souci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Comme vous l'avez signalé, M. le Président, c'est bien un travail transversal et ce n'est pas l'Echevin de la Régie Foncière qui a été faire ses emplettes dans le piétonnier, certainement pas, donc, nous avons décidé, nous nous sommes concertés entre collègues, nous en avons discuté très longuement au Collège et le choix commence d'abord par les bâtiments qui sont mis en vente, donc, on a été voir les bâtiments où il y avait une affiche à vendre, donc, on a été trouver un agent immobilier, on n'a pas été trouver un individu en particulier, on s'est promené et on a vu qu'il y avait des affiches à vendre, point, et nous avons eu une discussion puisque vous devez savoir que l'enveloppe du fonds FEDER est approximativement de 10 millions d'euros et on ne dépassera pas les 5 millions d'euros pour les achats, donc, il est, aujourd'hui très difficile de dire combien de bâtiments nous allons acheter, il faut bien un début, il faut bien une base et comme tout bâtiment que nous achetons, nous le faisons expertiser, donc, il y a un géomètre-expert qui détermine le prix et je peux vous dire que pour ce bâtiment, le prix de l'expertise est nettement inférieur au prix demandé et nous négocions après avec les propriétaires, ici, le propriétaire a accepté de s'aligner sur le prix de l'expertise et je crois que c'est une bonne chose. Il ne faut pas venir nous accuser de favoritisme, non.

Franchement, on se pose la question sur les bâtiments qui sont en vente et je ne vais pas voir avant qui les vend et quel est le nom du propriétaire en tant que notaire, vous avez une meilleure expérience que moi, vous les connaissez, moi, je ne les connais pas. Aujourd'hui, il s'agit de deux bâtiments côte à côte comme l'a signalé le Bourgmestre, c'est un premier choix et on n'a pas dit que les autres choix se porteront chez la même agence immobilière ou pour le même propriétaire, donc, on n'en est pas encore là. En ce qui concerne le fonctionnement de la maternité commerciale, je crois que ce sera aussi un travail commercial, ce n'est pas uniquement la Régie Foncière qui mettra en œuvre ces bâtiments, il va d'abord falloir lancer un marché pour désigner un auteur de projet, ici, c'est ma collègue des travaux qui aura cette préoccupation, il y aura un cahier des charges qui sera présenté, ici, pour désigner un auteur de projet puis l'auteur du projet va déterminer un cahier des charges avec un montant des travaux puis seulement nous pourrons lancer un marché pour l'adjudication de ces travaux, donc, on est encore loin de la finalisation de ce

dossier, c'est la première étape mais je crois qu'il faut maintenant y aller, il faut arrêter des discussions, de dire, on n'est pas d'accord parce que c'est facile de toujours démolir mais je crois qu'il faut maintenant apporter des solutions concrètes et essayer de redynamiser ce piétonnier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je vous en prie pour les répliques. Oui M. le Conseiller.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre et M. l'Echevin, Messieurs les Echevins, dans tout ce que j'entends, c'est là vraiment que je découvre de votre part, excusez-moi de le dire comme cela, l'amateurisme et la naïveté et ce n'est pas péjoratif dans ce sens-là, à la limite, c'est presque quelque chose qui pourrait être honorable dans votre fait, vous n'est pas spécialistes, vous êtes des amateurs de ce genre de chose, en même temps, comme vous ne savez pas tous les détours de ce monde-là, il y a une certaine naïveté de votre part, c'est la première chose que je voulais vous dire. La deuxième chose que je voulais dire à M. le Bourgmestre, vous avez donné une réponse pour un immeuble, celui qui est proposé aujourd'hui, à la limite, j'aurais pu encore comprendre qu'aujourd'hui, il y a un seul immeuble proposé qui appartient à cette personne en question mais dans la réalité, quand vous lisez le dossier, qu'est-ce que vous avez fait, vous avez fait et vous avez décidé d'acquérir 8 immeubles dans lesquels il y en a un ou deux qui représentent plusieurs numéros et ces 8 immeubles et c'est là que je maintiens, il y en a 6 et en fait comme par hasard, quand il y a plusieurs numéros, c'est encore pour cette personne-là, c'est-à-dire 8 ou 9 sur 11 qui appartiennent à cette personne aussi et vous avez déjà dit aussi et vous venez de le répéter que vous n'allez pas dépasser 5 millions d'euros pour ces acquisitions. Cela veut dire concrètement que vous allez pour ainsi dire acheter rien d'autres, c'est à peu près cela que vous nous dites puisque déjà on n'est pas sûr qu'on ne va pas dépasser ces 5 millions d'euros, ces 5 millions d'euros, vous n'êtes même pas encore sûr de les avoir parce que vous devez demander, si j'ai bien compris à un organisme wallon pour pouvoir passer de 3,5 millions à 5 millions, vous allez demander 1,5 million supplémentaire, c'est là que vous ne vous rendez pas compte et en même temps, moi, cela m'a stupéfait, il y a des dizaines d'immeubles à vendre aussi bien dans la Rue de la Chaussée que dans la Grand-Rue, il y a des dizaines d'agences immobilières qui ont leur panneau et ici, il n'y a qu'un seul agent immobilier qui s'occupe de ce dossier, un seul ! Je trouve cela pas normal et excusez-moi, j'ai des doutes dans ce dossier et je ne changerais pas d'avis là-dessus, c'est bien clair.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien. Je dois apporter un élément de réponse à Mme DE JAER mais je vous en prie, M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : M. le Bourgmestre, je ne me permettrais pas d'intervenir sur le volet immobilier parce que je suis amateur en la matière aussi, j'y connais très peu de choses et nous avons plusieurs notaires autour de la table qui connaissent cela beaucoup mieux. Par contre, sur un plan économique, vous savez qu'au MR, nous avons la liberté d'expression qui nous tient à cœur et donc, par rapport au plan économique, je ne partage pas tout à fait l'avis de mon collègue Emmanuel TONDREAU et il m'en a déjà parlé parce que je trouve l'idée en tout cas assez originale et qui mérite d'être tentée de créer des maternités commerciales. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler avec M. l'Echevin Nicolas MARTIN mais je vais aller quand même dans le sens de mes collègues et de Charlotte, j'ai l'impression que pour l'instant, on joue un peu au Monopoly, on achète des bâtiments en fonction de l'opportunité, ce que j'aimerais c'est qu'une fois ici, à nouveau, ce projet est beau, quand est-ce que nous aurons une présentation de la stratégie qu'il y a derrière, de la vision non seulement en matière d'achat immobilier mais derrière tout ce qui est valorisation, recherche d'investisseurs, quel type de public, on va mettre dedans, comment les sélectionner, etc... comme à dit Charlotte et c'est là, je crois que si on avait eu cette stratégie dès le départ, on ne ferait pas jouer l'Echevin DARVILLE ou les autres au Monopoly mais on saurait exactement vers quoi on va et quel est cette redynamisation attendue par le Collège et on pourrait y prendre part et apporter notre modeste contribution même si elle n'est pas toujours écoutée. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais me permettre avec l'accord de mon collègue, M. le Premier Echevin encore d'ajouter deux, trois éléments. D'abord, je comprends les interrogations des uns et des autres mais je voudrais juste vous rappeler que ces maternités commerciales, elles ont fait l'objet de fiches FEDER et nous en avons largement discuté et c'est vrai que nous allons travailler avec notamment avec des services universitaires et on a indiqué qu'en termes non seulement de location où il y a des éléments et une volonté d'une location raisonnable, à un prix raisonnable mais il y a aussi le type de commerce et on a indiqué qu'il fallait que ce soit un type innovant vraisemblablement davantage axé sur la culture, le tourisme, etc... et que c'est de cela qu'on va parler. Deuxième élément, on peut bien sûr et je comprends, Mme DE JAER et je vais lui proposer quelque chose en accord avec M. MARTIN, c'est qu'en réalité nous avons réfléchi en termes de stratégie, reconnaissons entre nous que les discussions sur le centre-ville et le piétonnier, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'au Conseil Communal, on en a parlé x fois et x étant bien

plus grand qu'une ou deux fois, moi, je pense, je le dis chaque fois mais à peu près, on connaît tous les détails. Sur le plan de la stratégie, il y a un investissement extrêmement important dans le bas du piétonnier, il y est prévu un investissement au milieu du piétonnier et le Collège a considéré que l'on devait en priorité, remplir les cases vides, donc, c'est-à-dire les lieux qui sont à vendre dans le haut du piétonnier en commençant par la Grand-Place, la grande différence si je puis me permettre et moi, je ne suis pas vexé d'apprendre qu'on est considéré comme des amateurs mais la différence peut-être entre vous et le Collège, c'est que le Collège n'a pas fait son choix en fonction des propriétaires, on n'est pas allé voir à priori s'il fallait faire plaisir à Joseph, Josephine, Tartempion ou Tartempionne, cela aurait été d'ailleurs une faute, nous avons travaillé d'une manière rationnelle, on a regardé, on a formulé des propositions, il y a une discussion, il y a un contrôle par le géomètre-expert et tout cela se fait dans une transparence absolue.

Maintenant pour répondre à Mme DE JAER, voilà, ce que nous proposons. Au début de l'année prochaine, il y aura un forum important avec des professionnels parce nous avons bien compris que nous avons beau dire ce que nous voulons, il y a toujours un argument politique à ajouter, c'est bien normal en démocratie, donc, on va faire, M. MARTIN va présider une séance de travail avec les professionnels et ce sera suivi aussi d'un débat en commission de l'économie et si cela ne vous suffit pas, on referra le énième débat, ici, au Conseil Communal, voilà un peu pour qu'on puisse alors rediscuter de l'ensemble et pourquoi aujourd'hui et j'en termine et je cède la parole à M. le Premier Echevin, pourquoi aujourd'hui ce sont ces bâtiments parce que ce sont les premiers qui ont été clôturés dans les relations avec le notaire en accord avec ce que proposait le géomètre-expert et d'autres maisons viendront dans des délais raisonnables, n'est-ce pas M. l'Echevin, dès que les accords peuvent être finalisés, il n'y a pas d'anguille sous roche si je puis m'exprimer ainsi. M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre. Pour répondre à Mme DE JAER, simplement pour la rassurer par rapport à la méthodologie qui est celle qui va être adoptée par le Collège. Comme vous le savez, le Collège puisque vous avez connaissance des décisions qui sont prises au niveau du Collège, le Collège sous sa formule précédente, c'est-à-dire sous la majorité PS-MR, avant les vacances de Pâques 2016, a approuvé un plan stratégique de redéploiement commercial. Ce plan stratégique de redéploiement commercial du centre-ville porte notamment sur un ensemble d'axes prioritaires qui sont développés par nous et qui reposent sur une série de décisions qui ont déjà été entérinées par le Conseil Communal dont notamment le concept de maternité commerciale. Comme

le Bourgmestre l'a indiqué tout à l'heure, c'est un concept qui a été développé dans le cadre des fiches projets FEDER. C'est un concept qui contrairement à ce que dit M. TONDREAU, est faux, a été non seulement développé dans d'autres villes, mais a été développé avec succès. M. TONDREAU fait une confusion sur Frameries entre le projet de maternité commerciale et les cellules privées. La maternité commerciale à Frameries, elle fonctionne très bien, elle est même remplie sur les cellules privées qui sont en partie inoccupées. Il y a d'autres villes par ailleurs qui se sont lancées dans le concept, peu importe, on ne va pas faire un débat là-dessus parce qu'il y aurait vraiment matière et il y aurait beaucoup d'éléments à apporter aux déclarations qui ont été faites par M. TONDREAU mais pour revenir sur la méthodologie par rapport à la stratégie commerciale, ce que le Collège a proposé en la matière, c'est qu'effectivement, il y a un texte de base qui existe qui est le plan de redéploiement commercial mais on a souhaité y associer le Conseil Communal, les différents groupes politiques et travailler par le biais de la commission qui est présidée d'ailleurs par Mme DE JAER et c'est-à-dire ne pas proposer au Conseil Communal le texte finalisé sans pouvoir tenir compte des contributions des acteurs qui sont entendus dans le cadre de la commission du développement économique en concertation avec sa présidente, c'est-à-dire Charlotte DE JAER pour faire en sorte que l'on puisse enrichir ce plan au fil de ces auditions, qu'ensuite comme M. le Bourgmestre l'indiquait tout à l'heure, on puisse avoir une concertation avec les professionnels du secteur et que l'on ait in fine un débat au Conseil Communal sur un texte qui aura été construit non seulement sur base d'une volonté politique à travers des projets concrets portés par la Ville de Mons mais aussi portés par les investisseurs privés dans une cohérence globale mais aussi sur base de la contribution des acteurs que l'on aura entendu de commun accord avec les différents groupes politiques dans le cadre de la commission du développement économique et ensuite sur base de la contribution des professionnels du secteur et je dirais cheminant pas à pas, dans le respect de la diversité des opinions du Conseil Communal et je dirais, du caractère spécialisé des experts du secteur pour que l'on ne puisse pas être traités d'amateur mais que l'on ait à la fois un regard qui soit un regard externe au milieu parce que c'est parfois utile de pouvoir observer les choses de l'extérieur tout en ayant aussi la contribution des professionnels de définir une stratégie qui sera alors proposée au Conseil Communal après un cheminement tout à fait complet et lorsque le texte sera vraiment arrivé à maturation et donc, voilà, je pense qu'aujourd'hui, il est important de pouvoir avancer, j'attire votre attention sur le fait que lorsqu'on va acquérir ces bâtiments, les commerces qui vont s'y installer ne s'y installeront

pas en deux temps, trois mouvements. Il faudra sans doute des mois voire peut-être des années en matière de procédure parce qu'il y a les acquisitions, il y a les travaux qui vont être réalisés, des cahiers de charges à réaliser, des marchés publics, des adjudications. Comme cela a été dit tout à l'heure, si la Ville reprend un certain nombre de bâtiments, ce sera pour les rénover globalement et y remettre du logement quand ce sera possible à l'étage bien entendu, cela coule de source, ai-je envie de dire, mais cela prendra du temps et donc, le fait de pouvoir cheminer parallèlement à la fois sur la stratégie mais aussi sur des acquisitions qui nous permettent une fois la stratégie validée au Conseil Communal dans les mois qui viennent, de pouvoir savoir comment on va pouvoir utiliser ces bâtiments une fois qu'ils seront à notre disposition, c'est-à-dire dans un an, un an et demi après ces travaux, cela nous permet d'éviter de perdre du temps parce que ce que nous souhaitons, c'est avancer le plus vite possible pour pouvoir soutenir nos commerçants et contrairement à ce que disait M. TONDREAU, certainement s'en remettre à la loi du marché parce que c'est pour le moment ce qui fait tant souffrir nos commerçants dans le centre-ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Les dernières répliques. Oui, Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER : On ne peut pas dire que d'un côté, on va construire une stratégie alors qu'en fait, il n'y a qu'une partie de la stratégie qui est déjà arrêtée et pour lequel on va déjà engagée des sommes puisque la stratégie de décider que c'est dans le haut du piétonnier qu'on va mettre les maternités commerciales, elle est arrêtée et on nous demande même de déboursier 400.000 euros dont on n'est pas sûr d'avoir les subsides, donc, à un moment, on ne peut pas dire tout et son contraire, soit, il y a une stratégie et on la suit et vous nous proposez, soit on construit la stratégie ensemble et donc, on n'achète pas de bâtiments actuellement sans avoir une stratégie concertée, c'est pour cette raison qu'on s'abstiendra sur ce point. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. Moi, personnellement et mon groupe aussi d'ailleurs, je pense que cela nous fait très plaisir qu'on va un jour parler du centre-ville au Conseil Communal, c'est d'ailleurs une demande de notre groupe politique depuis déjà quelques semaines et quelques mois mais ne vous semblez-vous pas qu'on met un peu dans ce dossier, la charrue avant les bœufs puisqu'effectivement, le dossier est vide et donc, nous n'avons pas eu la possibilité de nous faire une idée sur l'ensemble de la problématique telle que vous l'exposez aujourd'hui, c'est peut-être très bien ce que vous dites mais en tout cas, dans le dossier, il n'y avait aucun document et je pense que mon collègue Emmanuel TONDREAU a demandé le report du point, je pense que c'est

vraiment très sage de reporter ce point qui n'est pas mûr du tout puisqu'il y a dans ce dossier, rien du tout. Je ne sais si mon collègue a encore le droit de parler mais s'il n'a plus le droit de parler, je voudrais dire simplement à M. l'Echevin MARTIN que quand on traite de menteur un collègue au Conseil Communal, il faut au moins donner alors à ce moment-là, les villes qui sont concernées par les maternités commerciales puisque vous avez dit que M. TONDREAU n'avait pas dit la vérité en exprimant le fait qu'il n'y avait aucune maternité commerciale si ce n'est à Frameries mais vous n'avez pas dit dans quelles villes elles se situaient, cela nous ferait plaisir d'avoir l'information. Pour le reste, j'en ai terminé. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. TONDREAU vraiment brièvement.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, oui, ce sera très bref mais c'est plutôt en fait personnel par rapport à M. MARTIN. M. MARTIN a dit que c'est moi qui provoque la loi du marché mais vous êtes le premier à avoir provoqué la loi du marché en attribuant les 5.000 m² de commerces aux Grands Prés et c'est cela qui a provoqué la situation actuelle. Si vous ne vouliez pas accepter cela, cela, c'est vraiment la loi du marché, et si vous n'acceptez pas ce phénomène que je ne comprends toujours pas, pourquoi vous avez accepté, cela, ce sera une autre question mais c'est cela qui a vraiment provoqué la situation que nous avons aujourd'hui.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui M. DUPONT.

M. Jean-Pierre DUPONT, Conseiller : Simplement, M. TONDREAU a beaucoup parlé des 5.000 m² de surfaces complémentaires octroyés aux Grands Prés, je pense que cela a été une décision collégiale et qu'au moment où la décision a été prise le MR faisait toujours partie du Collège.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : J'entends bien qu'on faisait partie du Collège et effectivement, il y avait une stratégie mais je pense qu'il n'y a pas d'heureux hasard, M. le Bourgmestre, et je veux bien croire que vous n'êtes peut-être pas au courant mais quand le 06 octobre, le Collège – le 06 octobre, on n'était plus là – augmente l'enveloppe des achats de 3,5 millions à 5 millions, quand le Collège décide que les 5 millions à 90 % iront au même propriétaire, quand le transfert de propriété se fait juste avant le Conseil Communal, alors que dans l'expertise, c'est un autre propriétaire, c'est peut-être du hasard encore une fois, quand le propriétaire, le même encore baisse de prix par rapport à l'expertise de presque 200.000 euros, c'est peut-être encore du hasard mais excusez-moi, M. le Bourgmestre, nous, on ne croit pas au hasard, donc, ce sera « non ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On va passer au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

6 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN

4 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 26^e annexe

22^e Objet : Rue Sigart. Accord plan et projet d'acte. Cellule foncière RF/SA

ADOPTÉ à l'unanimité – 27^e annexe

23^e Objet : Aliénation des emplacements de stationnements n^{os} 14,15 et 16 du parking couvert Rachot à Mons. Cellule foncière RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité – 28^e annexe

24^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (46^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité – 29^e annexe

25^e Objet : Béguinage Phase I « Résidence Citadelle » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sises à Mons, rue des Canoniers, cadastrée Mons-3^{ème} division section E n^{os} 1081 K2 et 1081 R2 (19^{ème} série). Cellule foncière RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité – 30^e annexe

Sortie de M. John JOOS, Conseiller = 36 présents

26^e Objet : Mons. Théâtre Royal de Mons. Avenants 2 et 3 à la convention d'occupation du Manège. Cellule Patrimoine RF/MG

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est indirectement que je voudrais parler un peu du Théâtre parce que beaucoup de personnes à Mons s'inquiètent de la pauvreté actuelle de

la programmation du Théâtre par rapport à ce qui existait dans le temps. Est-ce qu'on pourrait, peut-être Madame l'Echevine, nous rassurer que l'année prochaine, la programmation soit quand même beaucoup plus conséquente. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ici, c'est juste la convention d'occupation.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : C'est indirectement que je fais cette réflexion, c'est l'occasion de parler du Théâtre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je proposerais qu'à cet égard, on puisse peut-être, Madame, à votre commission, évoquer plus en détails la stratégie et les réalités du Théâtre Royal, je propose que l'on puisse le faire en commission et qu'on puisse vous expliquer les tenants et aboutissants du Théâtre sur différents aspects. Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Moi, c'est vraiment sur le point, donc, c'est l'avenant pour les bureaux, etc... mais en annexe, il y a la grille tarifaire et la grille tarifaire, en fait, on nous explique qu'il y a le tarif Ville, le tarif des gens soutenus par la Ville et puis le tarif plein mais dans le tarif plein, il y a un tarif plein préférentiel et donc, je me demande un peu entre le tarif plein et le tarif plein préférentiel quelle est la différence ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je vous en prie, Madame l'Echevine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : La différence entre un tarif plein et un tarif préférentiel, donc, la Ville de Mons a effectivement, la possibilité de collaborer avec des associations qui occupent le Théâtre à un tarif préférentiel. Le tarif préférentiel plein est un partenariat alors avec le Manège et le nombre est limité, en fait, chaque tarif à un nombre limité par année.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Oui, une réplique.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Donc, en fait, il y a donc, les 40 jours d'occupation, etc... par le Manège. Il y a le tarif à 2.500 euros pour les projets soutenus par la Ville et en sus, il y a le tarif plein et dans le tarif plein, il y a deux catégories, donc, soit, on a fait deux tarifs préférentiels différents, un à 2.500 euros et un qui est ventilé ou alors, on en fait qu'un seul mais je pense que dans la grille tarifaire, il y a un souci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant toutes ces explications, est-ce que vous dites « oui » ou « non ».

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Sans précision sur la grille tarifaire, on va s'abstenir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M.

MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

6 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN

ADOPTÉ – 31^e annexe

Entrée de M. John JOOS, Conseiller = 37 présents

27^e Objet : Mons, rue de l'Athénée, 9 et 11. Projet du Fonds du Logement – Bail emphytéotique – projet d'acte définitif. Cellule Patrimoine RF/MG

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, c'est regrettable mais c'est encore un exemple d'amateurisme. La Ville de Mons a acheté ce bâtiment puisqu'il y avait deux bâtiments : 190.000 euros + les frais, 155.000 euros + les frais, c'est-à-dire 345.000 euros + les frais puisqu'il y avait des tantièmes, j'ai fait approximativement, on arrive à 380.000 euros pour l'acquisition de ces deux bâtiments par la Ville. Aujourd'hui, on décide donc, de faire un bail emphytéotique au Fonds du Logement, donc, ici, c'est un autre partenaire public, ce n'est pas privé-public et qu'est-ce que va recevoir la Ville par an ? 1 euros, j'ai bien dit « 1 euro » mais vous allez me dire « oui mais il y a des obligations quand même pour le Fonds du Logement ». Ils doivent l'aménager, il l'aménage comme ils veulent, ils mettent presque rien si cela leur chante, ils peuvent très bien mettre 10.000 euros pas plus dans le bâtiment, je n'en sais rien ce qu'ils vont faire. Tout ce que je sais, c'est qu'à la sortie, à la sortie, ils doivent normalement le laisser en bon état pour les grosses réparations, j'ai bien dit pour les grosses réparations, c'est-à-dire que pour les moyennes et les petites réparations, si c'est en mauvais état, tant pis, c'est pour la Ville et en plus, les 10 dernières années, la Ville va devoir participer à ces grosses réparations, alors, essayez-moi de m'expliquer, qu'est-ce que j'aurais envie de dire en bon gestionnaire, et ce n'est même pas une question de public-privé, vous vendez ce bâtiment au Fonds du Logement, cela, ce serait beaucoup plus intelligent, vous vendez ce bâtiment, vous en avez la recette, vous pouvez investir dans d'autres choses sinon ici, vous n'aurez rien. Vendez ce bâtiment au Fonds du Logement et qu'ils en fassent ce qu'ils veulent, vous pouvez émettre éventuellement quelques remarques et quelques précisions ou quelques désirs que vous avez de pouvoir faire comme le Fonds du Logement a fait à Mons, d'essayer de créer

des logements, c'est sa destination mais vendez-le, ce serait beaucoup plus intelligent et plus rentable pour la Ville. Expliquez-moi pourquoi vous avez pratiqué un bail emphytéotique avec un euro par an ? Je ne comprends pas sauf pour faire plaisir au Fonds du Logement, cela, c'est autre chose, je ne sais pas, expliquez-moi ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Nous avons l'occasion de travailler avec un autre partenaire public. Il y a des bâtiments qui sont à l'abandon et dont la rénovation coûte beaucoup trop chère pour le privé et si on ne prend pas des mesures entre partenaires publics, il va rester des ruines au centre de la Ville de Mons et c'est ce que le Collège essaye d'éviter, donc, nous allons traiter avec un partenaire qui est le Fonds du Logement et je vous l'accorde, ce n'est certainement pas une opération rentable mais cela va permettre aussi de faire un habitat de qualité et de redynamiser le centre de la Ville de Mons qui a besoin d'être aussi redynamisé avec un habitat de qualité. On a parlé tantôt des commerces mais il n'y a pas que des commerces qui sont à l'abandon, il y a aussi pas mal d'habitations dont les propriétaires ne sont plus en mesure de faire les réparations ou de les mettre aux normes pour les mettre sur le marché et voilà, il y a un travail de collaboration avec un autre partenaire public. Vous avez raison, ce n'est pas une opération financièrement rentable mais c'est une opération qui va donner une autre image de nos rues de la Ville de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Il y a trois interventions en réplique. M. TONDREAU puis M. LECOCQ, puis M. HAMBYE.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'aime bien M. DARVILLE mais M. DARVILLE, vous voulez avoir un résultat, ce qui compte c'est le résultat je suppose. En tant que bon gestionnaire que vous devriez être, des deniers publics de la Ville de Mons, de la Régie Foncière, c'est essayer de faire en sorte de vendre ce bâtiment plutôt que de passer par le bail emphytéotique. Le résultat, ce sera le même, le Fonds du Logement va faire exactement les mêmes travaux que si il était propriétaire et en plus, il sera beaucoup plus prudent et il fera beaucoup plus attention en tant que propriétaire s'il est simplement locataire à travers le bail emphytéotique, il fera beaucoup moins attention parce qu'il sait très bien que plus tard, ce bâtiment ne lui appartiendra plus. Essayez peut-être de remettre ce dossier et allez voir avec le Fonds du Logement s'il n'y a moyen de trouver une solution ou simplement le Fonds du Logement achète ce bâtiment, ce serait beaucoup plus intelligent surtout que le Fonds du Logement, pour beaucoup d'autres bâtiments à Mons ,

pratique de cette manière-là. Ils achètent des bâtiments, j'en connais toute une série que je veux bien citer si vous voulez et je veux bien vous aider dans ce sens-là.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : M. le Président, franchement, on se trouve devant un dossier scandaleux, je n'ai pas peur des termes. Tout à l'heure, vous avez estimé que mon collègue TONDREAU allait trop loin mais ici, honnêtement, c'est un véritable scandale. 400.000 euros de dépenses inutiles, c'est 50 salaires de l'Echevin, moi, je ne sais pas, c'est quand même de l'argent public, alors, on nous raconte ici qu'il vaut mieux travailler avec un opérateur pour un euro symbolique, etc... Je tombe des nues. On va, j'imagine, bientôt passer au vote, on ne va pas encore écouter ce que nous avons à dire et nous comptons pour du beurre, vous nous l'avez fait remarquer plusieurs fois surtout ce soir puisque sur le Théâtre, nous n'avons pas eu de réponse, on est passé au vote, sur la modification budgétaire de la Régie Foncière, on n'a pas de réponse, on passe au vote, passez au vote et acceptez ces 400.000 euros de deniers publics que M. l'Echevin gaspille comme ça à l'aise. J'espère qu'il y a des journalistes dans la salle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, M. le Conseiller HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Chers collègues, je suis un peu étonné, étonné parce que dans le dossier, on voit qu'à la séance du Conseil Communal, la Ville de Mons, en date du 14 octobre 2013, donc, il y a exactement 3 ans et 1 mois, à l'unanimité, nous avons acheté, dans le cadre d'un programme d'actions en matière de logement, on voyait bien que c'était deux fiches projets, réhabilitation des immeubles insalubres et je dis bien « insalubres » visant la rue de l'Athénée 9 et 11 en plein cœur du quartier, déposées en vue d'améliorer l'image du quartier, la qualité du logement, attirer des familles dans le centre-ville ainsi le souhait de la Ville de Mons était d'aménager des logements de transit, que je sache, c'est le Fonds du logement qui a donc, un droit réel d'emphytéose pendant un certain temps pour aménager des logements grâce à des subsides publics qui dépendent de la Région Wallonne et donc, on est dans un programme de logement pour – et là, c'est la question – est-ce qu'au sein de cette Assemblée, on est d'accord pour que des pouvoirs publics, c'est-à-dire Ville/CPAS/Fonds du Logement investissent dans du logement social en mettant des logements rénovés à disposition de familles à loyer modeste ou des personnes à loyer modeste, c'est oui ou non, maintenant, vous êtes sans doute, comme à Jurbise, où on refuse que les pouvoirs publics et je dirais les villes et communes, CPAS et pouvoirs publics fassent du logement social, vous êtes « contre », libre à vous mais il faudrait quand même savoir et répondre, est-ce que vous êtes « pour » ou « contre » que des pouvoirs publics aménagement avec des deniers publics des logements pour des

familles modestes ou des personnes de familles modestes, vous êtes « contre », libre à vous mais alors, il faudra assumer, assumer vos responsabilités tout comme vous nous dites que la Région Wallonne a 2 ou 3 milliards d'euros de dettes ou 15 milliards mais là-dedans, il y en a deux milliards qui ont été consacrés pour rénover les logements publics et donc, voilà, une fois de plus, on a trouvé de l'argent public pour rénover des logements en vue d'une location à des personnes à revenus modestes, il y a des familles modestes dans une opération de rénovation urbaine avec des fonds publics, libre au MR d'être « contre », c'est leur choix mais je crois qu'une fois de plus, ici, c'est de la bonne gestion dans la mesure où la Ville de Mons reste propriétaire des logements publics et qu'à l'issue de ce droit, elle recouvre la pleine propriété dans la mesure où de toute façon, c'est une rénovation lourde parce que le problème avec ces subsides, ils ne peuvent faire des rénovations lourdes comme toucher la structure qu'en étant titulaire d'un droit réel, c'est la même chose que les écoles ou autres et donc, la condition d'avoir une subside publique, c'est d'avoir un droit réel, c'est la même chose, dans le secteur associatif quand pour les écoles du réseau libre, avec des subsides publics, on exige évidemment d'avoir un droit réel, c'est simplement la contrepartie d'un subside public, voilà, maintenant si vous êtes « contre » les garanties que le secteur public puisse avoir dans le cadre d'un investissement public, libre au MR de refuser toute garantie, cela, c'est votre problème mais là, on ne tient plus la route, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci beaucoup M. le Bourgmestre mais je crois bien que M. HAMBYE ne veut pas comprendre ou la pire des choses, c'est qu'il ne comprend pas, je ne sais pas. En tout cas, nous sommes d'accord, nous autres aussi bien sûr d'une certaine façon de faire en sorte que ce bâtiment ait une destination de logement social, nous n'avons jamais contesté cela, ce que nous voulons, c'est faire en sorte que la Ville de Mons ne s'appauvrisse pas, cela, c'est la réalité et nous trouvons tout à fait normal d'arriver au même résultat en vendant purement et simplement cet immeuble au Fonds du logement, ce qu'il fait d'ailleurs assez régulièrement sur le territoire de la Ville de Mons, je ne sais pas s'il existe un autre cas de bail emphytéotique, je ne crois pas, donc, qu'ils achètent purement et simplement cet immeuble et qu'ils fassent ce qu'on donne comme destination, c'est-à-dire du logement social mais en tout cas, dans ce que vous parlez, dans le type de propriété, on ne parle du tout de ce bail emphytéotique. Pour finir, la meilleure solution, c'est aller rediscuter avec eux et leur dire d'acheter ce bâtiment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je pense que vous vous êtes longuement exprimé. Merci.
M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, évidemment, mon parti et moi-même, nous ne sommes pas tout à fait totalement « contre » le logement public mais nous sommes « contre » le logement public à outrance. Nous sommes « contre » le logement public qui vient faire concurrence à d'autres acteurs. Nous avons, sur le territoire de la Ville de Mons, l'immobilière sociale Toit et Moi qui s'occupe déjà largement de logement public et dont la Ville de Mons est actionnaire, nous avons le CPAS de Mons qui fait du logement public, M. HAMBYE, avec le logement d'accueil pour les réfugiés avec des logements de transit, avec des abris de nuit, etc... Nous avons également l'AIS qui permet à des locataires privés de mettre en location à des prix raisonnables leur logement et donc, je pense que la Ville de Mons, en plus d'être actionnaire de ce que je viens de citer n'a pas à jouer les bienfaiteurs. Ici, nous parlons de 400.000 euros que la Ville de Mons donne, en tout cas, perd parce qu'à termes, nous perdrons ces 400.000 euros, ces 400.000 auraient pu être utilisés pour des associations notamment de jeunesse et donc, je comprends votre position M. HAMBYE, vous préférez perdre ces 400.000 euros dans du logement social plutôt que de le destiner à des associations de jeunesse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMBYE, deuxième intervention et puis je clôture. Je considère qu'on a suffisamment débattu.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je pense que vous ne comprenez pas ce que c'est un droit réel d'emphytéose, c'est un droit réel temporaire, vous restez propriétaire du fonds et du bâti et à l'expiration de ce droit, vous récupérez la propriété, c'est un système hollandais – mon épouse est néerlandaise, on pourrait vous expliquer ce que c'est – cela reprend tout le droit coutumier ancien, c'est comme cela que cela fonctionne à Londres, le Duc de Westminster était propriétaire de 100 hectares, je vous explique, c'est un système qui est repris du droit féodal aussi, la Ville de Mons reste propriétaire du bâti alors libre à vous de remettre en cause la vérité du droit réel d'emphytéose mais alors, vous n'avez rien compris au droit réel d'emphytéose. A l'expiration, la Ville de Mons récupère la pleine propriété, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, non. Je considère conformément au règlement d'ordre intérieur, je considère qu'on a suffisamment discuté.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je n'ai parlé qu'une fois.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais indépendamment de cela, je vous donne la parole par élégance mais de grâce brièvement.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je serai bref mais je trouve quand même un peu anormal que M. HAMBYE s'exprime comme Echevin adjoint mais bon voilà, si l'Echevin préfère laisser parler le Conseiller Communal, c'est son avis.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne voudrais pas être désobligeant mais vous avez connu cela longuement mais... Allez-y, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je voudrais préciser quand même à cette Assemblée que le bail emphytéotique est donné pour 60 années et donc, nous redeviendrons propriétaire, en tout cas, la Régie Foncière, probablement, je ne vous veux pas du mal mais que vous ne serez plus des nôtres à ce moment-là, dans 60 ans, nous aurons récupéré 60 euros, c'est-à-dire 1 euro par an pendant 60 ans pour avoir donné 400.000 euros et nous avons donc perdu cet argent, on ne peut que le confirmer. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On passe au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

6 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN

ADOPTE – 32^e annexe

M. Marc DARVILLE, Echevin se retire sur ce point = 36 présents

28^e Objet : Mise à disposition des anciens Ets GOBERT au Centre de Santé de Mons. Cellule Patrimoine RF/RB

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin se retire. Oui, c'est moi qui vais répondre.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : l'Echevin se retire mais en fait, il ne se retire pas vraiment mais peu importe ce n'est pas là-dessus que porte ma question. C'est sur le devenir du parking de dissuasion puisqu'il y a la convention qui est signée entre la Ville et le Centre de Santé, c'est pour le bâtiment mais aussi avec une occupation d'une partie du parking et il n'y avait pas les plans dans le dossier, donc, on ne sait pas quelle est la partie du parking et le pourcentage en fait de ce parking qui sera mis à disposition du Centre de Santé et c'est important pour nous puisqu'on espère toujours encore et toujours que ce

parking deviendra un jour un vrai parking de dissuasion et non un parking de délestage juste occupé pendant l'aspect Mons 2015 et la deuxième question, c'est qu'on avait parlé à un moment de la construction d'un skate park à cet endroit et de savoir où cela en est, bref, comment les différents projets s'imbriquent les uns dans les autres ? On est à priori pas « contre » l'occupation par le Centre de Santé du bâtiment GOBERT même s'il est conditionné à la vente d'un bâtiment et je pense qu'on l'a dit préalablement dans le Conseil, on a encore aucune certitude quant à la vente de ce bâtiment au prix demandé mais voilà, on verra mais nous nous posons des questions sur le parking, quelle place sera occupée par le Centre de Santé et comment est-ce qu'on envisage de malgré tout développer un vrai parking de dissuasion ? Et la question du skate park ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres intervenants ? Oui, je vous en prie M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Juste une petite information, pourquoi est-ce que M. l'Echevin n'est pas sorti au point 8 alors puisqu'il sort maintenant pour le 28. Le point 8, c'était quand même l'Assemblée Générale.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce n'est pas lui qu'il l'a traité, le point 8

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Non, je sais bien, enfin, cela paraît bizarre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui l'ai traité. Je vous comprends, je pense que je peux vous rassurer, je ne connais pas le nombre exact de membres du personnel du Centre de Santé mais c'est un nombre faible, 8 ou 10 mais bon, comme je ne connais pas en détail.

Mme Charlotte DE JAER, Conseiller : Ce n'est pas tellement sur les membres du personnel, c'est plutôt sur les écoles qui viennent avec les élèves.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est momentané.

Mme Charlotte DE JAER, Conseiller : Puisque par exemple les écoles du centre-ville qui pouvaient aller à pied au Centre de Santé n'iront sans doute plus à pied, donc, il y aura des cars qui visiblement s'y installeront. Pour les 9 personnes, je ne m'inquiète pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Soyez assurée, les cars viennent, repartent, cela ne va pas encombrer, c'est un espace qui est considérable et je partage votre opinion, on doit utiliser cet espace comme parking de persuasion, nous continuerons à faire des efforts dans ce sens et par ailleurs, le skate-park, pour le moment, c'est – je dirais – ad interim mais vous savez qu'il devra se placer ailleurs que là où il est pour le moment dans un des halls, les utilisateurs de ce skate, pour le moment, sont plutôt contents de pouvoir bénéficier en

attendant la construction définitive du skate. Moyennant toutes ces explications, vous êtes d'accord ? Oui, Madame LAGNEAU.

Mme Christine LAGNEAU, Conseillère : M. le Président, je voulais une précision concernant la durée du bail et les possibilités de résiliation. On propose un bail de 15 ans avec une résiliation possible par chacune des parties à chaque échéance, donc, la première possibilité de résiliation de ce bail, c'est après 15 ans. Est-ce que vu la situation, est-ce c'est prudent ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est un bail d'investissement, c'est le Centre de Santé qui investit, raison pour laquelle, on accorde cette durée de 15 ans mais de commun accord, on pourra toujours trouver une solution bien entendu.

ADOpte à l'unanimité – 33^e annexe

Entrée de M. Marc DARVILLE, Echevin = 37 présents

29^e Objet : Salon Communal de Jemappes – Mise en conformité incendie (PHASE 1) – Approbation des conditions du marché et du mode de passation (adjudication ouverte). MP BE2014.Saloh.Jemappes.Cuisine.01/LF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme DE JAER, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mon intervention porte sur le 29 et le 30 et le « non » portera sur le 29 et sur le 30 parce qu'on nous présente pour la énième fois, le dossier de la cuisine du CALVA de Jemappes, donc, historiquement, cette cuisine allait coûter 400.000 euros comprenant les frais de sécurisation aux normes pompiers et puis on nous a dit que finalement, elle ne coûterait que 250.000 euros mais qu'il y aura un autre dossier à 150.000 euros pour la mise aux normes pompiers donc, in fine, on est quand même encore et toujours à 400.000 euros, 250.000 + 150.000, cela fait toujours 400.000 euros. On a proposé des pistes alternatives par rapport au point 30, donc, par rapport à l'aménagement et à la construction et la rénovation d'une cuisine de 200 m² pour un coût de 250.000 euros notamment celle de joindre les gestions de la salle CALVA de Flénu et la salle CALVA de Jemappes pour dire que quand il y a des soupers, on va à la salle de Flénu, quand il n'y a pas de souper, on va à la salle de Jemappes, on n'a pas étudié cette proposition, on est venu aussi avec une proposition qui est celle de la location de cuisine mobile que de nombreuses communes font, une location de cuisine mobile, on est aux alentours de 1.200 euros par jour, donc, il faudrait au moins 15, 20 ans avant d'arriver aux 400.000 euros si on allait vers ce processus-là et malgré tout, on est resté dans la

rénovation et dans la construction de cette cuisine et donc, nous, on va voter « contre » et ce d'autant plus que j'ai appris qu'il semblerait que le comité de gestion du CALVA de Jemappes était mis en place alors qu'on a une décision du pacte culturel qui prévoit bien que l'ensemble des partis politiques ont droit à un observateur, je n'ai reçu aucune demande de la part de la Ville pour désigner un observateur dans cette structure où on voit que de nombreux conseillers communaux présents dans la salle, par leur fonction dans l'associatif, ils sont représentés, donc, on reste vraiment dans un entre soi assez inquiétant d'autant qu'avec 400.000 euros sur Jemappes, on pourrait faire beaucoup de choses, je pense que les Jemappiens seraient demandeurs de faire beaucoup de choses ou alors qu'avec 400.000 euros pour l'ensemble des associations qui – je le rappelle – ont vu leur subvention diminuer de 10 %, on pourrait faire beaucoup de choses et donc, on va voter « contre » comme on a voté « contre » depuis le début, on n'a pas changé d'avis tant sur le point 29 que sur le point 30. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Président. Pour les mêmes raisons que ma collègue Mme DE JAER, on va évidemment voter « contre » le point 29 et le point 30. On continue aussi à considérer ces dépenses superflues vu la proximité de la salle CALVA de Flénu avec ces cuisines flambant neuves, donc, voilà, on ne va pas voter ces points. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Mme NAHIME.

Mme Khadija NAHIME, Conseillère : Voilà ce qu'il faudrait savoir, c'est qu'à Jemappes, à la salle Calva, il y a une demande des citoyens quand ils veulent louer la salle. La salle du haut est trop petite, il y a une cuisine mais elle est trop petite et la salle du bas est une belle salle mais elle a besoin d'une cuisine, donc, c'est pour cela qu'ici, le point 29 et le 30, le montant il est tel quel mais le citoyen a besoin de louer d'autant plus que la salle CALVA de Flénu, la cuisine est petite et il y a des gens qui veulent louer mais qu'ils ne la louent pas parce qu'il n'y a pas de cuisine en bas à la salle CALVA de Jemappes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin vous souhaitez ajouter quelque chose ? Oui, je vous en prie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, je voudrais quand même rétablir un peu la vérité. Quand on dit qu'il y a une mise en conformité, pour que ce soit clair, j'ai mis le rapport dans le dossier et le rapport des pompiers parle bien de mise en conformité de la salle Rotonde, le Redoute et le hall d'entrée, donc, il ne faut pas dire que ces 155.000 euros vont en plus dans la cuisine, vous avez dans le dossier le rapport des pompiers. En ce qui concerne la cuisine proprement dite, si nous avons construit en même temps que la salle,

la cuisine, on serait arrivés exactement au même prix et personne n'aurait rien dit, donc, on a suffisamment, je crois débattu, on revient toujours avec le même problème mais c'est l'aménagement de 200 m² dans lequel on va mettre une cuisine de collectivité et l'équipement de la cuisine ne dépasse pas les 50.000 euros.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On ne m'a toujours pas répondu sur le fait que la salle allait avoir un comité de gestion associatif et qu'aucun des membres de l'opposition n'a reçu une demande pour y désigner un observateur, c'est problématique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'accord Madame. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Excusez-moi Madame DE JAER, je n'ai pas répondu à cette question. Donc, il y a un dossier qui sera prochainement présenté et je vous rappelle le courrier que nous avons reçu de la Chancellerie qui dit bien que si les partis de l'opposition veulent faire partie de ces comités, ils doivent en formuler la demande par écrit et ils n'auront qu'un vote consultatif, voilà, c'est exactement ce qui a été repris dans le courrier du Premier Ministre.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Si vous voulez, je vous écris sur un petit bout de papier « je souhaite que mon groupe soit représenté dans l'ensemble des comités de gestion des CALVA, ceux qui sont mis en gestion préalablement et les futurs », je peux l'écrire, j'ai un petit cahier comme cela chaque fois, vous me le dites, ce sera plus facile, on ira un peu plus vite parce que sinon, on va arriver à la décision du Conseil Communal qui va désigner un représentant de la Ville, ensuite, vous allez me dire « Ah mais vous deviez faire le demande avant » et donc, on va perdre de nouveau un mois avant de désigner le membre observateur pour notre groupe, je pense que c'est plus facile de se dire et s'il faut que j'envoie un mail au Secrétariat Communal, je le ferai. Pour l'ensemble des comités de gestion des salles CALVA, nous souhaitons avoir un représentant. Merci.

M. Elio DI RUPO, bourgmestre : Merci à vous.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

3 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

7 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, JOOS, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN

ADOPTE – 34^e annexe

30^e Objet : Salon Communal de Jemappes – Aménagement et rénovation d'un local de 200m² avec l'installation d'une cuisine de collectivité (PHASE II) – Approbation des conditions du marché et du mode de passation (adjudication ouverte). MP BE.2014.Salon Jemappes.Cuisine.OL/LF

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELEPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

3 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

7 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, JOOS, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN

ADOPTE – 35^e annexe

31^e Objet : FABRIQUES D'EGLISE – MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 – BUDGET 2016 – APPROBATION.

a) Saint-Martin à Hyon. Gestion financière 79008

REMIS

b) Saint-Martin à Havré. Gestion financière 79017

REMIS

c) Sainte-Waudru à Mons. Gestion financière 79002

REMIS

d) Sainte-Elisabeth à Mons. Gestion financière 79005

REMIS

e) Saint-Brice à Nouvelles. Gestion financière 79023

REMIS

32^e Objet : Académie de Musique de Mons. Renouvellement des châssis (Phase II).
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE2016/734.130.MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 36^e annexe

33^e Objet : Ecole rue des Canonniers à Mons. Travaux de mise en conformité incendie.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE2016/722.125/NH

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^e annexe

34^e Objet : In-House avec l'IDEA : étude hydraulique site de la Malogne – Mission complémentaire d'assistance juridique pour les Emprises. MP BE2016/482.077.00/NGP

ADOPTÉ à l'unanimité – 38^e annexe

35^e Objet : PIC 2013/2016 – Marché conjoint « Ville de Mons – SWDE » - Amélioration et égouttage des rues Théophile Massart et Mouzin situées à Nimy – Approbation du projet modifié (adjudication ouverte). MP BE/2015.PIC.421.901.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^e annexe

36^e Objet : PIC 2013-2016 – Marché conjoint « Ville de Mons – SWDE » pour l'exécution de travaux à réaliser rues Mouzin et Théophile Massart situées à Nimy – Approbation de la convention des travaux. MP BE2015.PIC.421.901.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e annexe

37^e Objet : In-House : mission d'auteur de projet – plan piscine 2014-2020 – désignation de l'IDEA. MP BE2016/764.148.00/NGP

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je ne vous ai pas entendu depuis le début du Conseil, je me demandais ce qui se passait. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je me gardais pour ici. On a déjà un petit peu discuté en commission, donc, je voulais éventuellement savoir si Mme l'Echevine a des éléments complémentaires et sinon, je pense que cela mérite aussi débat, donc, il s'agit du plan piscine 2014-2020 et de la possibilité de faire un état des lieux un peu de la piscine de Cuesmes pour envisager une isolation et des investissements complémentaires. Je pense qu'effectivement, cela est pertinent de prévoir une isolation complète de la piscine, d'envisager des nouvelles méthodes pour consommer moins au niveau de la chauffe de l'eau de la piscine néanmoins, je pense qu'il faudrait voir un projet plus vaste pour Cuesmes et ne pas se limiter à voir via le plan piscine. Je m'explique, il y a un nouveau

centre sportif qui est en train d'être envisagé, donc, il y a déjà eu des projets de cahier de charges qui sont passés au Conseil. On est avec un potentiel qui est quand même assez important, qui pourrait être vaste, qui pourrait être un vrai projet pour la Ville et pour Cuesmes, d'avoir un centre sportif complet à Cuesmes avec des vestiaires communs, des cafeterias communes, des parkings communs parce qu'il y a un vrai problème de parking à la piscine de Cuesmes, d'avoir quelque chose d'ambitieux et le fait d'avoir des petits projets segmentés avec – je l'ai entendu en commission – des difficultés auprès d'Infrasports, d'UREBA, d'avoir des subsides chaque fois un petit peu à l'emporte pièce néanmoins, je pense qu'il faut peut-être retaper sur le clou, recontacter les différents organismes subsidants pour essayer d'avoir un projet groupé, un projet global qui permettrait d'avoir des économies d'échelle, donc, on parle au niveau de la cafeteria une possibilité d'économie d'échelle, au niveau des vestiaires et également, si on a une cogénération pour chauffer l'eau de la piscine, je pense qu'aussi, on peut l'envisager pour aussi l'autre partie du centre de sport, donc, est-ce qu'il est éventuellement possible que vous reveniez vers nous avec un projet plus complet parce que si on demande l'expertise de l'IDEA, je pense qu'il pourrait aussi envisager quelque chose de plus global. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Comme ma collègue MARNEFFE, effectivement, il y a ce plan piscine qui vise un état des lieux des 126 piscines en Région Wallonne, c'est fort bien et apparemment le site de Cuesmes serait réaffecté ou en tout cas subirait des aménagements et moi, c'est dans le même ordre d'idée que Catherine, c'est de dire, est-ce qu'au niveau local, on n'aurait pas aussi intérêt à faire une réflexion sur la piscine de Flénu et je ne sais pas si c'est utile de le faire, je me souviens à la piscine Marguerite Bervoets, près de l'Université, voir si effectivement, il y a une réflexion en tout cas au niveau local de ce côté-là. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Si Madame l'Echevine me le permet, je vais demander à l'Echevin des Sports qui va certainement vous répondre d'une manière très appropriée.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Concernant le projet sur Cuesmes, sur le site du Hall Omnisports de Cuesmes, il y a évidemment un projet d'extension, d'amélioration et qui devrait s'étendre vers la piscine de Cuesmes et donc, il faut savoir que les subsides de la Région wallonne étaient jusqu'à présent destinés à des projets à hauteur maximum d'1,5 million mais le Ministre FURLAN a donc revu un peu sa politique et pour 2017, ils acceptent de subsidier des infrastructures qui seraient au-delà

d'1,5 million, donc, ce qui veut dire que les différents dossiers qui sont déjà passés au Conseil Communal pourraient être regroupés et on aurait à ce moment-là, une vue d'ensemble à la fois de ce hall omnisports avec une extension hall, 3 plateaux et un dojo ainsi qu'une cogénération qui alimenterait à la fois la piscine, le nouveau hall et l'ancien hall. En ce qui concerne le plan piscine, c'est un dossier qui est séparé et on a demandé à l'IDEA de le prendre en charge comme auteur de projet parce que les marchés publics de la Ville n'avaient pas le temps de s'en occuper de manière à faire avancer dans les délais ce dossier. En ce qui concerne Flénu, pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour parce que les propositions que nous avons eues étaient des propositions trop élevées et donc, pour l'instant, ce dossier-là n'est pas à l'ordre du jour.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Si je comprends bien, il y a de grandes chances d'avoir par exemple, deux unités de cogénération l'une à côté de l'autre ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : On peut l'envisager mais ce qui est prévu, c'est une seule qui alimenterait les deux sites, donc, c'est cela qui est envisagé.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

6 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN

ADOPTE – 41^e annexe

38^e Objet : AEDEC Hyon – Construction d'une infrastructure sportive et récréative – Approbation des conditions du marché et du mode de passation. (adjudication ouverte). SOUS RESERVE. MP BE2016/SUB.764.901/LF

REMIS

39^e Objet : Fonds Régional pour les investissements communaux 2017-2018 – Approbation du plan de la Ville de Mons. SOUS RESERVE MP A/20522-PIC 2017-2018/ML

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

40^e Objet : Deuxième amendement au budget 2016. Gestion financière MB2/2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vais revenir un petit peu comme à mon habitude sur les amendements budgétaires, sur l'aspect énergétique. J'ai encore fait mes petits calculs, cela m'amuse beaucoup mais cela m'amuse moins quand j'ai les résultats du calcul, donc, à nouveau, on est avec une augmentation de la consommation énergétique, ici, de 150.000 euros par rapport à ce qui a été prévu, donc, d'année en année, finalement cela chiffre, finalement, sur une législature, cela représente 1 million d'euros, c'est quelque chose de pas du tout négligeable et c'est par ailleurs quand même fort interpellant quand on voit que la Ville décide de réduire ces émissions de CO² et que malgré tout, elle n'arrive même pas à tenir ses obligations budgétairement, donc, elle n'arrive pas à diminuer ces consommations de manière à respecter le budget alors, je me demande comment elle va pouvoir réduire ses consommations pour respecter ses engagements en termes d'émissions de CO². J'ai hâte de voir au niveau du budget les engagements qui seront pris pour mettre en œuvre ce plan POLLEC. Deuxième chose, on a vu au niveau de la presse, des sorties de l'Echevin de la Mobilité pour nous parler de la mise en œuvre de vélos partagés, on aurait bien aimé avoir la primeur à ce niveau-là mais on est habitué maintenant de savoir que cela passe d'abord dans la presse. On vous avait demandé des nouvelles, on voit que cela va être mis en œuvre, on s'en réjouit néanmoins, on voit que ces vélos partagés seront dépendants des range-vélos déjà mis en place dans la Ville et là, on est quand même un tout petit peu interpellés en se disant « tiens, il y avait un plan triennal d'installation de range-vélos de la Ville de Mons qui devait être développés. Il y a un seul volet de ce plan triennal qui avait été mis en œuvre, les deux autres étaient passés à la trappe, n'est-ce pas un peu incohérent, ce n'est pas encore un effet d'annonce, qu'est-ce qu'on fait avec ce projet, on lance un projet de vélos partagés alors qu'on n'a même pas fini ce plan d'investissement en range-vélos, donc, pourquoi est-ce que ce n'est pas dans cette modification budgétaire ? Pourquoi est-ce qu'on ne remet pas cela à l'ordre du jour ? Est-ce qu'on va attendre le budget ? On va alors attendre le prochain budget, le temps de mettre seulement en œuvre ces range-vélos, on va essayer de vite lancer un projet de vélos partagés en 2017 pour dire qu'on en a fait un alors que finalement toutes les conditions ne sont pas réunies, enfin, il faut avancer d'abord sur les range-vélos concrètement et alors, on voit que de nouveau, il y en a uniquement en intramuros, donc, ces vélos partagés, on ne pourra les utiliser qu'en intramuros, enfin, je pense qu'on peut avoir un débat approfondi

sur les vélos partagés à l'occasion mais ce serait intéressant d'avoir un point à l'ordre du jour qui nous permette d'être informé correctement et de manière approfondie comme cela a été fait dans la presse. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. le Conseiller LECOCQ, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. Comme dans toutes les modifications budgétaires, il y a des choses dont on peut se réjouir et d'autres pour lesquelles on peut se poser des questions. On peut se réjouir de la diminution des charges de la dette et des intérêts notamment, je ne vais pas aller jusqu'à dire que c'était une bonne gestion du Collège PS-MR mais ce n'est pas une mauvaise non plus et donc, c'est une bonne nouvelle. On a quand même gagné entre 1 million et 1,5 million d'euros, moi, je n'ai pas fait le calcul comme Madame MARNEFFE, je me suis contenté de relever les chiffres comme cela de manière rapide, peut-être que M. l'Echevin pourrait nous apporter un complément d'informations plus précis mais donc, malgré ce bénéfice d'1 million 250.000 euros pour être dans la moyenne et bien malgré ce bénéfice, on a tout dépensé, donc, cela, c'est moins réjouissant évidemment parce qu'à partir du moment où on se dit qu'on fait des bénéfices, on suppose qu'on va pouvoir soit engendrer des nouvelles politiques, soit faire des économies pour le futur, ce qui n'est pas le cas malheureusement. Je relève des éléments troublants également voire même très troublants mais enfin, comme cela ne vient pas à 50.000 et que cela ne vient pas à 400.000, bon ici, c'est 2 fois 197.000, j'imagine qu'on s'en fout également. Page 11, évidemment, c'est sur le service ordinaire antérieur mais c'est quand même des décisions qui ont été prises ici, je note le 08 septembre 2016, donc, bien entendu, cela concerne des exercices antérieurs et donc, c'est chaque fois des moins values de droit constaté, c'est-à-dire qu'on met en irrécouvrable si vous voulez que je le dise plus simplement, on met en irrécouvrable 197.641 euros pour Mons Expo pour l'année 2014 et on met en irrécouvrable 198.093 euros pour l'année 2015 et il me semblait que Mons Expo était sur un nuage et que tout s'y passait pour le meilleur du monde mais enfin je vois quand même qu'ici, on prend 400.000 euros, encore une fois 400.000 euros, donc, tout à l'heure, c'était 400.000, rebelote 400.000 mais enfin cela ne vient pas à 400.000 je peux comprendre mais voilà, c'est quand même interpellant, ce sont sur les exercices antérieurs, donc, cela n'impacte pas évidemment la modification budgétaire de 2016 mais voilà, il faut quand même le constater, cela mange nos résultats antérieurs et donc, ça mange bien entendu nos réserves. Par rapport à l'exercice courant, on l'a voté tout à l'heure les 500.000 euros en plus pour la dotation à la police, c'est une bonne chose, on l'a déjà dit. Par contre, la diminution des honoraires prévus pour l'étude

des parkings, évidemment, cela nous fait mal parce qu'effectivement, en Collège, ce sont des décisions collégiales, c'est-à-dire à la majorité et donc, nous avons, nous, le MR eu énormément de difficultés à faire passer cette étude pour les parkings parce que nous estimons et je pense à juste titre, qu'il manque de parkings construits à l'intérieur de la Ville de Mons et que c'est aussi probablement une des raisons de la difficulté engendrée par les commerçants et probablement aussi par les entreprises qui souhaitent engager du personnel puisque quand on ne sait pas se garer, c'est évidemment difficile de se déplacer après dans la Ville. Nous avons d'ailleurs eu tout à l'heure sur notre table, un document que nous a transmis « Sauvegarde et Avenir de Mons », je ne les prends pas pour des imbéciles, je pense que ce sont des gens qui sont réfléchis et donc, ils ont fait une étude et dans cette étude, il parle de la mobilité et en point 1, de la mobilité, ils nous disent, premier problème de la mobilité est celui du parking permettant l'accessibilité au centre-ville, cela me paraît clair mais ce n'est pas clair pour tout le monde, je le sais mais nous, cela nous paraît clair et donc, on est évidemment peiné, bien entendu, c'est un faible mot, de voir qu'on a fait sauter d'un coup de baguette magique les honoraires qui étaient prévus pour l'étude des parkings en centre-ville, tant pis, Mesdames et Messieurs les citoyens, tant pis, Mesdames et Messieurs les commerçants, vous attendrez au-delà de 2018 pour des parkings construits, cela ne se fera pas avant et nous le regrettons bien évidemment. Point complémentaire également, je vois qu'on augmente mais là peut-être que M. l'Echevin nous apportera une explication, donc, je ne vais pas critiquer mais je vois quand même qu'on augmente le budget de la Gestion Centre Ville : +21.250 euros, c'est quand même une majoration importante sur 336.000 euros, cela fait presque 10 % alors que moi, il m'était resté comme information mais je ne suis évidemment qu'un Echevin adjoint mais il m'était resté comme information qu'on avait demandé à toutes les associations de diminuer leur budget de 10 % et je vois que la Gestion Centre Ville augmente le sien de 10 %, cela fera certainement plaisir à toutes ces petites associations qui ont vraiment du mal à subsister quand ils vont voir que la Gestion Centre Ville se sucre de 21.250 euros complémentaires. Enfin, nous constatons également l'augmentation des charges de traitement du personnel communal enseignant, je vais vous donner la rubrique, c'est la 72001/111/12, 70.000 euros, cela m'a paru important et je me posais la question de savoir si ce n'était pas les professeurs de langue pour lesquels nous avons décidé de mettre fin dans le Collège précédent. Ensuite, c'est quand même très important, une augmentation en matière de personnel également mais là, c'est pour les bibliothèques, quand vous savez puisque le Collège est au courant que les bibliothèques, je ne décrie pas, on a besoin sans

doute de bibliothèques, de faire des dépenses en la matière mais quand on sait que ces bibliothèques coûtent quand même à la Ville de Mons 1.600.000 euros, on peut s'étonner qu'il y ait encore des majorations de dépenses pour les traitements du personnel des bibliothèques mais bon, voilà, c'est un constat que nous faisons, j'espère que M. l'Echevin va pouvoir nous apporter quelques éléments de réponse et puis je réserve probablement une réplique. Merci M. le Président.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Oui, M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Complémentairement à ce que vient de dire mon collègue, je note qu'on acte une non-rentree de 334.000 euros au niveau de l'entrée dans les musées des différentes recettes afférentes que ce soit la vente de produits dérivés ou autres, donc, par rapport à cela, je me demandais, est-ce qu'il existe une stratégie par rapport à 2017 pour justement enrayer cette baisse de fréquentation. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Peut-être que M. l'Echevin des Sports voudrait dire quelque chose sur le vélo. On va commencer par le vélo, si vous le souhaitez, d'accord ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Concernant les vélos partagés, en effet, comme vous le savez, c'est le point qui a été abordé à plusieurs reprises au niveau de la Commission Sports, Fêtes et Mobilité et donc, c'est un appel à projets auquel a répondu l'Umons et l'Université de Namur, donc, ils nous ont demandé de pouvoir intégrer cette équipe-là de manière à mener à bien le projet auquel ils ont répondu et donc, c'est un test qui va être réalisé du 15 mars au 15 juin 2017 et donc, opérationnel, on peut imaginer qu'il ne le sera pas avant fin 2017 mais on fait tout pour que ce soit le plus rapidement possible et donc, on peut vous rassurer qu'à présent c'est inscrit mais on le verra par la suite si le Collège maintient cette inscription budgétaire, c'est bien inscrit les range-vélos pour l'année 2017, donc, ils tomberont évidemment à pic concernant les range-vélos. Concernant les parkings en intramuros, j'ai lu aussi la note de « Sauvegarde et Avenir de Mons » et il soulève l'opportunité d'installer un parking place Nervienne, comme vous le savez, la Ville de Mons, le Collège, ont répondu à une fiche FEDER et c'est bien à cet endroit-là qu'on envisage de créer un parking en deux niveaux de sous-sol, donc, là, on rejoint exactement, en termes de mobilité, ce que souhaite « Sauvegarde et Avenir de Mons ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Quelques réponses et précisions d'un part pour ce qui est de la charge de la dette, effectivement, chaque année, au départ, on prévoit les budgets pour l'ensemble des travaux que l'on pense réaliser à l'extraordinaire et on ne les réalise pas tous, c'est une des explications. La deuxième explication, c'est quand on calcule la charge de dettes, on part, en principe, avec une charge de dette et un intérêt de 4 %, or, ces années, la charge de dettes au niveau des intérêts a bien baissé ce qui nous a permis de faire quand même une économie. Quand vous dites que nous n'avons pas réalisé d'économie et que nous avons tout dépensé, ce n'est quand même pas tout à fait correct parce qu'au niveau de l'exercice propre, vous avez pu noter qu'on avait quand même pu diminuer de près de 449.000 euros le crédit initial de dépenses non engagé de l'exercice, donc, si on n'avait pas cela, on aurait eu une recette à ce niveau-là, d'accord ? Donc, effectivement, on a quand même pas tout dépensé. Au niveau, de l'exercice antérieur, vous avez évoqué, effectivement, la problématique de Mons Expo, donc, là, cela concerne l'emprunt par tiers concernant la tva où antérieurement, Mons Expo était subsidié chaque année par la Ville de Mons pour payer cet emprunt, on a supprimé l'aide au niveau de Mons Expo et donc, on prend en charge maintenant directement au niveau de la Ville plutôt que de donner de l'argent pour prendre en charge l'emprunt, on a préféré le faire directement. Au niveau des parkings, ce n'est pas partie remise, effectivement, il y a un problème avec l'application de ce marché, donc, on a décidé d'arrêter ce marché et de le relancer en 2017, donc, le budget sera bien prévu en 2017 pour les parkings. Pour ce qui est de la Gestion du Centre-Ville, je laisserai, Nicolas MARTIN, l'Echevin du Développement Economique, en parler. Concernant les musées, donc, effectivement, vous avez marqué qu'il y avait une diminution de recettes mais ce qu'il faut noter aussi c'est qu'il y a une diminution de dépenses puisqu'il y a des économies de personnel de 210.000 euros et effectivement, il y a un plan stratégique de développement des musées qui est passé au niveau du Collège la semaine passée et qui vise à retrouver des marges bénéficiaires pour 2017. Au niveau de la charge de l'enseignement, c'est une correction effectivement qui a dû être apportée parce que n'avait pas été prévu - donc, on travaille par année, on s'arrête au 30 juin et visiblement, certains enseignants sont quand même payés en juillet et en août -, heureusement pour eux, donc cela a été rajouté. Voilà. Peut-être que Nicolas peut répondre au niveau de la Gestion Centre-Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Président. M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre. Simplement, M. le Conseiller vous dire qu'il s'agit ici d'un montant qui effectivement sera reversé à la Gestion Centre-Ville non pas pour des frais de fonctionnement liés à l'ASBL qui comme pour toutes les autres associations font l'objet d'une diminution sans subside de fonctionnement de 10 % et même plus que cela non seulement elle fait l'objet d'une diminution de sans subside de fonctionnement de 10 % mais ce pourquoi elle travaille pour compte de la Ville à savoir l'organisation du Marché de Noël fait aussi l'objet d'une diminution de 10 %, ce qui signifie que pour l'organisation du Marché de Noël, le budget est un peu serré cette année-ci mais comme chaque année, lors de la modification budgétaire, il ya un montant qui est reversé pour boucler le plan financier du Marché de Noël en fonction de ses contraintes mais malgré un budget qui sera inférieur à celui des années antérieures, cette pratique va encore demeurer, c'est la raison pour laquelle, vous avez retrouvé ce montant-là tout simplement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Les répliques, oui, M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. Effectivement, M. l'Echevin, j'aime bien parce que vous êtes très attentif. On a pu diminuer effectivement les dépenses non engagées et donc, on arrive maintenant à un montant de dépenses non engagés de 327.000 euros, c'était environ 4 millions en 2014 et donc, je suis très, très curieux de voir arriver le bilan 2016 parce que je pense que nous allons faire un bénéfice plantureux. Je note également, vous n'en avez pas parlé mais c'est quand même intéressant de se réjouir de l'augmentation du Fonds des Communes de 122.000 euros, ce n'est pas énorme mais cela compense toutes les pertes de la Régie Foncière en partie et puis également, l'augmentation des taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques, on l'a dit souvent qu'il y avait des grosses diminutions mais ici, au niveau du budget, on augmente quand même près de 570.000 euros, c'est tout de même une occasion de se réjouir, je n'ai pas vu une seule ligne d'ailleurs sur l'ajustement des additionnels au précompte immobilier, je ne sais pas s'il y a une différence ou pas sur cette ligne-là ou pas. J'en ai terminé. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, j'ai cru comprendre dans la réponse de M. BARVAIS qu'un plan stratégique Musées avait été arrêté en Collège afin de rendre les musées bénéficiaires, alors, je pense que c'est de revenir à l'équilibre peut-être au niveau des projections d'entrées même pour nous les musées ne doivent pas être bénéficiaires,

donc, premièrement, c'est de savoir ce qu'il en est et alors deuxièmement, est-ce qu'on aura peut-être une présentation de ce plan stratégique ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Quelques mots de Madame l'Echevine comme cela vous serez complètement informé.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Effectivement, il y a un plan stratégique par rapport à la politique du pôle muséal dans sa globalité, donc, pas uniquement les musées mais aussi les salles d'exposition que j'ai présentées au Collège de la semaine dernière et donc, c'est ce que le Bourgmestre évoquait tout à l'heure, il sera présenté lors de la prochaine commission pour répondre aussi à l'intervention de M. TONDREAU tout à l'heure sur l'occupation du Théâtre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Fort de tout cela. M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Puis-je avoir une réponse pour la question sur le précompte immobilier s'il vous plaît ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Il n'y a pas eu de modification. Ici, au niveau de la modification budgétaire au niveau du précompte immobilier, on verra bien par la suite mais ici, il n'y a rien eu comme modification.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je recommence.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

3 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

6 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN

ADOPTÉ – 43^e annexe

Entrée de M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller = 38 présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en arrivons aux motions. Je vous félicite d'ailleurs de la rapidité avec laquelle vous avez passé en revue tous les points du Conseil. La

première à prendre la parole, c'est Madame la Conseillère MARNEFFE sur la gestion des espaces publics communaux et à l'usage des pesticides sur l'ensemble du territoire montois. Voilà un sujet important. Je vous en prie.

41^e Objet : Motion relative à la gestion des espaces publics communaux et à l'usage des pesticides sur l'ensemble du territoire montois. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Catherine MARNEFFE. Cabinet du Bourgmestre

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui je vous remercie, effectivement, très important. On a, au niveau wallon, eu un plan de réduction des pesticides qui a été lancé en 2009 et dont l'objectif était d'arriver à la suppression totale de l'utilisation de pesticides dans les espaces publics à l'horizon 2019. Des investissements sont en cours et sont régulièrement votés dans cette enceinte pour atteindre cet objectif. J'espère d'ailleurs qu'il sera atteint largement dans les délais et même avant, et je pense que d'envisager la manière dont on va vraiment y arriver d'ici 2019 est une priorité et donc, c'est un des premiers objectifs de cette motion, c'est de voir comment on va mettre cela en place mais cela ne se limite pas à cela parce que les pesticides, il n'y en a pas que dans les espaces publics, il y a également dans des espaces particuliers et donc, atteindre une réduction des pesticides n'a de sens que si on l'applique également au niveau des particuliers et au niveau des agriculteurs, donc, ce que je vous propose dans cette motion, c'est d'envisager un plan de réduction des pesticides pour arriver à l'horizon 2020 à zéro pesticides sur l'ensemble du territoire montois, sur les terrains perméables et imperméables et aussi bien sur les terrains publics que privés. Si on atteint une gestion des espaces publics sans pesticides, il faut également envisager comment désherber parce que cela arrangerait peut-être bien qu'on mette sur le dos des Ecolos, « Tiens, on n'utilise plus ce pesticide, donc, s'il y a des mauvaises herbes partout, c'est à cause des Ecolos » mais donc, on n'a pas envie d'en arriver là et donc l'idée, c'est de se dire, comment est-ce qu'on fait et donc, comme nous l'avons dit il y a déjà des investissements qui se mettent en place mais il ne faut pas faire que cela parce que l'abandon de la gestion des pesticides a un coût, cela veut dire que l'on ne gère plus les espaces publics de la même manière, il y a évidemment des machines qui fonctionnent bien, il y a des désherbages thermiques, il y a différentes méthodes, on peut faire aussi de manière mécanique avec des brosses, etc... cela fonctionne également mais cela à un coût en termes de personnel et en termes de matériel, donc, il faut se fixer des priorités pour que les espaces soient gérés de manière à être satisfaisante pour les citoyens et c'est là qu'il faut se fixer des priorités. Il y a d'ailleurs à cet égard des

propositions qui ont été faites par des associations, c'est une manière de voir un tout petit peu la tolérance à l'herbe des citoyens en fonction du type d'espaces et donc, d'établir un plan de désherbage en fonction de ce seuil de tolérance aux mauvaises herbes, donc, ça, c'est ma deuxième demande. Le désherbage peut aussi être fait en rappelant à chaque citoyen le devoir de désherber soi-même son trottoir, donc, c'est un petit rappel à faire au niveau de la Charte du Respect de l'Autre pour essayer aussi de responsabiliser chacun et enfin, venir aussi avec une étape de sensibilisation, de dire, « notre gestion a changé, pour notre santé, mais la conséquence, vous voyez les herbes qui poussent peut-être parfois dans un coin de trottoir et essayer de les tolérer davantage », il y en a de temps en temps dans la revue Mons Mag mais je pense qu'il faut encore le multiplier par exemple avec des petites affichettes qui peuvent être réalisées pour les espaces publics. Le dernier volet, tout l'aspect privé, donc, les particuliers ne pourront plus utiliser les pesticides pour désherber leur propre trottoir, etc... mais je pense qu'il faut aussi en venir à cette étape aussi pour tout ce qui est jardin particulier notamment en essayant de décourager les gens d'utiliser notamment du glyphosate dans leur propre jardin et donc, cela, ça peut-être notamment par une labellisation dans les magasins mais cela doit aller au-delà avec un objectif « zéro pesticides » à l'horizon 2020. Encore un volet plus important qui est le volet du monde agricole où là, il y a quand même encore des usages très importants des pesticides et je pense que ce qui est très important dans un premier temps, c'est d'avoir des zones tampons par rapport aux écoles, cela se fait déjà en France notamment dans le Bordelais, cela se fait également au Québec, faire des zones interdites de désherbage dans un périmètre de 12 m autour de jardins particuliers et autour de toutes les zones sensibles, crèches, écoles, etc... et par ailleurs, de demander pendant que les locaux sont occupés, donc, les crèches, les écoles, les maisons de repos, etc... 50 mètres sur lesquels on ne pulvérise pas, donc, cela ne voudrait pas dire que l'agriculteur ne pourrait jamais pulvériser mais qu'il le fasse en dehors des périodes d'occupation et que par ailleurs, il informe les utilisateurs des terrains de football parce que c'était le cas à Obourg il y a peu de temps, je voyais un agriculteur qui pulvérisait pendant que les gamins jouaient au foot juste à côté, donc, cela, m'a particulièrement choqué et c'est un petit peu comme cela que je suis arrivée à cette motion, donc, de prévenir pour éviter que ce genre de situation puisse encore arriver. Voilà, c'est quelque chose de vaste, on en avait discuté avec l'Echevine il y a quelque temps, elle me disait qu'on pouvait avancer sur de nombreux points, donc, j'attends vos réponses pour savoir ce qu'il en est. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui Madame la Chef de groupe.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. En effet, j'ai trouvé vraiment la proposition de notre collègue assez pertinente, intéressante eu égard d'ailleurs, au travail déjà réalisé par l'Echevine et par les services de la Ville, je voudrais d'ailleurs souligner le travail réalisé parce que comme Madame MARNEFFE a pu le mettre en évidence, il y a vraiment tout un changement en termes de culture de mentalité par rapport à tout ce qui concerne la gestion différenciée. Maintenant, eu égard justement à la situation de terrain, à ce qu'on peut mettre en œuvre et à aussi ce qui est mis en place, je dirais, à d'autres niveaux de pouvoirs, j'aimerais déposer, Monsieur le Bourgmestre, une proposition d'amendement à cette motion et donc, pouvoir la distribuer à l'instant aux différents collègues et la présenter dans la foulée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Les documents sont distribués à l'instant et je vais me permettre de passer avec vous en revue l'ensemble des considérants qui sont développés, en tout cas, que je propose en tant qu'amendement avec d'ailleurs le groupe CDH puisqu'il s'agit d'une motion apportée par la majorité, donc, évidemment reprendre les principes énoncés dans le plan national de réduction des pesticides ce qui se fait également au niveau du Gouvernement Bruxellois par rapport à l'interdiction liée au glyphosate. Ce qu'on a pu également réaliser avec des collègues au niveau du Parlement wallon en termes de résolution par rapport à cette interdiction du glyphosate. Vous aviez évoqué, Mme MARNEFFE, le programme wallon de réduction des pesticides. Les différents considérants qui relèvent qu'à la fois pour le Centre International de Recherche sur le Cancer, c'est un cancérigène probable et donc, il est très, très clair que c'est important aussi pour nous d'y travailler. Considérant aussi que les stratégies mises en place pour contrer toutes ces interdictions finalement existent de la part de certaines multinationales, il faut tout de même le mesurer. Considérant aussi qu'il est important d'éviter de remplacer justement le glyphosate à usage professionnel par d'autres herbicides comme on peut le voir notamment au niveau agricole, cela pourrait être dangereux. Considérant aussi parce que je pense que c'est important de le souligner, de le mesurer, tous les efforts qui sont réalisés à la fois par les Administrations publiques, communales, par les professionnels, les horticulteurs, les entrepreneurs parce qu'on sait que c'est une voie à privilégier pour arriver justement à la suppression de l'usage du glyphosate en Wallonie et considérant aussi que la Ville de Mons entend à la fois faire écho mais évidemment dans la mesure de ses compétences et de sa situation budgétaire, à la demande citoyenne parce que c'est une véritable demande citoyenne qui vise à proscrire les

pesticides sur notre territoire. Ce que nous vous proposons, c'est d'adopter un plan de réduction des pesticides parce que la volonté de la Ville et je pense que Mme l'Echevine l'a déjà dit, ici, au niveau du Conseil communal, c'est de pouvoir être à l'horizon 2020 Mons, une ville zéro pesticides, de pouvoir charger les services techniques par rapport aux respects des consignes de bonnes pratiques au niveau de la gestion différenciée et aussi, vous l'avez évoqué aussi, Mme MARNEFFE, je pense que c'est important de charger le Service de communication au niveau de la Ville, de faire tout ce travail de sensibilisation d'abord par rapport au respect ou à plutôt la révision de la Charte du Respect de l'Autre et ici, dans cet amendement, on reprend les articles particulièrement concernés, l'article 77, paragraphe 1 et l'article 89 et puis, intensifier la communication vers le citoyen sur tout ce qui est danger relatif à l'usage de produits phyto-pharmaceutiques. Egalement pouvoir avoir cet inventaire de produits pulvérisés sur le domaine en tout cas pour ce qui est géré par les services communaux. D'imposer l'interdiction immédiate d'épandre des pesticides à moins de 50 mètres de tout ce qui est terrain d'accueil, d'hébergement des personnes, ça, c'est pour ce qui concerne les services communaux et puis, de communiquer pour les autres utilisateurs sur l'interdiction à l'horizon 2018, c'est vrai qu'il faut quand même laisser à mon avis le temps au temps, on l'a dit plusieurs fois, ici, c'est vraiment un travail de longue haleine et encore une fois, je voudrais vraiment saluer le travail qui est réalisé à la fois par le Collège en la matière et aussi par les services de la Ville concerné.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui Madame, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vois qu'en fait, les $\frac{3}{4}$ de mes considérants et des mes propositions ont été repris, donc, c'est quand même positif. Ce n'est pas très clair concernant l'interdiction d'une zone tampon de 50 mètres, vous mettez dans l'article 7, d'imposer une interdiction immédiate et puis, après dans l'article 8, vous mettez que vous ne le ferez qu'en 2018, donc, là, il faut clarifier les choses, ce n'est pas très clair, je pense qu'il est important que ce soit dès maintenant, je pense que la santé de nos enfants comme je vous l'ai dit au terrain de foot d'Obourg, l'agriculteur qui pulvérisait pendant que les gamins jouaient, ce n'est pas acceptable, c'est maintenant qu'il faut l'interdire, cela ne peut plus arriver ce genre de chose. Je regrette par contre, le fait que deux choses ne soient plus présentes, donc, au niveau de l'article 8, j'avais demandais l'interdiction d'épandre des pesticides à moins de 12 mètres des terrains sur lesquels sont produits ou distribués des denrées alimentaires cultivées sans pesticides, donc, si vous faites votre potager que juste à côté de votre potager, il y a un agriculteur qui n'est pas bio et bien, il peut pulvériser jusqu'à 1 mètre de votre potager, donc, en gros, si vous croyez faire un potager bio ou un

potager sans pesticides et bien vous vous trompez, vous êtes bourrés de toutes les crasses qui sont dans le champ surtout si le terrain est un peu en pente, là, vous avez la double dose. Il y a la possibilité pour les agriculteurs de mettre en place ce qu'on appelle des bandes enherbées, donc, ils ont des primes agri-environnementales qui sont très conséquentes, je pense que c'est 130 euros par 20 mètres, je le mettais dans mes considérants pour faire une bande d'herbe sur laquelle ils ne cultivent pas et sur laquelle ils n'auront pas besoin de mettre des pesticides, donc, j'avais bien respecté ces 12 mètres pour permettre à l'agriculteur de le faire dans un cadre où il n'avait pas un trop grand manque à gagner. Par contre, pour les particuliers, en termes de santé publique, là, c'est quelque chose de très important surtout que ce ne seront pas des denrées qui seront utilisées pour nourrir du bétail ou quoi que ce soit, ce sera, en général, des légumes qu'ils vont manger directement, donc, cela, c'est quand même quelque chose qui est vraiment prioritaire dans la chaîne alimentaire, c'est ce qui va être le plus proche d'une manière de réduire la consommation de pesticides pour l'utilisateur, donc, j'insiste vraiment pour que vous repreniez cet article-là. Et enfin, il y avait l'article 9, donc, je vous demandais la délivrance d'un label pour les magasins montois décidant de supprimer dès maintenant les pesticides de leurs rayons, je pense que cela ne mange pas de pain, ce label et c'est important, je me rappelle notamment une association comme Greenpeace qui demandait à un moment donné qu'on mette des étiquettes sur tous les produits en mettant bien « vous mettez votre santé en danger et celle de vos enfants en danger si vous utilisez ce genre de produit », donc, maintenant, grâce à la législation, il va falloir qu'il y ait une information, qu'il y ait un employé qui donne une information directe à l'utilisateur normalement pour pouvoir acheter ce pesticide-là mais on verra bien comment cela se mettra en place en pratique. Si on met un label dès maintenant, en mettant « nous, on ne distribue pas ce genre de produits parce qu'ils ont mauvais pour la santé », je pense que cela peut être vraiment une plus-value pour les magasins qui s'engagent à ne plus vendre ces produits qui sont toxiques pour la santé, qui sont vraiment une plaie pour la santé publique. Voilà, j'insiste pour ces deux articles-là, pour le reste, je me réjouis que vous ayez été à l'écoute de nos demandes. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme la Conseillère.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Juste rapidement dire que l'idée, c'était en effet, comme vous venez d'ailleurs de le dire en conclusion, c'est d'être à l'écoute de cette préoccupation avant tout citoyenne et tellement importante pour, je pense, la majorité et d'arriver aussi avec des choses qui pouvaient être gérables par le Collège au sein de la

Ville, donc, je pense que pour ce qui concerne le label, on peut toujours y réfléchir, en discuter, ce n'est pas une fin de non-recevoir. Pour ce qui concerne le point 7, la différence entre le point 7 et le point 8, c'est qu'au niveau du point 7, on parle de ce qui relève du domaine communal avec la gestion par les services communaux et pour le point 8, là et c'est pour cela qu'on arrive avec vraiment l'idée plutôt de communiquer sur une interdiction à terme, cela relève plutôt des utilisateurs privés, donc, on sait bien qu'on doit pouvoir agir de façon différenciée en fonction des acteurs concernés.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, au terrain de foot d'Obourg, on pourra continuer à pulvériser à côté pendant que les enfants jouent jusqu'en 2018 ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Je pense qu'on peut travailler et vous le savez d'ailleurs par rapport à la problématique des bandes enherbées puisque c'est un des rôles du Contrat de Rivière de la Haine que connaît bien notre collègue notamment Jérôme MANDERLIER, c'est de communiquer là-dessus et de pouvoir faire en sorte que toute une série de personnes et d'acteurs puissent évoluer dans le bon sens en la matière, cela a été fait et cela permet vraiment des changements de comportement très, très importants notamment de la part des agriculteurs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme la Chef de Groupe, est-ce que je comprends de ce que vous dites que l'article 7, c'est d'imposer l'interdiction au service public ou aux services communaux, c'est au service public ? Donc, est-ce qu'on ne ferait pas un amendement à votre amendement, je vais questionner Mme MARNEFFE, est-ce qu'on ne peut pas dire d'imposer l'interdiction immédiate aux services communaux d'épandre, etc... et laisser alors l'article 8, si je comprends

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour les services communaux, c'est déjà interdit, donc, on ne peut déjà plus utiliser dans les zones non imperméables des pesticides, donc, cela n'a pas de sens d'interdire quelque chose qui est déjà interdit. Par contre, ce que je proposais, c'était de l'interdire, 50 mètres autour des zones vulnérables, là, il y a des enfants, là, il y a des enfants qui jouent au foot, là, il y a des crèches qu'on ne pulvérise pas pendant que les locaux sont occupés, donc, cela veut dire que l'agriculteur il pourra pulvériser pendant des congés, pendant les week-ends, à la fin de la semaine, le vendredi, donc, il pourra quand même toujours le faire, on demande 12 mètres ce qui correspond à une bande enherbée, donc, pour l'agriculteur, c'est juste une contrainte temporelle et par ailleurs, les 12 mètres, c'est une contrainte qui est en plus compensable financièrement grâce à des primes agri-environnementales dont l'information n'est pas diffusée par le Contrat de Rivière Haine par ailleurs mais qui est diffusée par les conseillers en agri-

environnement de la Région Wallonne, donc, ce sont des personnes qui font un métier spécial qui informent les agriculteurs sur comment on met en place des bandes enherbées, donc, c'est le travail de la Région Wallonne. Par contre, l'Echevin de l'agriculture peut demander à ce qu'on fasse cela autour de zones qui ont été identifiées et cela, j'en parlais également dans ma motion, de réaliser une cartographie des produits pulvérisés en zone agricole, comme cela, ça permet justement d'identifier les endroits où il y a des zones vulnérables, les endroits où il y a des écoles, les endroits où il y a des terrains de foot, les endroits où il y a des crèches pour justement atteindre cet objectif-là et je pense que c'est vraiment prioritaire en terme de santé publique, donc, je ne pense pas que ce soit une demande qui soit inacceptable et je pense que nos enfants méritent bien cela.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Moi, je n'ai pas de difficulté par rapport aux interdictions qu'on pourrait mettre à différents endroits mais il faut quand même concerner le niveau de pouvoir qui est vraiment compétent en la matière. Ici, moi, ce que je voulais vraiment faire eu égard au travail qui est déjà réalisé et qui je pense, s'intensifiera encore dans les prochaines années au niveau communal, sur ce qu'on peut vraiment mettre en œuvre ici. Pour le reste, il y a un travail qui se fait à d'autres niveaux de pouvoirs, je peux vous l'assurer M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On peut compter sur vous pour convaincre le Collège au sujet des articles 8 et 9 proposés par Mme MARNEFFE. Bien. Moyennant toutes ces explications, oui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, nous allons amender la proposition de Mme KAPOMPOLE comme cela nous voterons d'abord sur notre proposition et puis sur la vôtre, donc, nous proposons d'ajouter, vous l'avez dans la motion, l'article 6 de notre motion initiale, l'article 7 qui remplacerait le 7 et le 8 de Mme KAPOMPOLE, l'article 8 et l'article 9, donc, moyennant cela, je propose qu'on passe au vote puisque ces amendements reviendraient à voter notre motion, donc, on commence par voter notre motion et ensuite nous voterons la motion amendée par le parti socialiste et le CDH. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On votera sur les amendements aux amendements. Merci d'abord pour de débat extrêmement intéressant. Je mets au vote l'amendement proposé par Mme DE JAER de remplacer les articles 7 et 8 des amendements de Mme KAPOMPOLE par les articles 6, 7, 8 et 9 de la motion originale.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

11 OUI : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

27 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens aux amendements. Le premier amendement, c'est le remplacement des considérants par les considérants de l'amendement.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Etant donné que la motion qui est proposée par le groupe PS-CDH est un cran en-dessous de la nôtre mais que malgré tout, elle est un cran au-dessus de ce qui est actuellement, on va voter « pour » mais vous vous rendez bien compte qu'on est un peu déçu qu'on puisse mettre des pesticides alors que des enfants jouent au football dans notre ville, qu'on ne veuille pas encourager les magasins qui décident de sortir plus tôt que prévu et porter le label anti-pesticides et qu'on continue à pouvoir pulvériser à côté de nos potagers alors qu'on essaye de faire des efforts mais nous voterons quand même « oui » puisque mieux vaut un petit pas qu'aucun pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui pour ce petit pas.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Les petits pas amènent des grands, donc « oui » également.

ADOPTE à l'unanimité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le second amendement.

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive à la proposition de motion de M. le Conseiller Florent DUFRANE d'adapter les horaires d'accueil de l'Etat civil. Je vous en prie M. le Conseiller.

41^e Objet - 1: Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin d'adapter les horaires d'accueil de l'Etat Civil. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Florent DUFRANE. Cabinet du Bourgmestre

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Comme vous le savez, il y a 150.000 personnes qui franchissent chaque année les portes de l'Etat Civil. Les horaires d'accueil, ils sont ce qu'ils sont, c'est de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 ainsi qu'un samedi par mois de 09h00 à 12h00, c'est tout pour les horaires. Ce que propose la motion et en fait, elle fait écho à une interview dans la presse de la part du Collège qui se disait et pourquoi pas avoir une réflexion sur les horaires le samedi, c'est-à-dire, d'adapter les horaires, de mettre plus le samedi pour l'Administration civile. Il y avait aussi une réflexion de développer un accueil nocturne adapté aux contraintes des citoyens durant la semaine ce qui bien normal en 2016, donc, effectivement, cette motion, elle ne vient pas de nulle part, c'est un besoin, le besoin, c'est que le travail a changé, la mobilité a changé, pas tout le temps dans le bon sens, on est d'accord, mais quand on prend les navetteurs, je prends les navetteurs qui sont très, très nombreux à fréquenter notre gare pour aller à Bruxelles, il est évident que pour l'Administration civile, pour s'y rendre, ce n'est pas toujours adapté avec les horaires actuels, bref, toutes ces situations nous portent à croire qu'effectivement, il faut un changement plus ou moins profond au niveau des horaires et au niveau de l'Administration civile, avec l'Administration civile évidemment, en se concertant le plus complètement possible avec les représentants des travailleurs et de l'Administration. Donc, voilà, la motion, elle est assez simple, elle est va droit au but et surtout elle se veut tout à fait positive dans le sens où effectivement, vu que le Collège voulait impulser une réflexion, on se dit que la motion est un bon outil pour réellement charger le Collège d'une mission, d'une mission qui consisterait à rencontrer évidemment les syndicats histoire de négocier. Dans cet article, il était aussi question évidemment si on adapte les horaires, voir si on ne doit pas ici et là, renforcer les services pour qu'il n'y ait pas non plus une inadéquation entre les besoins des clients, des consommateurs et le bien-être de l'Administration au travail, donc, il est évident qu'on ne veut pas faire peser une charge supplémentaire sur l'Administration, après, je pense à d'autres facultés que nécessairement augmenter les forces, c'est peut-être d'avoir des phases, des rondes différentes si vous voulez au lieu de commencer à 08h00, peut-être que certains pourraient travailler à midi, enfin, bref, il y a des périodes de roulement qui pourraient s'organiser au sein même de l'Administration, cela s'était aussi une réflexion à envisager qui n'est pas dans la motion, donc, pour terminer, je vous dirais que la motion, elle propose deux articles

fondamentaux qui sont de charger le Collège Communal et les services de l'Etat Civil de négocier évidemment, d'établir une concertation avec les syndicats en vue d'étendre les horaires d'accueil plusieurs samedis par mois, ce qui paraît être une demande citoyenne et ensuite deuxièmement, il est clair que la semaine 16h30, c'est parfois un peu léger et qu'on pourrait veiller à adapter un accueil nocturne lié aux contraintes vraiment des citoyens en 2016, je pense aussi aux mamans, etc... Donc, voilà, je sou mets cette motion à la bienveillance de ce Conseil mais je ne doute pas évidemment que vous allez me proposer une contre-motion tout à fait différente de ce que je propose. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui Mme MEUNIER, je vous en prie.

M. Marie MEUNIER, Conseillère : M. le Bourgmestre. J'ai une proposition d'amendement établie par la majorité PS-CDH à soumettre à cette Assemblée. Pendant qu'on vous la distribue, je vais peut-être vous la lire. Il est d'abord proposé de remplacer l'ensemble des considérants de la motion déposée par M. le Conseiller DUFRANE par les considérants suivants : à savoir qu'en moyenne, 150.000 personnes, chaque année franchissent les portes du service Population/Etat civil regroupant les départements de la Population, du casier judiciaire, du permis de conduire, des changements d'adresse, du service aux Etrangers et de l'Etat civil. Qu'actuellement, ces départements sont généralement ouverts du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 ainsi que le premier samedi ouvrable du mois de 09h00 à 12h00 à l'exception du département Etat Civil puisqu'il ferme 4 après-midi par semaine afin de réaliser d'importants travaux de back-office. Que le service compte actuellement 42 agents. Que pour fonctionner le samedi, il convient d'avoir un minimum de 10 personnes qui récupèrent leurs heures à 150 %. Que le département Etat Civil fonctionne déjà tous les samedis à raison d'un agent pour assurer la tenue des célébrations de mariage. Que pour l'organisation d'une nocturne, il y a lieu de revoir les horaires actuels afin d'éviter l'accumulation des heures supplémentaires. Qu'il y a lieu d'être prudent en termes de modification des horaires actuels pour veiller à ne pas augmenter la charge psycho-sociale des agents qui pourraient nuire à la qualité de leur travail. Que toutefois, le Collège Communal a d'ores et déjà déterminé deux axes d'action afin d'offrir aux citoyens, une meilleure accessibilité au service à savoir la mise en place d'un guichet électronique en ligne et la réflexion sur l'ouverture de plages horaires au public, soit des samedis supplémentaires, soit en soirée. Que le futur guichet électronique en ligne permettra aux citoyens d'éditer lui-même instantanément les principaux extraits du registre Population évitant tout déplacement à l'Administration avec en perspective la diminution de près de 25 % des visites de citoyens à l'Administration et qu'enfin, pour

l'ouverture de nouvelles plages horaires aux citoyens, un Chef de Division a été chargé par le Collège communal en date du 06 octobre 2016, de formuler des propositions en la matière. Ce que nous proposons, c'est d'encourager le Collège Communal à réaliser la mise en place du guichet électronique qui permettra de diminuer significativement les visites à l'Administration communale tout en proposant un nouveau service pratique et rapide aux citoyens. De saluer la décision du Collège Communal datée du 06 octobre 2016 afin d'entamer une réflexion sur l'ouverture de plages horaires au public, soit des samedis supplémentaires, soit en soirée. De prendre note que ce travail sera mené par la Chef de Division du service en concertation avec le personnel et les organisations syndicales et d'inviter le Collège Communal à lui présenter dès que possible les conclusions de ce travail et les décisions prises en la matière. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Président mais permettez-moi de vous faire part de mon étonnement par rapport à cette motion parce que peut-être que Mme MEUNIER n'était pas là et peut-être naïve mais en fait, j'étais intervenu pour la première fois en 2010 sur la création d'un guichet électronique et on m'avait déjà à l'époque répondu, il y a 6 ans, un peu plus même, que le Collège travaillait à l'élaboration d'un guichet électronique, ensuite, lors de la négociation de l'accord de 2012, nous avons ensemble écrit dans cet accord de 2012 que la priorité, au niveau de l'Etat Civil serait la création d'un guichet électronique et ici, nous sommes en novembre 2016 pour ne pas dire 2017 et on nous dit que le futur guichet électronique sans date, permettra peut-être à éviter 25 % de déplacement à l'Administration. Moi, ce que j'aimerais savoir et c'est plus à l'Echevin que je m'adresse, c'est, quand est-ce que les Montois pourront effectivement commander leurs documents électroniques qui sont promis depuis 7 ans.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. DUFRANE et puis Mme MEUNIER.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci pour cette lecture assidue, Madame la Conseillère et je remercie évidemment la majorité pour son élégance. Au niveau du fond de votre contre-motion, la première est que vous changez tellement peu d'éléments par rapport à la motion déposée par le MR qu'on ne peut s'empêcher de penser à un tour de passe-passe, la contre-motion est donc vraiment inutile mais là, on le prouve par A + B si on compare les deux motions. Donc, la motion, c'est cela qui est chiant avec vous, la majorité, c'est qu'elle est vraiment positive pour les citoyens et les travailleurs, elle propose évidemment de négocier ces changements avec les syndicats et comme le Collège

l'affirmait lui-même dans la presse du 12 octobre, elle souhaite un élargissement des plages horaires et la création d'une nocturne la semaine à l'Etat Civil. La contre-motion, j'ai l'impression, n'affiche déjà plus qu'un ou l'autre de ces objectifs mais cela, au moment du vote on va en reparler. Bref, les effets d'annonce, voilà, on est habitué à la Ville de Mons et donc, on voulait juste que le Collège soit chargé d'une mission. Cela fait 2 ans en plus que je parle de ces éléments à certains membres de la majorité alors que voilà, vous savez qu'on vote la motion du MR ou la vôtre, honnêtement, je m'en fous, cela n'a vraiment aucune importance mais du moment que ces changements, ils interviennent réellement et in fine, pour les travailleurs et les citoyens et c'est là, à mon avis, précisément que le bât blesse, moi, je suis vraiment sceptique quand je lis la contre-motion, elle est jolie, elle est bien faite, elle est bien écrite mais je vous parie ma chemise que rien ne sera pas fait avant les élections de 2018 parce que vous n'avez pas les moyens budgétaires pour engager de nouvelles personnes et vous ne changerez pas les habitudes par peur de froisser sûrement. Enfin, c'est vraiment usant de constater, là, c'est vraiment usant parce que cela fait déjà quelques mois qu'on le constate au niveau du MR, c'est qu'importe la motion proposée par les libéraux, vous la refusez toujours en l'état. L'opposition constructive que le groupe PS appelait de ses vœux, vous l'aviez dit M. le Bourgmestre quand on avait été lâché dans l'opposition en mai, c'est un fait indéniable avec cette motion et avec d'autres. Qu'est-ce que vous entendez par opposition constructive, enfin, il faudrait que vous me donniez une définition parce que là, effectivement, moi, je considère que c'est de l'opposition constructive et moi, ce que je regrette, c'est que là, cette contre-motion, c'est de la politique politicienne, vous pourriez me dire ce que vous voulez, je pense que c'est le cas, c'est du copié-collé. Je reviendrais donc, on va le faire avec nos armes, moi, ce que je vais faire, c'est que je vais revenir régulièrement avec une interpellation sur le sujet pour m'assurer de la mise en œuvre, pour m'assurer du budget, pour m'assurer des concertations menées, pour voir si réellement, vous appliquez, parce que vous allez évidemment voter le groupe PS, votre contre-motion ce que je comprends très bien, c'est la démocratie mais il faudra l'appliquer et là, notre travail d'opposition, ce sera de vérifier que vous appliquez votre contre-motion, voilà et c'est comme cela qu'on va faire, j'en ai terminé et pour les points effectivement, cela peut-être que vous allez proposer par amendement, on votera par amendement à ce niveau-là. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme MEUNIER.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : Juste rassurer M. JACQUEMIN sur ma naïveté, je n'étais effectivement pas présente en 2010 puisque trop jeune pour siéger au sein du Conseil Communal. Désolé.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Evidemment, c'était juste un rappel, Madame MEUNIER et j'espère que vous serez encore là en 2024.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je mets d'abord aux voix l'amendement 1 qui est le remplacement des considérants par les considérants déposés par Mme MEUNIER. Je fais le tour.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : C'est possible d'avoir quand même une réponse de M. L'Echevin quant aux délais possibles ou pas du tout ?

M. Achile SAKAS, Echevin : M. le Bourgmestre, si je puis me permettre. Le guichet électronique va voir le jour en 2017 et c'est inscrit au budget. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, cela devrait vous rassurer pour le vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MM. JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

9 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour l'amendement 2 du texte déposé par Madame MEUNIER. Est-ce que je peux considérer que c'est le même vote ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MM. JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

9 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE

M. Florent DUFRANE, Conseiller : En fait, l'abstention, elle est liée au fait que l'amendement n'est pas clair, il laisse à penser que ce sera soit l'un, soit l'autre, soit on fait l'adaptation des horaires le samedi, soit, on fait une nocturne la semaine, donc, ça, je ne sais pas la volonté ou comment cela a été rédigé, est-ce que vous envisagez un effet cumulatif ou c'est soit, on fait le samedi, soit on fait la nocturne la semaine, j'aimerais des précisions et si vous me donnez des précisions, peut-être qu'on pourra voter « pour ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Cela, c'est Madame MEUNIER qui pourrait apporter d'éventuelles précisions mais je n'ai pas le sentiment que cela va changer votre vote.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : On s'abstiendra quoi qu'il arrive.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah d'accord.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les deux amendements sont approuvés. On arrive alors à une motion qui est relative à la mise en gestion des locaux. Madame DE JAER, je vous en prie.

41^e Objet - 2 : Proposition de motion relative à la mise en gestion des locaux. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Charlotte DE JAER. Cabinet du Bourgmestre

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci. Cette motion fait suite aux différents débats qu'on a pu avoir sur la Charte Associative mais aussi sur la mise en gestion des locaux puisque suite aux différents débats, j'ai demandé par question écrite d'avoir la liste des ASBL qui géraient des locaux et je tiens à dire, ici, qu'il semblerait qu'il y ait une erreur dans la liste qui m'a été envoyée puisque ce ne serait pas la Maison Emilie qui aurait une location gratuite à Cuesmes mais bien la Maison de Quartier, je tenais à le dire puisque plusieurs personnes m'en ont averties. Suite à la réception de cette liste et suite au débat qu'on avait eu sur la Charte Associative le mois passé, donc, débat qui avait finalement porté au fait de dire qu'on allait le faire mais que ce n'était pas pour tout de suite, j'imagine que cela arrivera bientôt sur la table, j'imagine que cela arrivera au moins d'ici le printemps 2017 où cela fera un an que la nouvelle majorité sera mise en place, un an pour faire une Charte Associative, cela me paraît suffisant, en tout cas, on sait qu'on n'aura pas de Charte Associative, ici, en 2016, or, là où les subventions aux associations sont assez similaires d'une association avec le même objet social à une association avec le même

objet social, donc, par exemple, les scouts reçoivent tous le même montant, au niveau de la gestion des locaux, on se rend compte qu'il y a des montants fortement disparates dans les loyers qui sont demandés, par exemple, entre les différents clubs sportifs où on se rend compte que certaines ASBL ont des locaux alors que d'autres ne savent qu'il est possible de demander à la Ville d'en avoir, je pense notamment au secteur du handicap que je connais bien pour y avoir travaillé de nombreuses années, je pense que pratiquement personne dans le secteur du handicap n'imagine qu'une ASBL travaillant dans ce domaine ne paie que 25 euros par an à la Ville pour la gestion de ces locaux, ils ne sont pas au courant et donc, on est face à un manque d'équité entre les différentes associations et on est face à un manque de transparence puisque là où la liste des subventions aux associations sont annexées au compte ou qu'on les vote régulièrement comme on l'a fait sur les subsides aux associations de jeunesse en début de Conseil, ce n'est pas le cas pour la gestion des locaux. Ma proposition est donc, une proposition d'ici, la mise en œuvre de la Charte Associative qui j'imagine mettra des critères clairs et précis pour l'attribution de subsides et de gestion de location et donc, qui est une mesure, j'ai envie de dire « transitoire » que nous pouvons faire dès à présent, il s'agit de, dès à présent, sur le site internet de façon régulière, d'indiquer la liste des associations qui ont une salle en gestion et étant donné que même si nul n'est censé ignorer les choses et que beaucoup de gens vont sur le site internet pour parfaire l'information de l'ensemble des associations, que cette liste soit envoyée à l'ensemble des associations dont l'objet social porte sur Mons ou dont le siège est à Mons, donc, ce sont deux mesures qui ne coûtent pas grand-chose à la Ville, qui permet simplement de dire ce qui est fait, donc, qui ne vont pas plus loin que ce qui est fait actuellement, on ne demande pas de changer, on verra ce qui se passera pour la Charte Associative, on demande simplement de la transparence, cela me paraît être une petite mesure qui nous permettra d'avancer d'ici la Charte Associative. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, M. le Conseiller.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup M. le Bourgmestre. En fait, je souscris totalement à la démarche que Charlotte propose et je pense qu'elle a vraiment raison, il y a double enjeu selon moi. D'abord, c'est celui de construire une Charte Associative avec une dimension vraiment structurante là-dessus, je pense qu'on est à peu près tous d'accord, c'est essentiel pour notre vie associative et puis, il y a un autre enjeu qui est évidemment essentiel et on l'a évoqué ici, très justement, c'est celui d'établir un cadastre des locaux que l'on met évidemment à disposition de toutes les associations et de manière plus générale, de toutes structures qui le souhaitent, en tout cas, qui souhaitent les

consulter. On souhaite toutefois si vous le permettez, c'est l'objet de notre amendement, je vais demander juste qu'on puisse le distribuer. On souhaite toutefois juste introduire une petite nuance qui pour nous est fondamentale, c'est l'idée selon laquelle selon nous, il ne faut pas oublier chez nous, qu'il y a de nombreuses associations dans notre ville qui travaillent depuis de nombreuses années, qui sont vraiment implantées sur le terrain depuis très, très longtemps, ce qui implique évidemment, qu'elles ont eu des conventions lors de précédents mandats, on parlait de propositions de précédents mandats, il y a eu aussi des conventions dans les précédents mandats et donc, on ne voudrait pas qu'avec une mesure de manière trop générale, trop générique, on puisse revenir mettre en question l'ensemble des conventions qui lient les différentes structures avec les associations mais plutôt qu'on travaille au cas par cas, donc, l'idée, elle n'est pas du tout d'aller vers un statu quo mais bien d'essayer d'analyser au cas par cas, la situation des différentes associations compte tenu des différents critères qui ont manifesté à ce moment-là la justification de leur situation, donc, si vous me le permettez, juste vous expliquer ce par quoi, on souhaite amender la motion. On souhaite donc, remplacer l'ensemble des considérants de la motion déposée par les considérants suivants : Premièrement, considérant la décision du Collège communal datée du 26 septembre 2016 introduisant une demande de subvention dans le cadre des Politiques des Grandes Villes afin de créer une Maison des Associations qui aura pour but de développer des missions complémentaires telles que notamment le cadastre associatif et la finalisation du processus de la Charte Associative lancée par le Collège en juin 2014, considérant les principes et les critères d'octroi de subsides relatifs à chaque secteur associatif seront insérés dans la charte associative, considérant toutefois – et c'est le point que j'évoquais juste avant – que la mise en gestion des locaux ou de terrain par la Ville à des associations est spécifique et nécessite une analyse au cas par cas notamment au niveau du type de convention, considérant également que les mises à disposition actuelle remonte dans certains cas à plusieurs années selon des accords pris en fonction de la situation initiale du bâtiment et de l'association locataire, considérant que la Ville de Mons est propriétaire d'un nombre limité de bâtiments, article 2, remplacer l'ensemble des décisions proposées dans la motion par les propositions suivantes : 1. Encourager le Collège Communal à poursuivre la mise en œuvre de la Charte Associative montoise et d'y intégrer les principes et les critères d'octroi de subsides relatifs à chaque secteur associatif, ne pas remettre en cause la mise en gestion des bâtiments actuellement sous convention. De charger la future Maison des Associations en collaboration avec la Régie Foncière et le Service des Finances d'établir un cadastre annuel des locaux mis à disposition des

associations, là-dessus, on se rejoint évidemment et puis enfin, de charger la future Maison des Associations de publier annuellement sur le site de la Ville, ce cadastre et de le tenir à disposition de toute association qui voudrait en prendre connaissance, on s'y rejoint également. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Divers éléments. Le premier, je ne comprends pas pourquoi on attend la Maison des Associations pour publier le cadastre, elle seule a les clefs du site internet de la Ville, enfin, il n'y a pas de raison de ne pas le faire aujourd'hui, je veux bien que quand la Maison des Associations soit mise en place, se soit elle qui soit chargée de le publier mais ici, on supprime le fait que dès maintenant, donc, dès demain, on puisse publier ce cadastre sur le site internet de la Ville, or, on ne sait pas, quand la Maison des Associations sera mise en place puisqu'en effet, on a demandé un subside mais il faudra le temps que le subside soit accepté ou non le temps qu'on la mette en place et donc, je ne vois pas pourquoi, nous ne pourrions pas commencer aujourd'hui à mettre ce cadastre que j'ai reçu de la part des services, donc, j'imagine qu'il est correct sur le site internet de la Ville. Sur le fait de ne pas remettre en cause la mise en gestion des bâtiments actuellement sous convention, ma motion ne remet nullement cela en question. Maintenant, il me semblerait difficile, d'aujourd'hui, de dire qu'*ad vitam aeternam*, les associations qui ont une mise en gestion, on ne pourrait plus jamais revenir sur leur convention, enfin, je veux dire, on vient de voter par exemple, une convention avec le Centre de Santé qui a lieu pour 15 ans et on vient de dire qu'on pourrait la renégocier, ici, on dit «ne pas remettre en cause la mise en gestion des bâtiments actuellement sous convention », jamais, on ne pourra plus jamais les remettre en question, enfin, je veux dire, c'est quand même un peu léger. J'aimerais bien avoir une réponse sur « ne pas remettre en cause la mise en gestion des bâtiments actuellement sous convention », cela veut dire jamais, plus jamais, on ne pourra plus jamais, quels sont les critères qui nous permettraient de remettre en cause cette gestion et la deuxième, c'est pourquoi attendre la Maison des Associations pour publier le cadastre au moins annuellement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Bonsoir à tous tout d'abord. Cela aurait été un grand malheur pour moi, de ne pas vous côtoyer ce soir, donc, c'est avec grand plaisir que je suis revenu. Simplement, je trouve un peu surréaliste le débat qu'on a ce soir et les attitudes politiciennes des uns et des autres parce qu'on a dénoncé le fait que le MR faisait de l'obstruction et je prends à témoin la presse qui est

présente, je ne vais pas revenir sur vos méthodes de travail par rapport aux amendements mais aussi maintenant le fond, c'est-à-dire que selon qui propose un amendement, vous modifiez même le fond de votre position et donc, je finis par croire que je vais devoir demander l'inverse de ce que je souhaite pour l'obtenir, c'est exactement le même texte que nous avons déposé il y a de cela un mois suite aux problèmes qu'il y avait eu à Obourg dans le cadre de la gestion d'un bâtiment, d'ailleurs, peut-être que ce bâtiment comme une convention existe déjà, on va considérer qu'à Obourg et bien, il faut laisser le bâtiment en l'état puisque la convention pré-existe au vote de cette motion, donc, comme l'a très bien dit Madame DE JAER, l'acquis, cela, on a toujours fait comme cela à Mons, donc, il n'y a pas de raison de changer, on a toujours fait comme cela mais ce qui est encore plus fou, c'est que maintenant, vous semblez faire quelques avancées légères par rapport à ces aspects mais malgré ces avancées, vous liez le tout à l'obtention de la Maison des Associations et qu'est-ce que je vous ai dit la fois passée, j'ai une certaine cohérence, je vous répète la même chose, c'est que ce que vous allez faire, c'est nous lanterner jusqu'aux prochaines élections parce que pour la Maison des Associations vous allez nous dire que vous avez besoin d'un subside à la Région Wallonne. La Région Wallonne va vous expliquer que les budgets sont un peu serrés, qu'on a toute une série de demandes à traiter avant, donc, que peut-être vous aurez le subside et puis on va revenir de Conseil en Conseil, on va gagner plus ou moins un an et puis, à trois ou quatre des élections, vous allez nous dire que vous avez reçu une promesse de subside de la part de la Région Wallonne mais que bon, ne vous inquiétez pas, ce sera pour la prochaine mandature, c'est dans le pipe puisqu'on a une promesse de subside et puis comme cela, cela permet de repartir pour un tour. Je peux vous prendre les paris que le scénario que je viens de vous évoquer sera celui que l'on va vivre mais il y a une question à laquelle, vous ne répondez jamais et donc, je vais juste m'en tenir à une question parce quand on en pose plus d'une, apparemment, on a du mal à avoir une réponse, c'est « pourquoi attendez-vous la Maison des Associations pour publier le cadastre existant », on ne demande même pas de le changer, juste que vous nous donniez une liste, vous le mettez sur le site et comme cela tout le monde peut voir, cela s'appelle la transparence, c'est un élément fondamental en démocratie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup M. le Bourgmestre. Moi, je suis vraiment heureux que Georges-Louis vienne d'arriver parce que pendant 4 heures, on a entendu « amateur, amateur, amateur », ici, il dit qu'on va trop dans le fond, donc, quelque

part, c'est bien, au moins cela permet un peu de contrebalancer tout ce qui a été dit pendant 4 heures. Sur le fond justement, on nous dit « on veut attendre » mais non, si on discute effectivement de cela, d'abord, il y a une nouvelle importante, c'est qu'on a le subsidé, donc, cela veut dire que c'est définitivement acquis cette Maison des Associations va voir le jour et non, l'idée n'est pas d'attendre qu'elle existe pour commencer mais bien déjà d'anticiper son existence mais de l'intégrer directement par le biais de cette motion dans le processus, cela ne veut absolument pas dire qu'on va devoir l'attendre pour travailler bien au contraire et j'insiste là-dessus, je vous rejoins totalement mais cela veut dire aussi qu'il est important qu'on insiste sur son existence et sur son rôle structurant et qu'on l'associe d'emblée à l'ensemble des travaux que l'on va faire. Deuxième élément, vous évoquez le fait qu'il y ait des associations qui reçoivent alors des dispositions ad vitam aeternam, là, encore, ce n'est pas du tout le but et on le précise clairement, dans la motion amendée qu'on vous propose, on vous dit l'idée n'est absolument pas de dire, comme on vient de l'entendre, « on a toujours fait comme ça », l'idée, ce serait plutôt de dire « attention, ne nous cloisonnons pas à dire, on va toujours faire exactement comme ça » parce que vous le savez tous tout aussi bien que moi peut-être même bien mieux que moi, la vie de chaque association est tellement particulière et elle dépend de tellement de facteurs que c'est très contraignant d'entrer dans un canevas beaucoup trop strict et qu'il faut donc analyser la situation au cas par cas, des différentes associations qui sont en question. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je vais contre-amender l'amendement qui a été déposé par le parti socialiste et le CDH, donc, mon contre-amendement vise à remplacer l'ensemble des considérants qui eux-mêmes remplaçaient les miens par les miens, premier amendement. Le second amendement vise à remplacer le point 1 et 2 de l'amendement du parti socialiste et du CDH par mes points 1 et 2 et de garder le point 3 et 4 pour quand la Maison des Associations sera mise en œuvre puisqu'il n'y a pas de souci à ce que ce soit elle qu'il le fasse quand elle sera mise en œuvre ainsi nous pourrions voter sur les considérants que j'ai déposé, nous pourrions voter sur le fait que ce cadastre soit publié rapidement sur le site internet et ne soit pas dépendant de la Maison des Associations et qu'une fois que la Maison des Associations soit mise en place, ce soit elle qui le publie mais donc, de ne pas attendre 2017 pour le publier, de le publier courant du mois de décembre. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Tout d'abord je n'ai certainement pas dit que la majorité allait trop dans le fond, j'ai juste dit que vous changiez votre position de fond, donc, quand on veut faire de l'esprit, il faut quand même que cela corresponde à une certaine réalité M. POURTOIS, cela, c'est une chose. La deuxième chose, vous ne répondez pas du tout puisque vous m'avez répondu par une périphrase sur le fait de l'article 2 « ne pas remettre en cause la mise en gestion des bâtiments actuels sous convention » alors est-ce que parce qu'une convention préexiste, elle préexistera tout au long de la vie, c'est juste cela la question et donc, je pense qu'au contraire la publication doit amener à refaire le point parce que vous avez dit quelque chose de très intéressant M. POURTOIS et moi, je suis tout à fait d'accord avec vous, donc, vous voyez, on peut se retrouver, c'est que la vie des associations évolue et parfois, très rapidement et donc, il faudrait quand même vérifier si au moment où on a attribué une mise à disposition d'un bâtiment et bien, encore maintenant, ce bâtiment se justifie par l'activité de l'association et par un besoin réel ce qui permettrait peut-être, je dis bien, peut-être, de rouvrir des places pour les autres associations, donc, allez au bout de votre logique et je trouve que l'article 2 n'a strictement aucune raison d'être, on a presque le sentiment que vous avez pris l'article 2 parce que vous avez peur quand ce sera publié que certaines associations se plaignent et donc, vous pourrez nous ressortir la motion en disant « ah non, on s'était engagé à ne pas remettre en cause la gestion des bâtiments actuellement sous convention », n'ayons pas peur de la transparence, allons au bout de la logique. Enfin, dernier point, c'est quand même bizarre de saucissonner aussi les dossiers de la sorte, Charte associative, Maison des Associations, mise à disposition des bâtiments, c'est un seul et même point relatif à toutes les associations et cela, je pense que c'est un point important et on va déposer un amendement sur la question, c'est qu'il ne faut pas uniquement y voir les associations qui dépendent de M. SAKAS parce que les associations qui dépendent de l'Echevinat de M. SAKAS sont extrêmement limitées puisque les associations sportives sont dans le périmètre de M. LAFOSSE, on a des associations culturelles qui sont dans le périmètre de Mme MOUCHERON et donc, à l'arrivée, on va se retrouver avec un nombre minimal d'associations et toutes les autres ne seront pas concernées, cela n'a pas de sens, il faut être tout à fait clair et ne pas limiter le champ d'application puisqu'on le sait très bien, l'Echevinat des Associations finalement est réduit aux associations patriotiques et quelques autres sur le côté mais certainement pas le gros de la structure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour que je comprenne bien, vous déposez un amendement ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je vais vous l'écrire tout de suite. Vous avez bien compris, vous êtes un auditeur attentif.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, non comme je n'ai rien.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je ne pouvais pas l'écrire à l'avance, on se connaît bien mais à ce point d'anticiper quand même.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne vous reconnais plus. Bien, M. le Conseiller.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Moi, je veux bien une réplique mais en quelque secondes si vous le voulez, je propose après qu'on passe au vote des différents points. Je pense qu'on a une différence fondamentale, c'est que nous ne disons absolument pas qu'il est question de marquer dans le marbre les différentes conventions, loin de là, on dit simplement qu'il y a un principe générique qu'il semblerait dangereux d'appliquer systématiquement compte tenu des situations différentes et qu'il serait donc, plus intéressant de les observer au cas par cas. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. J'attends. Je mets d'abord aux voix le premier amendement de l'amendement proposé par le groupe Ecolo, c'est-à-dire d'en revenir à leur propre texte.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

11 OUI : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

27 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAEPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

REJETE

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : En attendant que la Ville de Mons publie elle-même le cadastre, je le publierai moi-même sur notre site internet et tous les six mois, je demanderais d'avoir une réactualisation par question écrite et je le publierai moi-même.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en suis au deuxième sous-amendement d'Ecolo qui est de remplacer les articles 1 et 2 de l'amendement par les articles 1 et 2 de la motion initiale d'Ecolo.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

11 OUI : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

27 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a un sous-amendement du MR qui est d'ajouter un alinéa à l'article 1 qui dit que l'ensemble des dispositions sont applicables à toutes les associations y compris les structures sportives, culturelles, de jeunesse et de toute autre finalité.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

9 OUI : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE

28 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je mets au vote l'amendement qui remplace les considérants proposés par M. POURTOIS.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB,

BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

9 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE

2 ABSTENTION : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Puis-je considérer que le deuxième amendement, c'est le même vote ? Oui, ok.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

9 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE

2 ABSTENTION : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE – 46^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens à une proposition relative à Mons, Ville du cadeau durable. Oui, Madame DE JAER.

41^e Objet - 3 : Proposition de motion relative à Mons Ville du cadeau durable. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Charlotte DE JAER. Cabinet du Bourgmestre

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Les fêtes de fin d'année approchent et Mons a déjà mis en place un dispositif pour encourager les personnes à faire leurs courses de Noël dans le centre-ville qui s'appelle « Mons, Ville du Cadeau Original » et qui rencontre un certain succès. Actuellement, on se rend compte qu'il y a de plus en plus de citoyens qui cherchent à intégrer leurs valeurs dans les cadeaux qu'ils peuvent offrir pendant les fêtes, donc, des valeurs d'éthique, environnementales, de zéro déchets, donc, toute cette mouvance un peu liée au film « Demain » qui prend de plus en plus d'ampleur et donc, par exemple, on voit

de plus en plus dans les magazines comment faire des cadeaux zéro déchets, comment faire des cadeaux locaux, comment faire des cadeaux éthiques, la liste des cadeaux durables et Cie... Et donc, il m'a semblé intéressant de pouvoir lier les deux concepts, donc, d'un côté, de garder le concept de « Mons, Ville du Cadeau Original » mais de lui ajouter une seconde dimension, donc, une sous-catégorie par exemple, qui serait « Mons, Ville du Cadeau Durable » et qui permettrait aux citoyens qu'ils soient Montois ou non, aux chalands qui viennent à Mons, de savoir où ils peuvent trouver des cadeaux durables pour offrir à leurs proches, je me rends bien évidemment compte que nous sommes en novembre et donc, que le dispositif de « Mons, Ville du Cadeau Original » est déjà fortement avancé, donc, ma motion propose que cette année, dans les cadeaux qui seraient sélectionnés par le jury en matière de cadeau original, on puisse y repérer quelques cadeaux durables et inscrire sur le site internet une catégorie puisque nous n'aurons vraisemblablement pas le temps de mettre en place un dispositif et d'en faire la communication par la brochure et Cie vu les délais assez courts et je propose par contre, qu'à partir de 2017, « Mons, Ville du Cadeau Durable » soit pleinement intégré au concept de « Mons, Ville du Cadeau Original », qu'il y ait un comité de sélection comme c'est le cas pour « Mons, Ville du Cadeau Original » pour les cadeaux durables avec des personnes issues de l'associatif, je pense notamment, « Cela Passe Par Mons », au collectif « Mons Equitable », à des personnes qui ont une expertise en la matière et qu'on puisse avoir deux procédés complémentaires qui permettent aux personnes qui veulent faire leurs courses de Noël à Mons, de pouvoir y trouver le plus facilement possible les cadeaux durables puisque les cadeaux durables seraient mis sur la brochure « Mons, Ville du Cadeau Original », il serait sur le site internet et il serait reconnaissable des vitrines des magasins. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. M. ANDRE, je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : La majorité va déposer un amendement au nom des groupes PS-CDH. On trouve l'idée très intéressante et très constructive et donc, en fait, je pense que tu as déjà évoqué toute une partie des éléments que l'on va reprendre dans la motion sur laquelle on propose cette contre-motion. On propose de remplacer au niveau de l'article 1 les considérants par le fait que donc, considérant que le projet « Mons, Ville du Cadeau Original » a pour principal objectif la redynamisation du commerce du centre-ville. Que ce projet s'inscrit effectivement dans une volonté de donner aux commerces montois du centre-ville une identité propre et un avantage concurrentiel pouvant lui permettre de mieux se différencier par rapport aux centres commerciaux de la périphérie et aux autres

villes. Considérant que pour les commerçants, il s'agit de proposer une palette de trois à cinq produits, services ou activités au sens large réellement originaux. Que pour tester objectivement l'originalité des propositions faites et de cette manière, maximiser les chances de réussite du projet, les cadeaux sont soumis à la sélection d'un jury composé de chaland potentiels. Que sur base des tests d'originalité menés par le jury, les commerçants sont sélectionnés pour le projet. Qu'en contrepartie, une vaste opération de communication gratuite pour le commerçant afin de mettre en valeur les boutiques qui participent à l'opération. Que cette communication est également intégrée dans la communication touristique par la mise en place de balades shopping sur l'application « Visit Mons » notamment. Considérant que la préparation de l'édition 2016 de l'opération « Mons, Ville du Cadeau Original » est déjà bien avancée et que le jury s'est déjà réuni pour sélectionner les cadeaux et que le dépliant de l'opération est d'ores et déjà bouclé. Considérant néanmoins, qu'il semble être une opportunité intéressante d'intégrer la notion de respect de l'environnement par le biais de l'intégration des cadeaux durables de manière à faire évoluer le projet, ce qui permettrait en outre d'ouvrir les portes de celui-ci à de nouveaux commerces. Qu'en termes d'impact sur le chaland et de force de communication, il vaut mieux éviter la dispersion des budgets de communication et la coexistence de plusieurs projets à vocation identique, ce qui aurait tendance à diluer les messages et à en réduire les retentissements des opérations. Considérant qu'il apparaît dès lors plus judicieux sur le plan des synergies notamment en termes de budget de communication d'intégrer une catégorie dédiée aux cadeaux durables dans le projet « Mons, Ville du Cadeau Original », on propose au niveau de l'article 2, d'intégrer une catégorie dédiée au cadeau durable dans le projet « Mons, Ville du Cadeau Original » à partir de l'édition 2017. D'inviter le secteur associatif, à intégrer le jury de sélection des cadeaux pour la catégorie « Cadeau Durable » et de procéder à l'inventaire des cadeaux retenus par le jury de sélection pour l'édition 2016 pouvant répondre aux critères solidaires et/ou écologiques et d'adapter en fonction les supports promotionnels qui le sont encore.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Vu que l'amendement ne change strictement rien à ma proposition, il n'y a pas de souci pour l'accepter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, merci. Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : C'est un peu une dégression mais c'est parce qu'on parle de cadeau original, etc... Jeudi dernier, au niveau du Manège a été évoqué le chèque-cadeau que le Manège va lancer pour cette fin d'année, et donc, je me demandais si des

contacts ont déjà été pris parce que visiblement le lien n'a pas été vraiment fait entre les différents acteurs et donc, au moins pour 2017 mais pour 2016, ce serait bien si..., c'est juste une information.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Il y a déjà des contacts qui sont pris avec le Manège pour faire une proposition, il y a aussi dans le cadre de la restructuration du pôle muséal, des propositions qui sont faites aussi autour de ce que le pôle peut proposer, donc, oui, c'est le cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je mets aux voix le premier amendement, c'est-à-dire tous les considérants.

ADOPTE à l'unanimité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Puis-je considérer que c'est le même vote pour les articles eux-mêmes.

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les amendements 1 et 2 sont donc approuvés. J'en viens alors à une proposition de motion afin de créer un chèque environnement. Oui, Madame.

41^e Objet - 4 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin de créer un chèque environnement. Point inscrit à la demande de MM. les Conseillers communaux MR Georges-Louis BOUCHEZ et Lionel BONJEAN. Cabinet du Bourgmestre

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère : M. le Bourgmestre, je propose que cette motion soit refusée. Cela implique une dépense de 100.000 euros et je trouve un peu simpliste de dire qu'on va récupérer ces 100.000 euros sur les amendes pour incivilités et donc, voilà, je pense qu'il faut quand on propose une dépense d'un tel montant, il faut pouvoir dire sur quelle recette complémentaire, on va aller puiser cette dépense. De plus, le programme de majorité qui a été approuvé par le Conseil Communal prévoit clairement la mise sur pied de projets pilotes en matière de recyclage, de récolte des déchets verts et des encombrants et donc, je sais que vous travaillez activement sur ces projets et je pense qu'au nom du groupe PS, je peux m'avancer à dire qu'il est préférable de partir vers un projet pilote original plutôt que d'engager des dépenses. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a une demande de vote pour voir si on accepte ou si on rejette la motion. M. BONJEAN, je vous en prie.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Je ne relèverai pas le terme « simpliste » qui a été utilisé par votre imminente « porte-serviettes », cela vaut bien le « simpliste », M. le Bourgmestre.

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère : Merci mais là, vous exagérez un peu je pense. J'aimerais bien des excuses.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : M. le Bourgmestre, je l'ai laissé parler jusqu'au bout, j'aimerais qu'il en soit de même pour votre Conseillère. S'il vous plaît, merci.

Régulièrement, vous critiquez dans la presse, une opposition que vous qualifiez comme en permanence « méchante, dure », ici, on fait une proposition concrète, on n'a même pas l'occasion de la défendre. Faut pas vous étonner si par moment, M. le Bourgmestre, le ton monte, cette proposition n'avait pas pour but spécialement loin de là d'ennuyer la majorité mais on ne peut même pas en discuter. Tout à l'heure, j'ai une interpellation, on va me dire quoi ? « Monsieur BONJEAN, pas le droit à la parole ? », c'est comme cela que vous voyez la démocratie et on nous donne des leçons dans la presse, alors, je sais quelqu'un, ici, dans cette salle, une fois nous a comparé à l'extrême droite mais nous ne sommes pas l'extrême droite, M. le Bourgmestre, nous avons aussi le droit à la parole.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. Oui M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, je vais vous le dire très calmement mais je trouve qu'il y a quand même un problème de procédure dans la manière dont on agit parce qu'un Conseiller Communal considère qu'on n'a pas le budget, etc... ce qui est d'ailleurs un peu drôle quand on voit que votre budget 6 mois après avoir quitté le MR, vous êtes déjà en dérapage d'1,4 million, que vous rattrapez grâce aux intérêts, donc, c'est uniquement par une gestion active de la dette parce que les taux d'intérêts sont hyper bas que vous arrivez à compenser votre million 4, donc, me parler de 100.000 euros, c'est quand même drôle mais surtout, ce n'est pas un élément de procédure qui est de nature à empêcher l'étude de la motion, c'est un élément de débat pour lequel pendant le débat, il y aurait une Conseillère Communale ou un Conseiller ou le Collège qui nous explique que la Ville n'a pas 100.000 euros pour cela mais qu'à côté de cela, on va combler combien pour Mons Expo au fait ? 400.000 euros, c'est vrai, on n'a pas 100.000 balles pour aider les gens à traiter leurs déchets, ça, moi, je peux l'entendre, c'est un argument politique mais ce n'est pas un argument de procédure, donc, je veux bien accepter qu'on refuse d'étudier des motions à partir du moment où on nous expose des problèmes de procédure mais il n'est

pas correct de rentrer dans cette logique où on invoque des problèmes de fond et que ces problèmes de fond serviraient à nous empêcher de présenter la motion, là, il y a vraiment un déni de démocratie et j'en appelle au démocrate que vous êtes M. le Bourgmestre, encore une fois, que le débat s'achève en nous disant « on n'a pas 100.000 euros à la Ville de Mons pour travailler dans la gestion des déchets », je peux l'entendre, je ne le partage pas mais je peux l'entendre mais vous ne pouvez pas nous empêcher d'avoir le débat, cela, c'est extrêmement grave comme précédent parce qu'alors, vous allez commencer à travailler de la sorte pour tous les éléments à venir dès qu'il y a un élément de fond qui ne vous convient pas. Dernier point sur la question, ce n'est même pas sérieux que de dire cela, le budget de la Ville de Mons est un budget de 170 millions d'euros, je crois que je le connais un tout petit peu, certainement moins bien que la plupart des Conseillers présents mais je le connais un tout petit peu, je peux vous dire que 100.000 euros de marge, cela existe et donc, il faut se grandir, qu'on ait le débat, si vous votez « contre », il faut quand même arrêter de se dire qu'on ne peut pas avoir de débat à partir du moment où vous n'avez pas une contre-motion, donc, là, j'ai déjà compris que vous n'aviez pas de contre-motion, vous n'aviez pas d'amendement à notre motion mais vous pouvez voter « contre », la démocratie, c'est aussi ça, vous votez « contre » et vous expliquez que vous êtes de bon gestionnaire, que vous ne rasez pas gratis et que vous n'avez pas 100.000 euros, ça, c'est une position politique mais de grâce, laissez le débat se dérouler parce que si pas, il va encore avoir des incidents, c'est certainement ce que vous cherchez comme cela vous pourrez pointer du doigt, non, il ne faut pas faire « ohhhh », c'est un propos, je ne suis pas agressif, c'est un constat, je peux quand même avoir aussi mes idées. Je dis juste que le but est justement de créer un incident pour que la presse dise que cela s'est terminé tard, que le MR a crié, que le MR est parti, que le MR s'est levé et puis vous irez dire à tout un chacun dans la population, on ne sait rien faire avec ces gens-là. Si vous considérez que proposer un chèque environnement pour compenser l'absence du ramassage des encombrants qui coûte 200.000 euros et je vous tiens quand même à témoin, vous-même vous avez affirmé lors du changement de majorité parce que vous nous avez quand même expliqué lors du changement de majorité que c'était pour une société nouvelle, je crois que vous avez utilisé un terme pareil, je me suis dit, il ne faut quand même pas qu'ils oublient qu'ils sont juste à Mons, ce n'est pas l'élection présidentielle américaine mais voilà, une société nouvelle, je suis d'accord avec ça. Vous nous avez dit que vous travailliez à des systèmes alternatifs aux encombrants, donc, on ne vous attend pas parce que voilà, on est aussi payé pour travailler, on vous dépose un texte et maintenant, vous nous dites que vous n'avez pas

100.000 euros, alors, votre solution alternative, elle n'existe pas, ce n'est pas farfelu, le chiffre, il se base sur un élément simple, c'est 50 % du coût ancien des encombrants et pour le reste, je conclus là-dessus, si maintenant, la nouvelle stratégie, c'est de se dire qu'on doit avoir un budget avec toutes les projections, toutes les statistiques, il n'y a que les services qui peuvent les fournir et je ne voudrais pas mais vous m'y obligez, revenir sur le dernier Conseil Communal où Madame KAPOMPOLE se prévalait du PV d'un Collège que je n'ai reçu que 2 jours après et donc, s'il faut être Conseiller Communal de la majorité pour avoir une série d'informations, très bien mais alors, on ne peut plus débattre à armes égales et c'est très dérangeant pour des gens qui voulaient créer une société nouvelle de ne pas respecter les principes fondamentaux de la démocratie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. LECOCQ puis M. HAMBYE.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci. S'il fallait ajouter un élément, M. l'Echevin des Finances tout à l'heure, nous a annoncé qu'on avait pu réduire le non-consommé d'environ 400.000 euros vu la bonne gestion actuelle des finances communales et donc, je pense que quand on dit qu'il n'y a pas 100.000 euros, je suis effectivement d'accord avec notre Chef de Groupe, c'est un véritable déni de démocratie. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Très sincèrement, je crois que tout le monde autour de cette table est très conscient de la difficulté de gérer les encombrants et donc, ici, il y a unanimité pour se dire que c'est un problème important. La question, je crois qu'au sein de la majorité, c'est de se dire que depuis le mois d'avril, il y a chez certains, une velléité de donner des chèques à tout le monde. Depuis qu'ils sont dans l'opposition, c'est d'offrir des chèques et donc, c'est d'autant plus mais laissez-moi terminer M. BOUCHEZ, on a l'habitude de passer la nuit jusque 2 heures du matin la fois dernière et quand mes enfants m'ont demandé pourquoi je rentrais à 2h30, j'ai dit, c'est une question, les gens manquent de respect d'autrui, alors, laissez-moi parler s'il vous plaît. Quand mes enfants me demandent pourquoi je rentre à 2h30 du matin, je leur dis clairement, j'ai à faire à un enfant-roi, voilà, l'exemple, d'un enfant-roi sans aucune éducation, sans respect pour autrui, ça, c'est la première des choses. M. BOUCHEZ, vous étiez dans la majorité « contre » la gratuité des bus, « contre » la gratuité des services publics, « pour » le coût-vérité pour que chacun sache ce que les services publics coûtent. Vous étiez pour qu'on sache exactement ce que tous les services publics engendrent comme coûts et maintenant vous voulez donner des chèques. Je trouve cela génial. Dans la majorité, vous étiez « contre » et maintenant, vous êtes pour le chèque. Voilà. Terminons aussi pour les

caméras, je me souviens très bien du débat en décembre 2006 parce que moi, j'ai de la mémoire, je ne suis pas frappé d'Alzheimer intellectuel, c'était le débat en 2006, ici, dans cette enceinte, dans le programme de la majorité, quand le MR était encore scotché pendant 15 ans au PS, quel est le débat, dans le programme de la majorité, c'est les caméras et il a fallu 8 ans pour voir les caméras, alors, j'espère que vous donnerez à la majorité un certain temps pour régler le problème des encombrants. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, oui.

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère : Je voulais juste préciser que bien sûr il y a les 100.000 euros mais que je disais qu'il y avait des propositions qui allaient être mises en route, j'ai moi-même fait des propositions au niveau des ALE, donc, vous n'avez pas écouté jusqu'au bout ce que j'ai dit, vous vous êtes braqué sur les 100.000 euros mais je pense qu'il y a des solutions qui sont moins coûteuses et pour le citoyen et pour la commune voire qui pourraient être gratuites, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, ce qui est intéressant, c'est qu'en fait, on est quand même en train de faire le débat tout en nous empêchant de présenter le texte mais je suis heureux de la dernière intervention qui vient d'être faite et je vais y revenir. Juste un point sur les attaques personnelles de M. HAMBYE, vous pouvez continuer à l'infini, ça ne me touche pas, donc, si ça peut vous soulager, moi, je suis toujours heureux quand les gens ont du bonheur, donc, si ça vous donne du bonheur, franchement et que je peux y participer, je suis vraiment ravi et l'enfant-roi vous remercie. Pour le reste, je tiens juste à rappeler quelques éléments techniques à M. HAMBYE, c'est que ce n'est pas moi qui suis attaché au coût-vérité, c'est la majorité PS-CDH à la Région Wallonne dans laquelle, nous ne sommes plus depuis 2004 grâce à l'intervention de quelqu'un qui est présent dans cette salle, donc, il faut arrêter de nous faire peser sur le dos tout ce qu'on n'a pas fait, je sais que c'est une mode qui est pratique mais le coût-vérité, c'est vous, en tout cas, votre formation politique, qui le défend au niveau de la majorité wallonne. Pour le reste, la suppression de la gratuité des bus gratuits, elle vous gêne tellement M. HAMBYE que quand vous êtes rentré en majorité, vous n'avez pas demandé sa remise en cause, je suis vraiment surpris. Toutes ces mauvaises décisions auxquelles, je suis à la base parce que je décidais de tout dans ce Collège, c'est bien connu, c'est quand même surprenant que vous ne les ayez pas remis en cause. J'étais tellement un mauvais Echevin, vous auriez dû dire « Moi, l'héritage de BOUCHEZ, je ne veux plus rien », c'est bizarre, vous avez pourtant été dans la même direction d'autant que nous ne proposons pas

des chèques et j'en viens sur le fond du dossier, c'est le premier chèque que nous proposons parce que M. HAMBYE nous parlait d'Alzheimer, oui, je commence à être un tout petit peu inquiet pour vos enfants aussi d'ailleurs, que vous ne pouvez pas voir un soir par mois, quel malheur, franchement, je compatis, c'est que le seul chèque qui ait été proposé ici, c'est un chèque culture, c'est Ecolo qui l'a déposé sauf que comme c'est Ecolo qui l'a déposé, qu'est-ce qu'on a fait, l'Echevine a dit « écoutez, on va travailler ensemble et on va faire une proposition commune » mais quand c'est le MR qui le fait et maintenant, cela me permet de conclure, j'ai eu le fin mot de l'histoire grâce à Madame URBAIN, Mme URBAIN nous explique que le Collège réfléchit à quelque chose mais il n'est pas encore prêt, alors, plutôt que de reconnaître au MR que c'est peut-être une des pistes, qu'on pourrait travailler ensemble, pourquoi ne pas mettre sur pied un groupe de l'ensemble des formations politiques, le PTB également est un parti en pointe sur les questions relatives aux encombrants et bien plutôt que de faire ça, comme, c'est le méchant MR qui dépose le texte, qu'est-ce qu'on fait, on ne va même pas en débattre, cela M. le Bourgmestre, ça peut vous faire sourire mais on ne peut invoquer des grands principes à longueur de discours, parler du respect des individus, parler de la démocratie, demander une opposition constructive et simplement parce qu'un texte porte le logo du MR et plus en particulier, mon nom, ça, j'ai compris que c'était quelque chose qui était extrêmement problématique refuser le débat alors, que vous nous attaquiez quand on ne fait pas correctement notre travail, je trouve ça totalement légitime mais que vous nous empêchiez maintenant d'avoir des débats de fond sur des questions construites, il y a un texte, on aurait pu débattre du fond complètement, aussi sur la question des caméras parce qu'apparemment M. HAMBYE ne sait pas qu'il est rentré dans une majorité qui a fait le choix des caméras mobiles pour justement lutter contre les incivilités et utiliser également ces caméras mobiles lors de grands événements, apparemment M. HAMBYE d'ailleurs, c'est le seul qui n'avait pas signé le pacte de majorité, maintenant, je comprends pourquoi il ne l'a pas lu et donc, il ne sait même pas ce que sa majorité a décidé de faire, c'est toujours problématique en politique mais bon, vous en assumerez la responsabilité. Quoi qu'il en soit, M. le Bourgmestre, je réitère ma demande, je vous demande que l'on puisse présenter notre texte sans quoi vous créez un incident supplémentaire qui nous obligera encore à avoir recours à des subterfuges, à des artifices, vous nous accuserez de flibuste et voilà, le jeu traditionnel avancera et puis, vous irez vous plaindre devant les Montois, que l'on donne un mauvais spectacle mais je ne pense pas que mon groupe en est le

responsable dorénavant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. John JOOS.

M. John JOOS, Conseiller : Tout simplement, vu qu'on a rappelé que j'avais encore traité le MR d'extrême droite, j'invite M. BONJEAN à relire le PV et qu'il le lise attentivement pour essayer d'entériner ces rumeurs et bon, il faut arrêter un à moment donné mais par contre, dire qu'on n'est pas en démocratie, dire qu'on empêche le débat, je trouve ça un peu fort alors qu'il y a un débat et que dans le Code de Démocratie Locale, refuser une motion est démocratique et donc, je ne vois pas en fait autour de quoi tourne le débat, je ne comprends pas, donc, voilà, je pense que c'est juste encore pour créer la polémique, moi, je ne vois pas d'incident, je fais partie aussi de l'opposition mais oui mais bon, je ne travaille pas pour ... Je fais partie de l'opposition, c'est quand même terrible, de mauvaise foi M. BOUCHEZ, Monsieur, vous êtes de mauvaise foi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : S'il vous plaît, M. John JOOS a la parole.

M. John JOOS, Conseiller : On m'attaque de manière personnelle, donc, voilà, d'aller dire qu'il n'y a pas de démocratie, d'aller dire qu'il n'y a pas de débat, d'aller dire qu'il risque d'avoir un incident, je trouve ça quand même extrêmement fort, enfin, voilà, je tenais simplement à dire ça. Je réinvite encore une fois M. BONJEAN. Je regrette vraiment parce que je n'ai pas trouvé que ma collègue ait été agressive mais le mot « simpliste » n'est pas un mot insultant, forcément mais par contre, « porte-serviettes », je pense que cela l'est un peu plus, donc, aller dire que l'on veut un débat serein, etc... et soudainement de manière agressive, en montant le ton aussi parce qu'il n'y a pas que les mots aussi, il y a le ton qui va avec, je trouve cela quand même assez fort. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : J'ai été cité, je crois que j'ai le droit de réponse. Je ne vais pas répondre dans la polémique par rapport à l'extrême droite, peu importe, ce que j'ai reproché, ici, dans le cadre de ce débat ce soir, c'est que oui, il y a un débat mais pas sur la motion, dès le départ, la majorité a dit « non », cela vient – mon collègue a utilisé le mot « méchant MR », odieux MR, affreux MR, c'est vrai que nous sommes un parti démocratique, que pour l'instant certains se plaisent à traiter d'odieux, de tous les noms mais bon, voilà, c'est bon, j'en prends bonne note, je prends note des considérations qui sont faites à l'égard d'un parti démocratique, qu'est-ce que je voulais que je dise, moi et le mot « porte-serviettes » était peut-être un peu fort, j'aurais pu l'utiliser pour vous, en effet, qui portez les serviettes du CDH et frottez la manche au PS tout en étant sur la liste

citoyenne mais j'ai dit « j'aurais pu » mais je ne le ferai pas, j'aurais dû utiliser le mot « porte-voix » plutôt que « porte-serviettes ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Permettez-moi avant de passer au vote de faire deux remarques. La première, moi, j'ai cru comprendre dans les arguments de Madame URBAIN ceci. Vous avez inscrit un montant, vous avez 100.000, vous auriez pu mettre 200.000, 500.000 mais vous ne dites pas dans la motion où dans le budget tel qu'il est là, et pas les incantations qu'on va recevoir des recettes nouvelles, etc... où on va prélever le même montant, si on utilise la pratique parlementaire mutatis mutandis et c'est ce que - je pense - voulait indiquer Madame URBAIN, il vous est bien sûr loisible de proposer tout ce qui est d'intérêt communal, d'y mettre un montant mais le minimum minimorum, c'est que vous indiquiez alors dans quelle rubrique du budget tel qu'il existe, vous retirez ce montant, ça c'est sur le fond. Le deuxième élément, comme l'a indiqué M. John JOOS et rappelé à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, c'est le Conseil qui décide s'il y a lieu de prendre la proposition en considération ou non et donc, chaque conseiller communal est bien entendu libre de demander de passer au vote et c'est ce que je vais faire, je vais demander si oui ou non, on prend en considération cette motion. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je suis extrêmement surpris de votre réponse. Que vous vous abaissiez à un tel jeu n'est vraiment pas digne de vous, je vous le dis clairement parce que votre histoire de rubrique budgétaire, j'ai déjà entendu des arguments fallacieux mais celui-là, il est quand même pas mal, cela fait 15 ans dans ce Conseil communal, que l'on n'a jamais travaillé comme ça, vous savez très bien que ce sont les services et je vais vous le dire très concrètement et avec tout le respect que je vous dois, M. le Bourgmestre, vous-même, vous ne pourriez pas affubler un article budgétaire aux différentes politiques que vous menez parce que vous savez que c'est le travail de l'Administration, aucun de vos échevins ici, n'est capable d'affubler un article budgétaire à l'ensemble de ses besoins, c'est d'ailleurs ce qui distingue la politique de l'Administration, le politique décide, donne des orientations, l'Administration le traduit techniquement. Vous savez très bien et j'avais compris parce que Mme KAPOMPOLE avait déjà un peu tenté le coup sur la faisabilité budgétaire des différentes propositions que nous faisons alors que les propositions qu'elle défend viennent directement de l'Administration ce qui pose beaucoup de problèmes, ça pose d'ailleurs beaucoup de problèmes qu'une Administration ou qu'un Cabinet d'un Echevin ou d'un Bourgmestre fournisse des documents - et je n'ai pas peur de le dire parce que c'est une vérité - fournisse des informations à des Conseillers Communaux voire pire leur rédigent leur

motion parce que la vérité est celle-là, ce sont les services qui rédigent les motions pour les Conseillers Communaux via les Cabinets, on le voit très bien, vous ne prenez même pas la peine de changer la typographie et le caractère du texte et vous nous demandez à nous de changer la rubrique, alors, je vais vous poser une autre question, si jamais la rubrique n'est pas bonne à vos yeux, c'est un motif également de refus parce qu'on peut pousser la logique à l'absurde, on peut maintenant, travailler sur les milliers d'articles budgétaires dont toute une partie ne sont même plus utilisés. Deuxième élément par rapport au vote, oui, bien sûr, la majorité peut toujours s'asseoir et refuser le débat, si votre conception de la démocratie, c'est la tyrannie de la majorité qui impose ces vues en permanence à la minorité. Vous pouvez bien évidemment vous asseoir sur votre majorité mais c'est dommage M. le Bourgmestre parce que vous allez nous entraîner à devoir trouver d'autres subterfuges et faites-moi confiance, vous le savez, j'en trouverais. Dernier point, par rapport à la déclaration d'un des conseillers, moi, je vais être très clair, je n'en ai à personne mais j'en ai un peu marre de ceux qui donnent des leçons sur des partis, qui eux-mêmes sont affiliés de près ou de loin à un parti mais vous expliquent qu'en fait, ils sont indépendants et donc, je pense qu'à un moment donné, M. JOOS, vous devez assumer votre appartenance politique, les cabinets ministériels sont la forme ultime de la particratie que vous dénoncez, moi, je ne la dénonce pas, en tout cas, pas de la même manière que vous mais je sais que les cabinets ministériels tuent tout le travail parlementaire, tuent tout le travail démocratique et sont vraiment l'expression ultime de la particratie, alors, avant de nous donner des leçons, sur la manière dont fonctionne, l'ensemble de nos partis, assumez votre appartenance politique, nous avons compris que maintenant vous apparteniez à un des partis de la majorité mais au moins, cela permettra de clarifier le débat, c'est la fameuse honnêteté et transparence, vous savez, que vous réclamez de la part de tout le monde et bien, appliquez-là à vous-même, je pense qu'on fera un très grand pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, pour faits personnels mais relativement court.

M. John JOOS, Conseiller : Quand il s'agit de se défendre, tout de même, moi, je n'ai pas agressé M. BOUCHEZ, je n'ai pas agressé M. BONJEAN, je n'ai agressé jamais personne, cela ne fait pas partie de mon caractère même si je dis des choses qui semblent déranger. D'abord, le respect de la démocratie, c'est de respecter la chaise sur laquelle je suis assis, M. BOUCHEZ – regardez maintenant, il joue sur sa tablette, quand lui, il fait des remarques, on l'écoute – c'est ça le respect que vous avez pour les autres mais respectez les gens, respectez-les, appliquez-vous à vous-même ce que vous exigez des autres, n'est-

ce pas M. BOUCHEZ, allez, on a compris le grand jeu de M. BOUCHEZ, maintenant, très sincèrement, donc, la démocratie, c'est le respect de l'identité de ceux qui veulent la porter, vous devez respecter mais vous devez respecter ça M. BOUCHEZ. Je suis élu sur une chaise, ne vous en déplaise qui est une liste indépendante qui s'appelle « citoyen », je suis élu juridiquement sur une chaise qui s'appelle « citoyen » ne vous en déplaise. C'est cela aussi le respect de l'identité des autres, la spécificité des autres dont vous revendiquez dans vos débats et c'est ça aussi le respect de la démocratie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Je passe maintenant conformément à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, donc, il y a une proposition de refuser de prendre en considération la motion, donc, si vous dites « oui », cela veut dire qu'on refuse. Si vous dites « non », cela veut dire qu'on accepte.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, JOOS, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

10 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

REJETE – 48^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La proposition de motion n'est pas prise en considération. Je passe alors à la motion suivante, il s'agit de commander une mission d'accompagnement pour le redéploiement du centre-ville de Mons. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Oui, je vous en prie.

41^e Objet - 5 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin de commander une mission d'accompagnement pour le redéploiement du centre-ville de Mons. Point inscrit à la demande de MM. Les Conseillers communaux MR Georges-Louis BOUCHEZ et Jean-Marc LECOCQ. Cabinet du Bourgmestre

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je vous préviens le coût budgétaire est plus élevé certainement mais on ne l'a pas mis comme ça on a été prudents. Comme vous le savez, le piétonnier connaît d'importantes difficultés, je ne vais

pas revenir dessus, cela ne sert strictement à rien et le développement commercial requiert des compétences et une expertise qui n'est pas nécessairement facile à trouver. Comme beaucoup d'expertises, c'est d'ailleurs une des difficultés de nos administrations, c'est que nous avons d'excellents profils mais il est parfois plus compliqué compte tenu des structures de carrière, compte tenu des structures salariales de trouver certains profils vraiment extrêmement pointus qui sont plus rares déjà sur le marché de l'emploi et qui rentre en concurrence directe et très forte avec une série d'éléments du secteur privé. Alors, compte tenu de cette situation et dans la foulée, de plusieurs de nos demandes relatives à la Gestion Centre-Ville - je rappelle les missions de base de la Gestion Centre-Ville – la mission de base, c'est quand même travailler au développement commercial du centre-ville et bien nous vous proposons aujourd'hui un texte pour commander une mission d'expertise et d'accompagnement - le mot à son importance - une mission d'accompagnement au redéploiement du centre-ville alors, cela veut dire quoi, cela veut dire qu'il existe des développeurs commerciaux privés qui sont en général des sociétés auxquels font appel des structures commerciales qui sont justement bien connues, les grandes enseignes et ces structures font appel à ces développeurs qui développent des centres commerciaux, qui développent certains magasins ou certaines enseignes. L'idée, c'est de pouvoir faire appel à cette expertise au niveau de la Ville de Mons dans le cadre d'une mission de 6 mois à un an qui travaillerait sur 3 niveaux. Le premier niveau fait un constat mais ce serait extrêmement rapide puisqu'on connaît les différents problèmes qui sont présents dans notre centre-ville, d'ailleurs, on ne peut que déplorer le retrait de l'étude sur les parkings puisque l'étude sur les parkings n'avait pas vocation nécessairement à construire plusieurs parkings mais surtout à voir si on devait privatiser ou pas, donc, je vois que le Collège a pris une décision, c'est très bien, vous ne souhaitez pas privatiser, c'est votre choix mais je vous souhaite beaucoup de bonheur dans la gestion des parkings si elle aussi efficace que celle qui a été menée ces 20 dernières années mais quoi qu'il en soit, vous refusez même d'étudier une question, c'est votre choix mais on le sait la mobilité, la sécurité, la propreté sont autant d'éléments qui désintéressent les gens, les consommateurs du centre-ville, donc, le constat serait extrêmement rapide. Deuxième temps, la mise sur pied d'un programme d'actions, programme d'actions qui pourrait être débattu, discuté au sein de cette Assemblée pour garder le contrôle démocratique tout au long du processus et enfin, la dernière étape la plus importante, celle pour laquelle on manque de ressources justement, c'est la mise en œuvre de ce plan d'actions parce que la mise en œuvre de ce plan d'actions, je l'ai dit, il demande des compétences, il demande aussi un carnet d'adresses, il

demande une expertise, il demande un réseau et tous ces éléments-là sont détenus par des structures qui ne font que ça dont c'est le métier, je pense qu'à un moment donné, une structure publique n'a pas vocation non plus à remplacer tous les métiers qui existent et donc, de ce fait là, M. le Bourgmestre, c'est la proposition que nous formulons, nous indiquons d'ailleurs que ce budget pourrait se retrouver à l'extraordinaire puisque c'est un budget d'investissement sur une mission à long terme et donc, cela permettrait d'alléger considérablement le poids pour le budget de la Ville. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Qui demande la parole ? Oui, Madame la Chef de groupe.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : M. le Bourgmestre, pour un élément aussi important en termes de priorité que le redéploiement de notre centre-ville, j'ai une proposition d'amendement déposée par la majorité PS-CDH à la motion qui vient d'être présentée par le Chef de Groupe MR. Chers collègues, comme vous venez de recevoir le document, je vous propose de passer en revue l'amendement proposé et d'abord, de regarder les différents considérants proposés en remplacement de ceux présentés dans la motion précédente, donc, tout d'abord, évidemment, s'arquerbouter sur la situation du centre-ville, ce qui est important aussi, c'est de pouvoir mesurer la situation du centre-ville en regard des autres centres-villes wallons eu égard à toute une série de facteurs de concurrence comme la présence de centres commerciaux en périphérie, la pratique du commerce en ligne, enfin, toute une série d'éléments que vous connaissez déjà pas mal puisque cela a fait l'objet de nombreux débats dans cette enceinte. Egalement, mettre en évidence la difficulté d'attirer de nouvelles enseignes. Savoir aussi qu'à la fois l'offre qui doit être relancée pourra l'être d'une part par une action volontariste des pouvoirs publics mais aussi par un travail réalisé au niveau des investisseurs privés qu'ils soient de petites ou de grandes tailles. Aussi vous mobiliser sur la question de l'axe principal qui symbolise le commerce montois à savoir le piétonnier puisque le redressement du piétonnier sera évidemment la condition sine qua non pour envisager la prospérité au niveau du commerce dans les rues adjacentes de notre centre-ville. Evidemment des pistes d'actions pourront être développées sur la base d'une mission de consultance externe sachant que cette mission de consultance externe avait déjà prévue, élaborée par l'Echevin qui est responsable pour le commerce dans cette ville avec un contact établi au niveau du Collège à ce sujet et l'idée de proposer, ici, au sein du Conseil Communal prochainement, l'inscription d'une ligne budgétaire à l'extraordinaire à cet effet et donc, plutôt que de reprendre l'ensemble des décisions, je voudrais vous demander de valider sous réserve

évidemment de l'approbation du budget extraordinaire qui sera prochainement présenté, le lancement de cette mission de consultance privée qui pourra d'ailleurs singulièrement compléter le plan stratégique développé par M. l'Echevin en termes de redéploiement du commerce de centre-ville, plan d'ailleurs qui est sans cesse remodelé, remis sur la table, retravaillé pour répondre évidemment aux situations à l'évolution du contexte et inviter la société qui sera désignée à présenter le résultat de son expertise au sein de la Commission du Développement Economique et à cet égard, je voudrais vraiment saluer le travail effectué évidemment par le Collège mais aussi par les membres de cette Commission plus tôt dans la soirée, dans tout le débat sur la maternité commerciale, nous avons évoqué cette idée d'avoir un colloque sur la question et d'avoir évidemment cette expertise qui sera également présentée au niveau de la Commission du Développement Economique. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, M.

BOUCHEZ, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Malgré tout, quand même saluer toute une série d'éléments dans ces amendements. On ne va pas voter notre texte mais ça, on ne se faisait pas d'illusion. Sur le fond, il y a quand même pas mal de choses très intéressantes. La première chose intéressante, c'est que le Collège reconnaît noir sur blanc, en tout cas, la majorité, reconnaît noir sur blanc que les centres commerciaux ont quand même fait du tort au centre-ville. Je vous rappelle que ce n'était pas acquis parce que je vois que certains clignent un peu des yeux mais il y a de cela encore quelques années voire quelques mois, avant que l'extension d'IKEA soit totalement acquise, on nous expliquait que finalement, ce n'était pas les centres commerciaux qui posaient problème, il y avait une évolution, etc... bla bla, là, on a quand même une reconnaissance qui est formelle en la matière, c'est très intéressant. Sur le principe, si je comprends bien le texte, on accepte d'avoir cette mission de consultance, je vais vous déposer un amendement, je vais vous dire pourquoi, pas pour le plaisir, je trouve que mission de consultance, cela peut être un côté trop réducteur, c'est pour cela que je parlais d'accompagnement parce que si c'est juste un élément où ils vont faire une analyse complémentaire et proposer des mesures complémentaires, je pense mais ça on peut en débattre bien sûr, je crois qu'il serait plus productif que la structure privée choisie aille au fond des choses et alors, aide à la mise sur pied, c'est pour cela quand je parle d'accompagnement, c'est que cette structure puisse accompagner et donc, travailler avec nos services pour mettre concrètement sur pied les éléments qui seront arrêtés dans le plan

de redéploiement. Enfin, un dernier point par rapport au plan de redéploiement parce qu'il y a dans vos considérants, le fait que l'on doit s'arrêter sur un périmètre. Je suis tout à fait d'accord, maintenant, j'ai l'impression que le périmètre s'est réduit à une rue et je dois vous avouer, je sais que les débats ont été houleux en la matière mais ce n'est pas parce que c'est houleux qu'on ne peut pas le penser. On est quand même un peu surpris de la manière dont est en train de tourner l'histoire des maternités commerciales et la manière dont les bâtiments ont été choisis d'où l'intérêt et je pense que c'est un autre amendement qu'on pourrait apporter, c'est que si on considère qu'on a besoin d'une société privée pour aider au plan de redéploiement et qu'on entame déjà des actions maintenant, c'est un peu bête si vous me le permettez parce qu'on a une société qui va arriver, qui va peut-être nous dire « ce que vous avez fait là, vous n'auriez peut-être pas dû, vous auriez dû le faire comme ça », ou « les bâtiments que vous avez choisis, vous n'auriez pas dû les choisir, comme ça vous auriez dû les choisir différemment » et là, on va se retrouver coincé puisqu'on aura déjà avancé dans une direction, donc, je pense qu'il faut geler les acquisitions au niveau de la maternité commerciale, attendre le redéploiement ultime et qu'on ne me dise pas qu'il y a urgence parce que le temps que vous passiez les actes et le temps que la mission se fasse – de ce que j'en sais – il n'y pas énormément d'acquéreur potentiel sur ces bâtiments et je le répète encore une fois, en plus, vous avez quand même eu un évènement lors de ce Conseil qui est particulier, mes collègues, en tout cas, s'ils l'ont fait correctement, s'ils m'ont bien rapporté l'information, ce dont je ne doute pas, vous ne sembliez pas au courant, M. le Bourgmestre que finalement à plus de 90 %, c'est une seule personne qui est la bénéficiaire de l'ensemble de ces fonds. C'est la même personne d'ailleurs, pour votre pleine information, M. le Bourgmestre, parce que je ne voudrais pas que vous preniez des décisions et qu'on vous cache des informations, c'est la même personne qui est également bénéficiaire de l'investissement de City Mall dans le centre-ville, donc, c'est-à-dire l'ancien bâtiment MEXX, si vous voyez ce que je veux dire, c'est exactement le même propriétaire aussi chez qui on a racheté et alors, le comble du « pas de chance », moi, je fais juste de constats, le comble du « pas de chance », c'est que ce propriétaire immobilier avait menacé de déposer un recours et avait contacté des commerçants qui s'en sont ouverts auprès de nous, pour déposer un recours contre l'extension des Grands Prés, il a bien fait de ne pas déposer ce recours contre l'extension des Grands Prés puisque 2 ans plus tard, il est le grand bénéficiaire avec la vente de 10 bâtiments d'un côté, 2 de l'autre et donc, finalement, ce Monsieur s'en sort bien. Donc, moi, je trouve que ces éléments sont suffisamment troublants, M. le Bourgmestre, pour

geler le dossier, quels aient été les propos qu'on a pu tenir à l'égard de mon collègue TONDREAU, je crois qu'on ne peut pas considérer que l'on ait mauvais esprit parce qu'on constate un élément qui est quand même troublant, moi, je suis désolé, pour une personne lambda, c'est quand même une coïncidence troublante sauf si on arrive à nous démontrer que cette fameuse personne est propriétaire de 90 % des bâtiments du centre-ville auquel cas, vous auriez raison. La probabilité mathématique de tomber sur ces bâtiments était extrêmement élevée mais si cette personne est – comme j'ai l'information – propriétaire entre 20, 25 % des bâtiments du centre-ville, c'est quand même particulier que dans le cadre de la maternité commerciale, il arrive à plus de 90 % d'acquisition dans son chef, avouez que ce sont des éléments qui purement statistiquement interpellent et donc, j'aimerais bien également vous entendre sur la question et de manière générale, je pense qu'on doit geler l'opération si on fait appel à une structure externe. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je pense qu'on s'est suffisamment expliqué en votre absence, ce n'est pas parce que vous revenez que nous allons revenir sur le point que nous avons discuté et répéter ce qui a été dit.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'ai quand même ajouté deux amendements.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez-y.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Le premier, c'était de geler, dans l'article 2, je vais peut-être vous le dicter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez-y à votre aise.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je vous l'écris ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui, bien sûr.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Bourgmestre, est-ce que vous permettez de ce petit intermède... Je réitère ma proposition de la dernière fois, c'est que les contre-motions soient envoyées 24 heures à l'avance, enfin, s'il y a des amendements à rajouter, on puisse le faire aussi, cela faciliterait, à mon avis, nos travaux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il n'y a vraiment aucun souci, vous savez, on a tout le temps, en séance, de préparer et vous pouvez bien entendu faire les vôtres, il n'y a absolument aucune difficulté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je mets au vote le sous-amendement suivant aux amendements de Mme KAPOMPOLE qui dit « ajouter à l'article 2, un point 2.3 ainsi libellé, en attente de la mission d'accompagnement, de geler les opérations relatives à la maternité commerciale ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

7 OUI : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN

27 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le deuxième sous-amendement, c'est remplacer le mot « consultance » par « accompagnement », j'imagine qu'on ne dit dans quel article mais chaque fois qu'il y a le mot « consultance », vous souhaiteriez que ce soit le mot « accompagnement ».

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est bien cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

7 OUI : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN

27 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens alors à l'amendement n°1 de Madame KAPOMPOLE.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce qu'on peut considérer le même vote pour le deuxième amendement ? Ok.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE – 49^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en arrivons à une proposition de motion afin de se constituer partie civile dans le procès SORELOBO bis. Oui.

41^e Objet - 6 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons afin de se constituer partie civile dans le procès SORELOBO bis. Point inscrit à la demande de MM. les Conseillers communaux MR Georges-Louis BOUCHEZ et Jean-Marc LECOCQ. Cabinet du Bourgmestre

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère : M. le Bourgmestre, je peux vous demander la parole.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, bien entendu.

Mme Michelle WAELPUT, Conseillère : Je vais me permettre d'indiquer l'avis de la majorité à ce sujet, au sujet de la motion, de se constituer partie civile dans le procès SORELOBO bis. Comme vous le savez, l'Immobilière sociale se trouve sous la tutelle de la Société Wallonne de Logement qui est répartie sur 4 communes, Colfontaine, Frameries,

Mons et Quévy. La Ville de Mons n'est jamais intervenue dans la procédure judiciaire dans la période infractionnelle des faits se situe entre 2001 et 2006. Pour la SORELOBO, l'Immobilière Toit et Moi se porte partie civile. En plus, des Conseillers Communaux de la Ville de Mons sont administrateurs au sein de l'immobilière sociale. La majorité PS-CDH propose de refuser cette motion et de laisser la justice mener à bien son travail, je dirais même de le terminer. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, une proposition de vote pour rejeter la motion. Oui, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Ecoutez, je suis vraiment surpris de votre réponse parce que je pensais que vous alliez le prendre en compte et que vous alliez demander l'avis d'un avocat, ce qui d'ailleurs vous aurez aidé sur quelques concepts, je vais vous expliquer pourquoi et que l'avocat aurait trouvé inopportun parce que ne sachant pas définir par exemple, le dommage ou quelque chose du genre de se constituer partie civile. Moi, je me suis dit ils vont quand même jouer le jeu et faire semblant mais là, c'est quand même faire preuve, excusez-moi mais je vais reprendre le terme de mes collègues, d'amateurisme parce qu'en réalité, c'est totalement contraire aux principes mêmes du droit, la Ville de Mons aurait pu être lésée de deux manières et à priori pourrait se constituer partie civile sur deux fondements. Le premier, c'est déjà en tant que commune au sens strict, l'affaire, moi, je n'en connais qu'à travers la presse, donc, j'aurais aimé justement que la Ville ait accès au dossier, c'est qu'il semblerait qu'au niveau des ouvriers communaux ou d'un patrimoine à l'autre, on a parfois fait preuve de certaines largesses avec le club de football, le Centre de Santé, la Ville, voilà, il semblerait qu'il régnait une certaine confusion dans la gestion. Moi, je ne sais pas si c'est vrai ou si ce n'est pas vrai et je n'ai pas à le dire, c'est pour ça l'intérêt de se constituer partie civile, c'est d'avoir accès au dossier pour pouvoir parler en connaissance de cause et ne pas avoir des soupçons mais pas non plus jouer à l'angélisme comme si, il ne s'était rien passé d'autant plus, M. le Bourgmestre, que vous devriez être particulièrement sensible à cette demande parce que cette demande, c'est vous qu'elle protège en premier lieu parce quand il y a un problème avec une société de logement social, on l'a quand même vécu et que ce problème cause des dommages physiques jusqu'à des décès, une des personnes responsables de la sécurité, la personne responsable de la sécurité sur son territoire, c'est vous M. le Bourgmestre et donc, à ce titre-là, vous auriez pu être aussi très intéressé. Le deuxième fondement sur lequel la Ville de Mons aurait pu se constituer partie civile, c'est justement en tant qu'actionnaire de la SORELOBO parce qu'en fait l'actionnaire peut avoir un intérêt

distinct de la structure, ce n'est pas parce que vous êtes membre d'une copropriété que vous ne pouvez pas attaquer votre copropriété si elle vous réclame trop d'argent ou si elle n'a pas géré correctement et donc, ici, c'était totalement l'objet, c'était de dire si jamais, je dis bien, si jamais, il y a eu des problèmes de gestion à la SORELOBO et que ces problèmes de gestion ont lésé fatalement les communes actionnaires et bien, ces communes actionnaires pouvaient, devaient réclamer des comptes à la SORELOBO en la matière, pour vous donner un exemple d'actionnariat dans un autre cas puisque j'ai pris les copropriétés, dans le cas de FORTIS, M. le Bourgmestre, c'est un dossier que vous connaissez certainement tout autant si pas plus, vous savez très bien que le premier actionnaire de la banque a porté une plainte contre la banque dont cet actionnaire était lui-même membre, c'est tout à fait légitime en droit. Je vais même vous poser une question et d'ailleurs, c'est le reproche qu'on aurait pu nous faire, c'est de dire pourquoi se constituer partie civile maintenant et ça, c'est le reproche que l'on peut faire à la Ville de Mons, c'est que pendant autant d'années, il n'y a pas eu de constitution de partie civile alors que ses intérêts étaient potentiellement menacés et là, vous auriez pu nous répondre en disant mais vous, le MR, je sais que vous le pensez très fort donc, je peux le dire, vous n'êtes que des opportunistes parce que vous demandez qu'on se constitue partie civile maintenant que vous êtes dans l'opposition, alors, je vais vous répondre très clairement pourquoi cette demande de constitution de partie civile parce que et c'est ce qu'on a pu voir dans la presse, un jugement est attendu pour la fin du mois de novembre, le problème, c'est que le juge nous a déjà expliqué qu'apparemment, il n'était peut-être pas sûr de tenir le délai, résultat des courses, on risque la prescription, c'est bizarre quand dans le premier dossier, c'est vraiment pas de chance, quand je pense à toutes ces personnes qui se font juger au quotidien pour des excès de vitesse ou des petits délits, qu'ici, pour une histoire pareille, à chaque fois, on risque la prescription, la vie est vraiment mal faite mais quoi qu'il en soit, si on risque la prescription, pour la contourner, la seule façon de faire, c'est de se constituer partie civile parce que la constitution de partie civile oblige le juge à statuer sur les questions civiles du dossier, le volet pénal serait terminé mais au moins, on pourrait continuer le dossier sur cet aspect-là, d'où l'intérêt pour la Ville, par respect également, pour le contribuable, par respect pour les locataires sociaux, par respect pour les travailleurs de cette structure, de mettre tout en œuvre pour éviter justement ce risque de la prescription qui ferait en fait qu'on n'aurait jamais de vérité judiciaire et qu'on resterait avec des points d'interrogation sur toute une série de questions et donc, à ce titre-là, on propose la constitution de partie civile aujourd'hui, elle est toujours faisable tant qu'une

décision n'est pas rendue pour justement contourner le risque de prescription si jamais il intervient. Je vous le dis très clairement, si vous deviez refuser cette question, c'est totalement incompréhensible parce que là, on quitte toute logique politique, on n'est pas dans une logique politique, on est dans la logique de se dire qu'on a une structure publique sur laquelle la Ville de Mons a un double intérêt, intérêt direct en tant que Ville utilisatrice d'une certaine manière des services et en tant que Ville actionnaire, vous parliez, Mme WAELPUT, à juste titre, des administrateurs dans la structure mais cela permet justement de faire un éclaircissement, il faut arrêter de nous dire qu'on a des administrateurs et qu'ils n'ont pas nous filer l'information, reprenez le Code des Sociétés, le Code des Sociétés dit clairement que les administrateurs doivent gérer uniquement dans l'intérêt de la structure et doivent le faire de façon confidentielle, donc, le rôle d'un administrateur même s'il est pas public n'est pas de revenir au Conseil Communal, informer ses camarades et de dire aux camarades « vous savez, on fait comme ça » et moi, je gère dans l'intérêt de la Ville, non, ils doivent gérer dans l'intérêt de la structure et c'est bien évidemment pas l'intérêt de la structure que la Ville de Mons vienne commencer à demander de récupérer ses billes parce que la structure va se retrouver face à des créanciers beaucoup plus importants que ce qu'elle a pour le moment et donc, en conséquence, il faut impérativement, se retirer de l'idée que nos administrateurs nous protègent sur cet aspect-là, ce n'est pas leur rôle et donc, en conséquence, M. le Bourgmestre, il est vraiment indispensable d'un point de vue de bonne gestion publique et par respect encore une fois pour les personnes qui ont côtoyé sous différentes formes la SORELOBO, d'avoir cette constitution de partie civile pour éviter ce qui serait, je vous le dis très clairement, une honte, c'est qu'on ne puisse pas avoir le fin mot de l'histoire pour des questions de prescription parce que ça, c'est véritablement la pire des formes de rendre justice et d'envoyer un signal à la population. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui.

M. John JOOS, Conseiller : Juste préciser, encore une fois, on est face à une contradiction. Faire le jugement de la justice au sein d'un Conseil Communal, dans une enceinte démocratique, c'est quand même assez difficile tout de même, je veux dire, là, ce qu'on est en train de faire, c'est essayer de remettre en question la crédibilité de la justice à faire jusqu'au bout son travail, moi-même ayant été dans ce dossier aussi difficile avec un dossier bis qui a été extrêmement difficile à vivre pour l'ensemble des victimes et des parties civiles, on a dû, on a été dans l'obligation de faire confiance à la justice et de ne pas instrumentaliser cette justice à des fins politiciennes et c'est cela, la séparation des

pouvoirs, c'est ça le respect aussi encore une fois de la démocratie, c'est ça encore une fois le respect de la justice, faire confiance aux idées de la démocratie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui. Dernière réplique.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, je sais M. le Bourgmestre. A un moment quand on invoque des concepts, il faudrait quand même savoir de quoi on parle parce que je suis désolé, ça commence vraiment à être exaspérant d'avoir comme ça des grands discours lignifiant qui n'ont aucun fondement, se constituer partie civile n'est pas faire le procès de la justice, c'est une procédure qui permet de contourner un autre écueil de la procédure. M. JOOS, je peux vous dire que ce vous avez raconté, en plus, se faire applaudir par un juriste, enfin, c'est ... voilà, l'avantage, c'est qu'en politique, on peut tout dire et il n'y a aucun problème avec ça. Sur le fond, M. JOOS, se constituer partie civile n'est pas faire le procès de la justice, c'est juste encore une fois, je l'ai expliqué, éviter l'écueil de la prescription, alors, voilà, si éviter l'écueil de la prescription par un moyen procédural qui est tout à fait légal, qui est dans l'esprit, l'état souverain, tous les machins que vous avez raconté-là, tant que c'est dans cet esprit-là, je ne vois pas en quoi cela pose problème, je ne fais pas le jugement de la justice, je dis juste qu'on risque la prescription, c'est déplorable, on a encore le droit de constater que c'est déplorable d'arriver à des situations de prescription, pour le reste, je demande juste qu'on utilise ce recours procédural qui ne va nous coûter beaucoup d'argent, juste le recours à un avocat et qui va peut-être permettre d'en savoir plus, en tout cas, de savoir dans quelle mesure la Ville de Mons aurait ou non était lésée, répondons sur le fond de cette question qui est extrêmement simple, qui est extrêmement évidente et cela ne sert à rien de commencer à faire des arguties ou à tourner autour, ce qui compte, c'est, est-ce qu'on veut aller au bout du dossier ou pas, si maintenant, on m'exprime un obstacle procédural à ce qu'on se constitue partie civile, un obstacle budgétaire, un obstacle politique, pas de problème mais jusqu'à présent, je n'ai entendu aucun des trois arguments juste une pétition de principe, je l'ai dit, la prochaine fois, je déposerai une motion pour qu'on demande de ne pas se constituer partie civile dans le dossier SORELOBO peut-être que dans ce cas-là, j'aurais une chance qu'on le fasse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Une deuxième fois et puis c'est terminé parce que chacun a pu parler deux fois.

M. John JOOS, Conseiller : Encore une fois, on dit des choses que je n'ai pas dites, c'est assez marrant ça. Le problème, c'est la finalité que vous ciblez dans les propos que vous tenez par rapport à cette motion et donc, vous dites très clairement le risque de la

prescription si la Ville de Mons ne se porte pas partie civile, je veux dire, c'est vous qui ciblez l'incapacité de la justice à faire son travail correctement et jusqu'au bout et donc, voilà, c'est bien la finalité qui dérange, ce n'est pas l'objectif, vous l'aviez dit tout à l'heure, on aurait dû le faire plus tôt, etc... Je serai le premier à le faire, vous le savez très bien, donc, la question, ce sont les objectifs politiques qu'il y a derrière ça, c'est tout.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je passe au vote et je rappelle donc, qu'il y a une demande de refuser, si on dit « oui », on refuse, si on dit « non », on accepte.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

9 NON : MM TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE

2 ABSTENTION : MM. JOOS, BEUGNIES

REJETE – 50^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons aux questions. Pour les questions, je ne doute pas une seule seconde que comme prévu, ce sera très concis. La première question est celle du ramassage des déchets. M. le Conseiller Hervé JACQUEMIN, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je vous remercie M. le Bourgmestre. Ce qui est avec des questions, c'est qu'on a des réponses, du moins je l'espère. M. le Président, Mme l'Echevine, en passant ce lundi dernier à la rue du Fisch Club, j'ai pu apercevoir des ouvriers communaux ramassant des sacs bleus PMC de l'HYGEA à quelques mètres d'ailleurs de leurs locaux, cela m'a un peu étonné, je vous l'avoue.

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Il est vraisemblablement assez fréquent d'après les informations que j'ai prises dans le quartier, que les services de la Ville doivent repasser derrière les services de l'HYGEA notamment lors de grèves sauvages mais aussi d'annulation de tournées inopinées,

cependant dans ce cas, je m'étonne, ici, de la célérité des services. En effet, l'HYGEA prévoit sa tournée dans cette rue le lundi, or, il était environ 13h00 lorsque j'ai constaté les faits et donc, quelques questions me sont venues à l'esprit. La première, c'est à quelle fréquence les services de la Ville doivent-ils repasser derrière les tournées de l'HYGEA ? Ensuite, quel est la chaîne décisionnelle qui conduit au lancement des équipes parce que le lundi à 13h00 alors que l'HYGEA peut encore passer, c'est étonnant. Quel est le tonnage et le type de déchets ramassés, PMC, sacs blancs ou autres ? Ces déchets PMC ou sacs blancs sont-ils ramassés distinctement des dépôts sauvages, si oui, quel est le tonnage des dépôts sauvages et quel est le coût de traitement des ceux-ci auprès de l'HYGEA et enfin, l'HYGEA facture-t-elle sur le quota Ville, les sacs HYGEA bleus et blancs rapportés par les équipes et si oui, combien cela nous coûte-t-il ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. le Conseiller. La parole est à Mme l'Echevine Mélanie OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. le Conseiller, je vous remercie pour votre question. Pour la problématique particulière soulevée pour la rue du Fish Club, nous avons interrogé les services de proximité ainsi que la Cellule Incivilités et on nous répond qu'en fait, il n'y a pas eu d'enlèvement dans cette rue par les services communaux le lundi 07 novembre. Il y a par contre eu une intervention de la Cellule Incivilités suite à une plainte de l'habitant du n°11, la plainte a transité par le dispatching, donc, le numéro vert de la Ville, plainte qui a été déposée puisque nous avons toute une traçabilité, plainte qui a été déposée le 03 novembre à propos de l'entreposage de sacs conformes aussi bien au niveau ordures ménagères que PMC à proximité de son garage.

Entrée de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

L'intervention a consisté à rencontrer ce lundi la plaignante afin de prendre connaissance de la situation, à essayer d'identifier les responsables pour les sensibiliser lorsqu'ils sortent leur poubelle. Les agents se sont rendus sur place avec le camion affecté à l'équipe mais aucun enlèvement n'a été effectué. En ce qui concerne ce que vous considérez comme le repassage des services communaux derrière HYGEA, il n'y a aucune disposition prise par les services. La collecte en porte à porte est du ressort de l'intercommunale comme vous le savez et quand des manquements, que ce soit oubli ou retard sont constatés, ils sont signalés via le Service Environnement à l'intercommunale ou s'il s'agit de non-conformes identifiables à la Cellule Incivilités afin de sensibiliser le responsable et/ou établir un

constat à destination de la fonctionnaire sanctionnatrice. Dans le cas de grèves comme vous l'évoquiez ou annulation de tournées, les services communaux n'interviennent pas non plus, on a connu il y a peu encore des grèves où effectivement, nous avons bloqué, nous n'avons pas pallié au manquement d'HYGEA. Dans la majorité des cas, l'HYGEA organise des tournées de rattrapage et informe l'Administration, le Service Environnement du calendrier de celle-ci et nous, nous répercutons aussi bien au niveau du site de la Ville ou via plusieurs canaux pour informer le citoyen des diverses difficultés. Le Service Proximité est néanmoins conscient qu'une rue sera toujours plus sale après une collecte et dans le cadre d'une bonne gestion essaye de programmer quand c'est possible des interventions de nettoyage notamment piquage papier, enlèvement de non conformes non identifiables des voiries, trottoirs et accotements en fonction du calendrier HYGEA. La collecte des sacs non conformes non identifiables ne fait donc pas l'objet d'une collecte distincte. Nous ne disposons dès lors, pas d'un tonnage pour cette fraction, nous l'avons d'ailleurs évoqué de nombreuses fois au sein de cette Assemblée. Le coût de l'évacuation de ces sacs est inclus dans le coût d'évacuation des déchets communaux qui est facturé à la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Nous passons à la deuxième question, c'est celle relative au plan de mobilité PRIMARK, question de Messieurs les Conseillers communaux M. BOUCHEZ et M. TONDREAU.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre pour la parole. M. l'Echevin, on en a déjà parlé plusieurs fois, c'est d'avoir le plan mobilité PRIMARK durant la période des travaux, on nous avait dit qu'il n'y aurait aucune rue fermée mais j'ai eu l'occasion, alors vous allez certainement me répondre que ce n'est pas une rue fondamentale et vous n'avez pas tort mais la rue de la Petite Boucherie par exemple a été fermée pendant quelques jours lors de la démolition, je ne sais pas ce qu'il en sera pour la suite mais en tout cas, ce serait bien qu'on ait l'information durant la période des travaux mais aussi surtout pour après parce que et vous le savez, on n'aime pas travailler sur la base de rumeurs, donc, on vous pose la question directement, il semblerait que les avis de la Police par exemple ou du Service Mobilité n'aient pas été extrêmement favorables au plan de mobilité qui avait été présenté dans le cadre du permis PRIMARK et donc, on aimerait bien savoir ce qu'il en est, toute une série de questions se posaient comme par exemple celle de savoir, est-ce que la rue des Fripiers restera semi-piétonnière ou pas puisqu'il semblerait que la rue Notre-Dame, le haut de la rue Notre-Dame et la rue des Fripiers soient nécessaires pour permettre aux voitures de sortir et de rejoindre le ring, est-

ce qu'on pourrait avoir des réponses à ces questions pour une raison très simple M. le Bourgmestre et M. l'Echevin, si on pouvait avoir ces informations, cela nous permettra de mener un débat beaucoup plus complet sur le nouveau plan de mobilité parce qu'on nous dit qu'on travaille à un plan de mobilité mais si on l'adopte et que quand PRIMARK est là, on remodifie déjà des éléments, fatalement, on va se retrouver avec de nouvelles difficultés. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin, Pascal LAFOSSE.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je rappelle de manière résumée la question qui a été adressée non pas à l'Echevin de la Mobilité mais bien au Collège, donc, je lis « M. l'Echevin, pouvez-vous communiquer le plan de mobilité PRIMARK ainsi que les avis relatifs », donc, moi, je vais répondre à cette question et à rien d'autre ». M. le Conseiller, une étude de mobilité a été réalisée avant le dépôt de permis par un bureau d'études indépendant. Ses conclusions sont intégrées dans le dossier de permis unique que vous pouvez demander en vous adressant à la Directrice Générale afin de le consulter. En ce qui concerne le chantier actuel, il existe un comité d'accompagnement qui a convenu avec le promoteur et les entrepreneurs que le charroi des camions devait absolument emprunter la rue de Bertaimont, c'est-à-dire que les voiries de la gare, donc, rues Léopold, Rogier, Petite Guirlande, Capucins ne pouvant absolument pas être utilisées. C'est l'accord qui a été pris avec le promoteur et les responsables de chantier. Depuis, le début des travaux, cela se passe bien, les convois exceptionnels empruntent cet itinéraire. La Police ne nous a signalé aucun incident. Les déchets actuellement présents sur le chantier ne seront pas évacués mais bien utilisés pour stabiliser les fondations. Les travaux de fondation et de terrassement commenceront la deuxième semaine de janvier 2017. L'itinéraire emprunté par les camions est le suivant, en ce qui concerne l'arrivée, c'est la rue de Bertaimont, rue des Juifs, rue Notre-Dame, rue de la Petite Boucherie. Pour le retour, c'est rue de la Petite Boucherie, tourner à gauche, Grand Rue non piétonne et enfin, la rue de Bertaimont. C'est le seul itinéraire possible. Des aménagements ont d'ailleurs été réalisés dans ce sens pour faciliter la circulation des convois à savoir deux ilots directionnels, le premier, c'est au croisement de la Grand Rue non piétonne et de celle de la rue des Juifs et un deuxième, rue des Juifs, rue Notre-Dame afin de dissuader le stationnement. En ce qui concerne la mobilité dans le périmètre du magasin à l'issue des travaux d'ici 2 ans. Un dossier a été présenté au Collège en avril dernier pour analyser différents scénarios pour la sortie des véhicules du parking PRIMARK. Le Collège devra donc se positionner à l'issue de ces travaux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Nous en arrivons à une troisième question qui était une interpellation qui est transformée en question de M. le Conseiller Maxime POURTOIS qui est relative à l'utilisation de poneys Shetland dans un manège exigu.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup M. le Bourgmestre. Je serai très court. Comme vous le savez déjà, il existe évidemment des intentions de ne plus permettre à des nouveaux volontaires d'entamer l'activité dont il est question ici mais on est en droit de se poser malgré tout la question surtout ceux pour lesquels l'activité perdure aujourd'hui. Il y a une réglementation qui existe ou du moins qui régule en tout cas, leur activité qui est celle de l'Arrêté Royal du 1^{er} mai 2013 qui va poser en fait les balises, toute une série de conditions qui seront nécessaires pour réaliser l'exercice et c'est autour de ces conditions que je voulais m'assurer de quelques mesures prises ici pour réguler l'utilisation des poneys Shetland à la foire dont on sait évidemment que c'est un sujet qui parfois anime les foules, donc, je pense qu'il est bon de se questionner sur le respect de l'ensemble des normes dont il est question. Ici, je voulais demander, est-ce que vous confirmez effectivement que l'espace actuel de l'arène est bien un espace qui utilise un diamètre réglementaire, de mémoire, il est de 8 mètres minimum. Les conditions aussi de vie de ces animaux sont-elles contrôlées, je veux entendre par là, est-ce qu'ils ont un accès à l'eau et un endroit de repos qui est adapté. Il n'est pas du tout, ici, question de remettre en cause l'attitude de qui que ce soit ou l'activité professionnelle de qui que ce soit, il est simplement, ici, question d'une volonté de s'assurer que l'ensemble des critères qui existent pour justement réguler cette activité soient respectés et donc, je voulais vous demander en conclusion, quelles sont les mesures que vous prenez et que vous comptez prendre concernant la régulation de ce type d'activité ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, Je vous remercie pour votre question. Il existe un Arrêté Royal, daté du 1^{er} mars 2013 qui porte sur le bien-être des chevaux et des poneys pendant les kermesses. Nous sommes tout à fait informés de ces dispositions. Pour répondre à vos différentes questions, je vous confirme que le diamètre du carrousel est conforme au diamètre réglementaire puisque ce dernier est de 10 mètres. (Le minimum est fixé à 8m). Le sol sur lequel évoluent les animaux est bien entendu contrôlé, il est aux normes et est renforcé pour lutter contre le risque de propagation d'humidité et pour amortir les chocs. Les poneys ont un accès à l'eau puisque des cols de signe sont placés à cet effet sur la Grand-Place et le forain est en règle de visites vétérinaires. Enfin, les animaux ont des boxes réglementaires situés au Carrefour

Saint Fiacre, surélevés pour lutter contre l'humidité, avec une partie herbeuse (sorte de prairie privative). Soyez certain, Monsieur le Conseiller, que si les services de la Ville ou les agents placiers devaient constater le moindre problème, le Collège réagirait immédiatement. Nous savons que la volonté du Ministre du Bien-être animal, Monsieur Carlo DI ANTONIO, est d'ordonner, petit à petit, la disparition de ce type de manège. (Il n'y aura dorénavant plus personne qui pourra se lancer dans le secteur et les propriétaires qui ont déjà un manège de ce type ne pourront plus le léguer à leurs descendants). Nous n'avons à ce jour reçu aucune réclamation ou plainte et croyez bien que nous sommes très attentifs à la problématique du bien-être animal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment M. l'Echevin. Nous passons alors aux interpellations. La première concerne la numérisation des dossiers communaux. M. le Conseiller Florent DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je vais être court parce que c'est un dossier que tout le monde connaît bien ici. Il s'agit du dossier numérisation qui consiste en un intranet local à destination de tous les Conseillers Communaux et l'envoi de tous les courriers et officiels de manière électronique. A cela, plusieurs avantages, le traitement optimal et fouillé des dossiers. « Ce qui est numérisé, n'est plus à imprimer », donc, on a des gains en termes de papier, écologiques, économiques pour la Ville. Mes questions elles sont assez simples. Quand on s'est retrouvé dans l'opposition en mai, M. l'Echevin qui a l'Informatique dans ses compétences, m'avait signifié que le système serait bientôt d'application et là, on est 6 mois après, donc, je ne veux pas mettre la pression mais je me dis que 6 mois, c'est un délai raisonnable. Donc, ma question, c'est quand est-ce qu'on pourra compter sur ce système ? Est-ce qu'il est prévu dans ce nouveau système de recevoir de manière numérique tous les courriers officiels ? Et enfin et ça, c'est pour moi le plus important, c'est, est-ce qu'on a vraiment cette fois-ci parce que je me souviens à l'époque quand j'avais été demander au service pour évaluer budgétairement cette mesure, on m'avait dit « oui mais tout est d'un côté et de l'autre, etc... » donc, bref, je leur avais dit « c'est impossible de me donner les économies budgétaires que la Ville pourrait faire sur un an », on m'a fait « c'est un peu ça, M. le Conseiller », bon, d'accord, j'espère que vous, M. l'Echevin avait fouillé ce dossier pour savoir exactement combien la Ville pourrait économiser par an. Moi, j'avais fait mais vraiment une prospection à la 6, 4, 2, j'arrivais à 20.000 euros plus ou moins d'économie. Moi, je me demande si ce montant est réaliste ? Objectif : plus ou moins, ah parfait, voilà, je vous laisser parler, j'ai déjà trop parlé, je vous en prie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin Marc DARVILLE, je vous en prie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je vous remercie pour votre interpellation qui est très intéressante M. le Conseiller. La première chose, l'intranet. La Cellule Informatique fait partie du groupe de travail Intranet mais n'est en charge que de la partie fourniture de la plateforme CMS. La coordination du projet est portée par la Cellule Communication qui détient tous les éléments d'information autour de ce projet. En ce qui concerne l'informatique, un premier essai a été réalisé montrant à quoi pourrait ressembler la plateforme Intranet Ville, et ce sur base de la maquette transmise par la Cellule Communications. Ce premier travail a été réalisé au départ de la plateforme Plone actuellement utilisée au CPAS. Après présentation de ce premier travail à l'ensemble du groupe de projet, celui-ci correspondait bien à la demande en termes de présentation. Cependant, il ne dispose pas de toutes les fonctionnalités souhaitées (Méga Menu, Slider automatisé, colonnes automatisées, footer automatisé, nouvelles galeries photos, etc.). Sur base de ces éléments il a été convenu d'un commun accord de repartir d'un « from scratch » d'une nouvelle plateforme Plone, et donc d'un nouveau serveur en version 4.5, permettant de répondre aux demandes fonctionnelles citées. La Cellule Informatique s'est engagée à fournir cette nouvelle base Intranet pour fin janvier, le temps nécessaire pour mettre en place le nouveau serveur, installer et paramétrer le nouveau CMS. Pendant ce temps, la Cellule Communications avance sur la partie « contenu. » En ce qui concerne le deuxième point, l'informatisation du Conseil. La plateforme Plone pour l'informatisation du Conseil est en place et opérationnelle. Les paramétrages ont été réalisés. Quelques tests à l'utilisation de celle-ci ont été réalisés par certains services. Une réunion de travail a été tenue entre la Cellule Informatique et le Secrétariat Communal en date du 21 octobre. Un manquement en termes de fonctionnement de la plateforme est apparu lors de cette réunion. Une solution technique pourrait être mise en place rapidement. Le projet de modification du ROI Conseil et la charte d'utilisation de la plateforme a été traité au niveau du service juridique. Nous attendons le retour de validation de ce travail pour planification des formations des Conseillers. En termes d'échéancier, la réponse au dernier besoin technique exprimé pourra être apportée ce mois, les formations des différents services planifiées ce mois également. Dans l'hypothèse où la plateforme Conseils sera bien utilisée par l'ensemble des services à des fins de tests (point sous réserve), on pourrait envisager un passage en production pour le Conseil de février voire mars au plus tard). En ce qui concerne la demande d'envoi de tous les documents officiels de manière électronique, cela ne dépend pas de l'informatique. Les Conseillers ont tous une boîte mail à disposition dont les modalités d'utilisation ont été décrites dans le ROI du Conseil Communal. Seul l'envoi de l'OJ Conseil par mail est prévu en lien avec l'utilisation de la plateforme informatisée du Conseil. Finalement, il n'a pas été

demandé à la Cellule Informatique de réaliser une étude sur les économies qui pourraient être dégagées avec l'utilisation de la plateforme e-conseil. Dans un premier temps, celle-ci sera nulle compte tenu du fait que l'ensemble des dossiers papiers seront mis à disposition dans les locaux de l'administration, et ce, en parallèle de la plateforme e-conseil. De plus, seuls les pièces jointes de taille réduite seront annexées aux dossiers Conseil informatisés, pas les documents plus importants ou ayant des tailles/format spécifiques (> A3), ce qui nécessitera toujours la présence de documents papiers à consulter sur place. La réelle économie que cet outil apportera dans un premier temps, est la facilité d'accès aux dossiers numérisés, et ce en dehors de l'Administration (gain de temps, plus de flexibilité, moins de déplacement).

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Autant la question était plus simple, autant la réponse était longue et compliquée mais j'ai quand même retenu des enseignements et effectivement, donc, on va dire que février, mars 2017, on a l'e-conseil. Deuxième question, c'était sur les courriers officiels, j'entends bien que vous dites que ce n'est pas de votre compétence mais on reçoit encore beaucoup de courriers officiels de la Ville nous invitant à des événements et d'autres, c'est très sympathique, ce n'est pas ça mais ce que je demande, c'est si on ne pourrait pas les scanner directement ici, au niveau de la Ville et vous les envoyer sur l'e-plateforme et tout le monde est content. Troisième réponse, vous nous dites qu'on ne peut budgétiser au début parce qu'il n'y aura pas d'économie papier parce que les papiers se trouveront dans une salle du Conseil. Ce qu'on avait dit dans la motion si je me souviens bien mais je m'en souviens parce que moi qui l'ai défendue, donc, l'économie vous pouvez la faire directement, vous faites un petit mail aux Conseillers, qui veut encore recevoir son format papier, le Conseiller va vous répondre, je pense à M. TONDREAU qui va demander à mon avis la version papier et après, ce que vous pouvez faire, c'est une économie de papier directe en ayant les demandes et les réponses des Conseillers. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. L'incident est clos. L'interpellation suivante Œuvre de Garouste illustrant le Lumeçon et formant les rampes de l'escalier située devant la salle des Sacquiaux, référence à l'artiste, interpellation de Mme la Conseillère Christine LAGNEAU.

Mme Christine LAGNEAU, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre, Madame l'Echevine, chers collègues. Depuis le 24/09/16, la Ville de Mons a la chance d'avoir une superbe exposition des oeuvres de Gérard GAROUSTE au BAM, exposition pour laquelle, et à juste titre, il est fait une grande publicité (notamment tous les jours sur La Première).

En 2006, la Ville de Mons a inauguré l'œuvre de GAROUSTE illustrant le Lumeçon et formant les rampes de l'escalier situé devant la Salle des Sacquiaux. Je m'étonne qu'aucune référence à l'artiste n'y figure. En effet aucune plaque ou autre ne mentionne le nom de l'artiste ni l'objet de son œuvre, si évident pour les montois mais peut-être moins pour les visiteurs. Cette œuvre fait partie du patrimoine montois et devrait, me semble-t-il, être mieux mise en valeur. Ne pensez-vous pas qu'une plaquette discrète avec le nom de l'artiste pourrait être apposée sans dénaturer ni l'œuvre ni la façade de l'Hôtel de Ville ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame la Conseillère. Madame l'Echevine, je vous en prie.

Savine MOUCHERON, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Merci Madame la Conseillère pour cette question. D'abord, vous remercier pour vos éloges quant à la qualité de l'exposition qui se trouve au BAM. Je transmettrais vos félicitations en termes de communication et de qualité de l'exposition au service qui travaille d'arrache-pied pour vous proposer ce genre d'exposition, ici, à Mons, peut-être profiter de l'occasion pour inviter tous les Conseillers Communaux qui n'ont pas encore visité l'exposition de s'y rendre et de découvrir cette exposition qui est encore chez nous jusque fin janvier. Effectivement, au niveau de l'œuvre de Gérard GAROUSTE qui a été confectionnée en 2006 et il est vrai qu'aucune mention n'est indiquée sur l'œuvre. Suite à votre question, l'Hôtel de Ville étant classé il n'est pas possible de pouvoir y apposer une plaquette qui renseigne quoi que ce soit. On a analysé la possibilité de le fixer d'une façon ou d'une autre sur le garde-corps voire sur un pavé, donc, on a envisagé la possibilité, on est même allé plus loin parce qu'il n'y a pas non plus de plaquette qui identifie l'œuvre qui est dans la salle des Mariages et dans ce cadre-là, j'ai aussi interrogé les services pour analyser votre proposition et on vous proposera quelque chose qui aille dans ce sens pour répondre à votre demande qui est intéressante.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour votre information si je puis me permettre de compléter par un petit mot d'histoire, pourquoi sont-ce des rampes ? Parce que quand on a imaginé de faire cette œuvre, la Commission des Monuments et Sites a refusé qu'on touche le mur et donc, on ne touche pas le mur de notre Hôtel de Ville et c'est ce que dit Mme l'Echevine, donc, pour mettre une plaquette, oui, on va chercher le moyen de le faire sans aller toucher au mur de l'Hôtel de Ville. Voilà.

Mme Christine LAGNEAU, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Je suis bien consciente du problème mais il y a certainement d'autres possibilités. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok Merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Petit fait historique. C'est Georges CASI, le secrétaire du Cercle Archéologique qui vers 1900 a publié une plaquette comme quoi les ouvriers communaux, à cet endroit, avaient retrouvé les fondements d'objets en fer qui sans doute était le pilori pour adultes, celui de gauche étant le pilori pour enfants. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous voilà pleinement informés. Merci infiniment. L'incident est clos. J'en viens à l'interpellation suivante, l'investissement PRIMARK, Grand-Rue, projet de la grande poste rue Masquelier et de la Galerie du Centre. M. le Conseiller TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseillère : M. l'Echevin de l'Urbanisme, récemment la presse nous a appris que le promoteur du centre commercial du Parc Léopold à Namur avait annulé sa présentation suite à une procédure de réorganisation judiciaire provoquant sans doute le capotage de son projet. Le groupe PS namurois, dans l'opposition, avait à juste titre interpellé le Collège de la Ville vu la situation créée. A Mons, pouvez-vous me rassurer quant aux craintes éventuelles de ce type au sujet du promoteur BREG pour son investissement PRIMARK Grand-Rue, le projet de la grande poste Rue Masquelier ainsi que pour l'investissement qu'il cherche à réaliser dans la Galerie du Centre. Afin d'éclairer le Conseil Communal, nous devrions connaître la solidité juridique et financière du promoteur investisseur précité, ses références de projets, sa compétence, l'aspect légal de ses activités et son éthique que je suppose vous avez sans doute vérifié. Pouvez-vous nous indiquer le résultat de vos recherches ? Pourquoi sur le chantier de démolition de la Grand-Rue, aucun panneau indicatif n'est placé, où en est-on dans le projet grande poste et de son calendrier de travaux, d'autres projets existent-ils ? La situation namuroise provoquée par des investisseurs sans doute défaillants ne doit pas se produire à Mons et j'espère que vous avez fait toutes les vérifications nécessaires à ce sujet. Merci de votre réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, nous sommes dans une situation tout à fait différente de celle de Namur puisque comme vous le savez, dans le cadre du dossier qui vous préoccupe, un permis a été octroyé, les travaux ont débutés. Vous nous interrogez par ailleurs afin de savoir si nous avons vérifié les qualités notamment morales et financières d'un demandeur de permis. Après avoir interrogé l'Administration Communale en la matière, celle-ci m'a confirmé qu'il n'entrait pas dans les attributions de la Ville d'analyser ce type d'informations dans le chef d'un demandeur de permis. En effet, une demande de permis n'est recevable que parce qu'elle est complète et qu'elle répond au standard et exigences administratives, réglementaires, légales et à l'analyse qui en est faite sur

cette base par les services et autorités concernées et ce n'est donc pas en fonction naturellement des qualités du demandeur que les instances se prononcent sans quoi cela pourrait évidemment s'assimiler à une forme d'abus de pouvoir de la part de l'Autorité avec toute la subjectivité que cela pourrait impliquer. Cependant, nous avons vérifié sur base des informations disponibles, les réalisations du groupe BREG et compte tenu de l'importance de l'investissement qui est réalisé, ce n'est pas sans intérêt effectivement. La liste suivante m'a été transmise, je ne vais pas vous la lire de manière exhaustive mais je vais vous en retracer toute une série. On me parle de la réhabilitation de l'Espace Saint-Séverin au cœur de Liège (Quartier du Cadran), de la réhabilitation d'un terrain vague bien connu en face du Crowne Plaza pour y faire 20 appartements de standing et 2 surfaces commerciales, de la réhabilitation du site de Saint-Gobain à Jemeppe-sur-Sambre sur 23 Hectares, avec 100.000 m² d'installations industrielles et plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissement, de l'Office House Vottem - Centre d'Affaires de Liège - 3 800 m² de bureaux, d'une propriété au Boulevard d'Avroy 35-39 à Liège sur à peu près 20.500 m² de terrain sur laquelle a été développé un bâtiment en 3 phases pour des bureaux, du Red Market à Quaregnon sur 8.000 m² de surface, de la rénovation du château de Beauvoir à Havay pour prendre des exemples plus proches de Mons. Pour ce dernier, il s'agit d'un projet de 2.500 m² de bureaux. Je pourrais encore citer le Laboratoire Stella à Liège sur 23.000 m² qui sont loués au CHU de Liège. Cette liste manifestement est assez significative, outre le fait, comme je vous l'indiquais en introduction de mon intervention, des investissements significatifs, c'est le moins que l'on puisse dire, ont déjà été réalisés sur le site dans le bas du piétonnier avec les acquisitions d'une part et les démolitions d'autre part. Vous faites référence à d'autres projets dans d'autres villes notamment à Charleroi, à Namur, on pourrait ajouter La Louvière. Charleroi, vous ne l'avez pas dit, c'est moi qui le dis, vous parliez de Namur mais on pourrait pu effectivement évoquer Charleroi, La Louvière ou d'autres parce qu'effectivement, tous les grands projets et on l'a constaté ces dernières années ont été soumis à des aléas surtout les projets d'envergure souvent pour des raisons différentes d'ailleurs, alors, est-ce que ce projet-ci connaîtra lui aussi des aléas, est-ce qu'il y aura des embûches, personne ne peut aujourd'hui l'affirmer tout comme à ce stade, personne ne peut préjuger du contraire, en tout cas, tout ce que l'on peut constater, c'est que le permis est mis en œuvre correctement, conformément aux impositions qui avaient été fixées et pour répondre de manière complète à votre interrogation par rapport au projet Renouv'o, ce dossier est lié au bureau dans la gare, vous m'avez interrogé là-dessus, M. TONDREAU, vous me demandez quel est le timing de réalisation, je vous informe que le permis de ce dossier vient d'être délivré il y a quelques jours et donc,

nous ne sommes pas encore aujourd'hui en mesure de vous en donner le timing puisque nous devons notifier la décision au demandeur pour la réalisation de ce projet. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, je remercie tout d'abord l'Echevin et ce que vous avez dit, c'est exact, c'est exactement ce qui se retrouve sur le site BREG d'une certaine façon, vous avez été sur une partie du parcours, je m'excuse, il ne faut quand même pas être naïf comme je l'ai dit tout à l'heure pour certaines autres situations et je vais vous le montrer dans le point précis. Vous n'avez pas été regarder et vérifier les constitutions des sociétés tournant autour de BREG et la constitution de la société BREG, tout ce que je vais vous dire maintenant et je veux bien vous le communiquer, on peut le trouver sur internet, donc, ce n'est pas quelque chose pour des raisons professionnelles que j'aurais pu trouver, tout ce que j'ai trouvé, c'est sur internet. Je veux simplement vous dire ceci, comment fonctionne la société BREG et c'est important que tout le monde le sache. Il existe une société de management avec lequel sans doute, vous avez eu contact avec le gérant de cette société-là que vous connaissez bien mais toutes les autres sociétés pour les projets tels que vous avez parlé et même pour des projets à Mons, ce sont des sociétés d'investissement et vous me suivez bien, j'ai ici tous les documents que je peux vous communiquer, toutes ces sociétés ont comme actionnaire, toutes des sociétés qui résident à Luxembourg ou à Gibraltar et les administrateurs de ces sociétés à part l'administrateur délégué que vous connaissez bien, ils habitent tous à Jersey, Guernesey, cela veut dire quoi ça ? Cela veut dire que les capitaux qui sont investis par BREG dans ces différents projets et notamment à Mons proviennent soit de paradis fiscaux, soit de pays qui pratiquent le dumping fiscal. Je m'excuse, ça, c'est de la naïveté, moi, je l'ai découvert par hasard et je le sors, ici, maintenant parce que je considère que cette situation si vous ne la connaissez pas, c'est quelque chose qui m'a fort interpellé. Je suis prêt à vous remettre le document, il est ici, j'ai trois pages expliquant toutes ces sociétés où cette personne que vous connaissez est administrateur délégué, d'où viennent les capitaux ? D'où viennent les actionnaires et qui sont les administrateurs ? Maintenant, vous êtes prévenus, c'est à vous à prendre vos responsabilités, personnellement, ce serait extrêmement prudent de savoir que les investissements qui sont faits à Mons et il y a notamment une société anonyme CD7 Properties Mons qui a investi déjà des capitaux avec la manière dont je viens de vous dire, sur des bâtiments à Mons, moi, personnellement, je serai extrêmement prudent et c'est ça aller vérifier et c'est ça quand je parle entre guillemets de problème d'éthique, voilà, la situation, essayez d'en tirer des conséquences, je ne vais pas trop insister maintenant parce que je m'excuse de dire cela, vous paraissez de bonne foi et naïf

mais ce genre de démarche, je m'excuse, vous auriez dû la faire et vérifier, c'est cela ce que j'appelle ne pas être naïf, c'est comme ça que cela fonctionne dans ce monde-là. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin voudrait rajouter un petit élément puis je vous recèderai la parole.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je remercie M. TONDREAU pour ces éléments d'information. La question n'est pas d'être naïf ou pas à ce stade-ci. La question est de savoir comment on instruit une demande de permis et je vous l'ai indiqué dans ma réponse, on instruit une demande de permis en fonction de la qualité de l'individu ou de la société qui dépose la demande de permis. Nous sommes dans un état de droit et dans un état de droit, il y a des règles, il y a des Lois et en l'occurrence, ici, le CWATUP, le Règlement Communal d'Urbanisme avec des procédures qui sont prédéterminées. Qu'il y ait des affaires liées à des paradis fiscaux et tout ce qui s'en suit, si, c'est le cas et si c'est exact, nous ne pouvons évidemment que le condamner M. TONDREAU, sur un plan moral et sur un plan fiscal mais cela ne regarde pas l'Administration Communale qui, par ailleurs dans ce dossier, n'a remis qu'un avis à une époque où je vous le rappelle, nous siégeons d'ailleurs ensemble au Collège, pas plus que cela ne regarde l'Administration Régionale, c'est un peu comme si vous disiez à un demandeur de permis pour une maison individuelle, je suis un simple citoyen, je viens déposer une demande de permis auprès de l'Administration Communale et à l'Administration Communale, le premier réflexe que l'on a, c'est de vous dire « attendez, vous voulez construire une maison mais d'abord, vous allez me sortir vos extraits de compte, on va regarder comment vous gérez votre argent, on va regarder quel type de personne vous êtes, si vous êtes une personne qui a les qualités morales requises et puis après, peut-être on regardera si on peut instruire votre demande de permis », heureusement, nous sommes dans un état de droit, je le rappelle, il y a des Lois à respecter et nous, ce que nous veillons à faire, ici, au niveau de la Ville dans un avis que nous avons rendu, dans un dossier pour lequel, la majorité de l'époque PS-MR, s'est positionné par un avis mais avec une décision qui a été prise au niveau de la Région Wallonne, nous avons fait notre travail en fonction du respect de la législation. Maintenant, vous nous apportez ces éléments-là, est-ce que légalement ça change quelque chose au fait que le permis est respecté, j'ai interrogé l'Administration Communale qui me dit, le permis est respecté, alors, pour le reste, ce sont des appréciations que l'on peut porter sur les qualités morales ou la gestion de ces sociétés, je n'ai pas connaissance de ces éléments, le Collège pas plus que moi, nous en prendrons connaissance mais je rappelle ce que je viens d'indiquer par rapport au respect de l'état de droit et des Lois et règlements en la matière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, Monsieur.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Simplement, si c'était une simple demande de permis qui aurait été faite par un quidam, n'importe lequel, ok, mais ici, ce n'est pas le cas parce que cette société-là, depuis un certain temps, régulièrement, vous la défendez et souvent, vous en étiez même proche, je m'excuse, proche en tout cas de cet administrateur en question, c'est une première chose, vous les avez défendu dans le projet de la rue Masquelier, vous les avez défendu dans le projet avec PRIMARK et en plus avec M. le Bourgmestre, vous avez été le présenter aux commerçants des Galeries du Centre, je m'excuse beaucoup mais par prudence, ces vérifications que j'ai faites, j'aurais dû les faire à ce moment-là, ce n'est pas un simple quidam, ici, moi, pour moi, il y a une faute de non-prévoyance du fait que vous n'avez pas été vérifier les capacités, je regrette beaucoup, le capital de cette société, ce n'est pas difficile à vérifier entre nous, pas difficile du tout, le capital de cette société, exactement comment était constituée cette société, qui était les administrateurs de cette société mais je trouve que lorsque vous en arrivez à ces niveaux-là, vous allez défendre cette société auprès de commerçants montois, lorsque vous allez défendre le projet auprès du Ministre pour pouvoir faire passer le dossier de la rue Masquelier et en même temps pour le dossier PRIMARK, je dis « non », on vérifie, je m'excuse, on vérifie, je veux bien admettre sur un quidam, ça, je suis d'accord, tout à fait d'accord mais pas dans le cas présent, pas dans le cas présent parce que vous avez trop fait pour cette société, je peux comprendre, vous avez essayé de défendre les investisseurs en disant c'était peut-être un bon investisseur, il essaye de faire des choses pour Mons, je peux comprendre votre démarche mais sur le côté, votre devoir, c'est de vérifier. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. BOUCHEZ, je vous en prie puis M. HAMBYE.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Pour appuyer les propos de M. TONDREAU, je pense, M. l'Echevin, qu'on est à la limite d'un système entre la communication et la vraie procédure, c'est que d'un côté, vous êtes en train de nous expliquer, nous, on a reçu un permis, limite, vous n'étiez pas courant, on a presque envie de vous croire, la procédure ne comprend pas la vérification des sociétés, vous avez raison sur le plan juridique mais où vous êtes en difficulté sur le plan politique, c'est que c'est vous-même qui avait annoncé l'arrivée de PRIMARK dans notre ville, c'est vous-même qui avait donné une interview en avant-première, en primeur, au journal La Province à l'époque, je me souviens, pleine page, couverture, relais sur les réseaux sociaux, etc... c'est très bien, vous savez que j'aime beaucoup la communication, le Bourgmestre l'a d'ailleurs souligné mais le problème, c'est que quand vous vous associez à quelqu'un dans votre communication, il faut

alors que vous connaissiez la personne avec qui vous vous associez. Si demain, je veux faire une belle photo avec quelqu'un et qu'après on m'explique que ce type avait des relations qui étaient un tout peu embêtantes surtout par rapport au projet politique que je défends parce que ça j'ai aimé vous entendre dire, c'est la Loi, on ne sait pas faire grand-chose, j'aimerais bien que les parlementaires qui vous représentent, d'ailleurs, vous en êtes un vous-même, éminent parlementaire du Parti Socialiste, que vous ayez la même sagesse lorsqu'il est question de la politique fiscale par exemple au niveau fédéral, de considérer qu'effectivement, sur le Panama, on ne peut pas y faire grand-chose mais j'ai rarement entendu autant de modération lorsqu'on parlait de telles questions. Par contre, sur le fond, M. l'Echevin, je reviens sur notre problème montois, c'est que comme l'a dit M. TONDREAU, BREG vous vous êtes affiché avec eux pour PRIMARK, c'est quand même assez inédit d'ailleurs qu'un Echevin annonce l'arrivée d'une boîte privée, ça, c'est quand même particulier, vous êtes devenu VRP finalement de PRIMARK en étant Echevin socialiste, je trouve que c'est une belle performance. Puis, au niveau du Passage du Centre, le Passage du Centre, M. TONDREAU, il est encore gentil dans la description parce qu'il semblerait qu'entre vous et le Bourgmestre, ce n'était pas toujours la même ligne durant l'été 2015 où au début, on nous a expliqué que le Passage du Centre, ça allait être des fonds européens, version Bourgmestre. La version Echevin de l'Urbanisme, c'était « non, ne vous inquiétez pas, il y a un promoteur privé qui va s'en occuper », là, aussi, ce promoteur privé, il s'avère que c'est BREG, c'est dommage, ça quand même, c'est pas de chance et puis rue Masquelier, c'est encore BREG d'autant que toutes les références que vous nous avez donné avant, il n'y en a quand même pas de comparable à un investissement tel qu'il est fait au niveau de la Ville de Mons, alors, la seule chose que je vous dis, M. l'Echevin, c'est que si vous communiquez avec eux pour de bon, il faut vous attendre alors à recevoir le reste aussi mais on ne peut pas en permanence annoncer les bonnes nouvelles et ne pas vouloir être tenu responsable des plus mauvaises. Il y a manifestement une difficulté sur l'aspect éthique d'un tel investissement, moi, encore une fois, je suis prêt à vous suivre quand vous dites qu'on ne contrôle pas ce genre d'aspect quand il y a un permis et si BREG vient au bureau, dépose son permis et la procédure se passe et tout se déroule, vous n'avez rien à dire et là, je vous soutiens totalement dans votre démarche mais quand vous essayez de vous nourrir sur la bête d'un point de vue médiatique et que vous vous affichez avec eux, que vous faites la communication, que vous payez même au nom de la Ville de Mons un prospectus et ça, il faut laisser le mérite à M. JOOS, c'est lui qui a sorti cet élément qui était tout à fait intéressant, c'est que sur un prospectus, on voit la Ville de Mons qui vante un investissement fait par PRIMARK, là, on est au limite du système, soit, vous

défendez l'intérêt public jusqu'au bout et on ne touche pas alors à ce qui se fait dans le privé, vous faites en sorte que les Lois soient appliquées, soit, vous faites un peu le VRP mais alors, je suis désolé, M. MARTIN, il faut tout assumer, il faut assumer que oui, on va fricoter avec des types qui sont dans des paradis fiscaux alors que par ailleurs, on fait des grands discours politiques pour nous expliquer que ça, c'est mal, que ça, c'est pas bien et qu'il y a que ces méchants libéraux qui défendent un tel modèle de société donc, il ne faut pas vous étonner que vous ayez ce genre de chose. Dernier point, M. TONDREAU y faisait référence, quand vous allez à la CCAT avec le représentant de ce promoteur, pour défendre le projet et après, vous nous dites « non, ce promoteur, je ne le connais pas, mes services ont juste reçu un dossier, on a analysé ça de façon purement objective », excusez-moi, d'office qu'on la trouve un peu saumâtre parce qu'alors, il ne faut pas aller à la CCAT défendre le projet, que lui, défende son projet mais on sent que vous, vous avez envie aussi que le projet débouche parce que vous vous dites, je vais pouvoir dire qu'en tant qu'Echevin du Commerce et du Développement Economique, j'ai réussi à amener des enseignes qui amènent du flux, oui, ok, très bien mais alors, maintenant, ne venez pas faire semblant et tomber des nues que vous ne savez pas comment fonctionne la société BREG parce qu'alors, vous faites preuve effectivement, de grandes imprudences et je pense que c'est dommageable pour la Ville et pour vous également d'agir de la sorte. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Deux petits éléments. Lors de l'achat ou la vente par la Ville de Mons du Couvent des Capucins, vous vous souvenez, cela avait été assez ardu. Qui était l'acquéreur alors que le MR était dans la majorité, c'est une société luxembourgeoise et je crois que je n'ai pas entendu un seul Conseiller MR s'offusquer d'un blanchissement d'une affaire de l'île Caïman de choses et donc, c'est curieux, encore une fois, c'est de l'Alzheimer intellectuel et je le dis et j'assume et je dirais même qu'il y a à Ambroise Paré, une unité d'Alzheimer, on s'occupe de cela mais sincèrement quand le MR était dans la majorité, qu'on a vendu à une société luxembourgeoise, personne dans cette Assemblée ne s'est énervé, ni agité à parler de blanchissement de capitaux parce que c'est ça que vous dites.

Deuxièmement, pas loin d'ici, à Charleroi, qu'est-ce que nous assistons depuis quelques années sous l'impulsion de M. MAGNETTE, avec une majorité PS-MR-CDH parce que le MR est dans la majorité à Charleroi, qu'est-ce qu'on assiste ? Ce sont des centaines de millions d'euros qui sont investis dans le centre de Charleroi, des centaines ou des dizaines, on va dire que j'exagère aussi et que je donne des images un peu déformées ou tronquées de la réalité et ces dizaines de millions d'euros, ils arrivent d'où ? Ils arrivent de

Mons ? Ils arrivent de Namur ? Ils arrivent de Liège ? Oufti, les amis, mais ils viennent d'où ? Ils viennent de l'étranger et je n'ai jamais vu encore aujourd'hui, des Conseillers MR dire que c'est du blanchiment, or, d'après mes informations puisqu'il m'arrive d'avoir des informations, qu'au MR, on s'est tu et dans toutes les langues pour savoir la localisation des capitaux arrivés qui sont investis actuellement à Charleroi, c'est curieux, tout le monde se tait mais là, à Charleroi, cela peut arriver tandis qu'à Mons, apparemment et je peux vous dire qu'à la rue de la Petite Boucherie, depuis 20 ans, il y a un trou, depuis 20 ans, pour moi, c'est la localisation idéale pour faire un parking public, enfin, un parking de voitures, si parce que depuis 15 ans plus exactement, depuis que le MR est dans la majorité, on n'a pas créé de parking dans le centre-ville, ici, nous avons enfin, l'opportunité d'un nouveau parking pour 220 places privées mais à destination du public qui est financé par le privé parce que le MR est « contre » évidemment, voilà, c'est une réussite et je laisse maintenant la parole à l'Echevin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je voudrais répondre à M. HAMBYE parce que M. HAMBYE n'a pas bien étudié le dossier ou lu le dossier en son temps du dossier des Capucins. La société en question était une société qui avait été créée à Luxembourg par un Montois qui habite Luxembourg et qui est connu sur la place ici et donc, c'était sa fille pour tout savoir qui habite ici dans la région qui l'avait décidé à investir pour elle et son petit-fils, je ne sais plus très bien, quelque-chose de ce genre-là et je trouvais extrêmement respectable de faire en sorte que l'argent comme ça soit investi à Mons. Ici, c'est tout à fait différent, lisez les documents, c'est assez extraordinaire et encore je ne vous ai donné qu'une partie. Ici, c'est un montage régulier avec des capitaux qui viennent du Luxembourg, de Gibraltar avec des administrateurs qui habitent Jersey, Guernesey alors, tout le monde sait que c'est un paradis fiscal anglo-saxon et pour ainsi dire, toutes les sociétés ont le même type de capital et le même type d'administrateur et chaque fois que cette société BREG fait un projet en Belgique, il pratique et il crée une société de ce type, vous allez pouvoir retrouver, c'est passionnant, je veux bien vous aider mais c'est tout à fait différent que ce que vient de raconter M. HAMBYE.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je voudrais simplement, très calmement mais fermement, dire que je n'apprécie vraiment pas les insinuations qui ont été faites, c'est inacceptable, c'est vraiment inacceptable et ce soir et depuis plusieurs conseils communaux, à tour de rôle, vous ciblez les uns, les autres et systématiquement, vous allez sur

le terrain de l'éthique en laissant planer des doutes, des soupçons sur la manière dont les dossiers sont gérés. Et sur les dossiers d'investissement, vous l'avez fait avec IKEA, vous avez essayé de faire croire des choses alors que vous étiez dans la majorité et que vous avez participé aux décisions à ce moment-là, on a même été, ce qui était très beau pour l'image de la Ville de Mons jusqu'à réclamer à IKEA des documents qui ont été distribués pour éclaircir clairement les interrogations qui avaient été à postériori portées par vous. Vous l'avez fait encore ce soir avec la maternité commerciale, vous le refaites maintenant, avec un investisseur, que l'on ne défend pas en tant qu'investisseur M. TONDREAU, ce que l'on défend, c'est l'intérêt pour les Montois et pour les commerçants d'avoir des projets utiles au centre-ville. Les projets en question sont des projets qui répondent à des mixités de fonction telles que vous les réclamez, vous-mêmes, dans les motions que vous avez déposées ce soir, des bureaux, des logements de standing, du commerce qui amène des chalands et qui permettent de soutenir le commerce du centre-ville et donc, on ne soutient pas la qualité d'un investisseur, on soutient ses projets à partir du moment où ceux-ci rentrent dans les clous sur un plan administratif et sur le plan de la réglementation urbanistique et donc, à un moment donné, tenir ce type de discours et faire en sorte de jeter l'opprobre sur des investisseurs qui s'intéressent à notre ville parce qu'ils y voient une dynamique, qu'ils y voient des perspectives et qu'ils ont envie de participer à cette dynamique, je trouve ça assez déplorable, je vous le dis, vous avez aussi vous, comme Conseiller Communal, M. TONDREAU, une responsabilité dans votre expression publique parce que tout ce qui se dit au niveau du Conseil Communal est répercuté à l'extérieur et participe à l'image de marque de notre ville et je conclurai en citant le Président OBAMA qui en recevant son successeur, a dit « je lui souhaite de réussir parce que s'il réussit et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour réussir parce que s'il réussit, c'est mon pays qui réussira ». Eh bien, vous devriez vous en inspirer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, non, vous êtes déjà intervenu trois fois.

Quelqu'un d'autre oui mais il faut quand même à un moment donné, respecter.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous auriez pu laisser la parole pour fait personnel, M. le Bourgmestre, si je puis me permettre. Néanmoins, M. l'Echevin, moi, je trouve que c'est votre propos qui est profondément dérangeant, on ne fait que des constats et alors, c'est très drôle d'entendre dans la bouche et je suis désolé, vous ne pouvez pas être Echevin ici et Député là-bas, vous êtes tout et un être unique tout le temps, quand vous parlez de jeter l'opprobre sur des investisseurs, il faudrait peut-être que vous regardiez tout ce qu'on dit au quotidien dans votre Parti sur les investisseurs, sur les entreprises, sur les paradis fiscaux, sur la manière dont certains éludent l'impôt où on cite des sociétés puisque dans votre

course au PTB, vous aussi, un de ces quatre, vous allez sortir une liste d'entreprises qui ne paient pas d'impôts et donc, c'est un tout petit peu drôle venant de vous, de recevoir des leçons sur le respect de l'investisseur, donc, en fait, vous vous êtes « de droite » quand vous gérez la Ville de Mons, vous êtes de « gauche » quand vous contestez le Gouvernement Fédéral et vous êtes dans un « centre » plus ou moins, centre gauche, centre droit, on ne sait pas trop au niveau de la Région. Allez, à un moment, il faut être sérieux, on ne jette l'opprobre sur personne, c'est un fait, ce fait, tout le monde aurait pu le voir, ce sont des fonds qui sont dans des paradis fiscaux et nous, ce qui nous interpellent le plus, c'est finalement, votre inconsistance politique mais je sais vous aviez déjà répondu à ça à l'époque d'IKEA, vous aviez dit la question n'est pas de savoir si on aime ou si on n'aime pas, c'est de travailler au développement économique d'une région sous-entendu à n'importe quel prix et là, c'est un vrai débat politique, quel type d'investissement on a envie et d'autres d'ailleurs seront plus crédibles que nous dans ces alternatives, je pense par exemple à Ecolo, est-ce qu'on doit faire du développement économique à tout prix, bon, voilà, ça, c'est une grande question à avoir mais ici, M. MARTIN, avec votre grande déclaration, vous allez chercher OBAMA, je vais regarder si je n'ai pas un truc du Pape, c'est toujours bien de citer le Pape mais ce n'est pas ça le point qu'on vous reproche, ce qu'on vous reproche, ce n'est pas que des investisseurs viennent alors qu'ils ont de l'argent dans des paradis fiscaux, vous appréhendez tout le problème qu'on a au Gouvernement Fédéral au quotidien, devoir travailler avec des boîtes contre lesquelles on ne peut rien faire malheureusement dans l'état actuel des choses, c'est qu'il y a un affichage politique, c'est ce mix permanent d'essayer de surfer sur la vague de ces investissements pour lesquels soit vous êtes celui qu'on doit remercier comme vous prétendez parfois le faire dans la presse parce que c'est vous qui avait été chercher ces investissements, vous utilisez ces notions, vous dites « on s'est battu, on a été chercher des investisseurs qui sont venus et qui se redéployent », soit on a l'autre version, celle que j'ai entendu aujourd'hui, qui est celle pour laquelle, vous n'y pouvez strictement rien, il y a juste des investisseurs qui s'intéressent à la Ville et on s'en réjouit tous, qui ont déposé un permis et effectivement, on peut quand même déplorer le fait que cet argent soit dans des paradis fiscaux mais là, vous n'y pouvez rien mais comprenez bien la différence des deux situations, si c'est vous qui amenez des investisseurs, oui, vous portez une responsabilité non pas sur le plan juridique mais sur le plan politique, de la qualité des investisseurs que vous amenez dans vos valises. Si maintenant, vous n'y pouvez rien et que vous êtes tributaire, ce que je crois, moi, je pense que cela n'a rien à voir avec les qualités de l'Echevin, IKEA s'est implanté ici, vous avez mené un travail, ça, il ne faut pas le nier mais la décision ultime quelle que soit la qualité de l'Echevin,

ils décident selon des dizaines de critères, de zones de chalandises, d'intérêt au niveau de la mobilité, d'intérêt commercial, etc... de deals dont ils peuvent disposer, le politique peut jouer un rôle mais ce rôle n'est pas premier comme parfois, on essaye de le faire croire et donc, par rapport à ça, M. l'Echevin, moi, je vous rappelle juste et dans l'intérêt de l'image aussi de la Ville que vous avez évoqué, à faire preuve de beaucoup de prudence parce qu'à s'afficher avec des promoteurs privés dont après, il s'avère qu'ils ne sont peut-être pas ceux dont on rêve, ceux qui auraient un capital familial wallon, vous savez, ceux dont parle souvent Paul MAGNETTE, il faut des familles wallonnes qui investissent comme le fait la Flandre et bien, dans ce cas-là, vous ne risquez pas alors, qu'on vous le reproche, nous, on demande juste de la consistance, pour le reste, il n'y a pas de soupçons, si on a des réponses concrètes et claires

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si vous pouviez...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Elles ne sont pas limitées

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si, si

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, non. Je termine là-dessus, M. le Bourgmestre, pour ne pas vous êtes désagréable, je m'en voudrais de vous êtes désagréable, c'est par rapport à l'histoire dont on parlait tout à l'heure puisque vous avez voulu dans votre réponse globaliser l'ensemble des problèmes et vous nous avez dit « vous laissez planer le doute », non mais avouez que ce soir, on a quand même établi une série d'éléments qui posent question et votre rôle, c'est de nous rassurer et vous n'avez pas su répondre sur la question des maternités commerciales, ici, vous nous dites que vous n'étiez pas au courant, il n'y a aucune raison de remettre en cause votre parole et votre bonne foi et moi, je dis juste, si vous n'étiez pas au courant, alors, faites attention la prochaine fois que vous faites une sortie dans la presse avec quelqu'un, renseignez-vous au préalable, j'ai beaucoup de torts, vous savez que j'y suis souvent mais je vérifie toujours la qualité de la personne avec qui je fais la photo quand elle va être publiée dans le journal. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah bon, c'est vous qui choisissez les photos qui sont publiées dans le journal ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, si on faisait une sortie commune, juste pour ça M. le Bourgmestre, depuis que vous êtes mon attaché de presse, vous savez, ça marche pas mal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah non, non, je n'en sais rien, moi, j'ai confiance en la presse et à son indépendance et je la défends. M. John JOOS, vous voulez rajouter quelque chose.

M. John JOOS, Conseiller : Oui parce que je pense que ce débat, dès qu'on arrive au commerce, finalement, c'est la grande passion. C'est un débat extrêmement complexe et binariser la responsabilité des hommes politiques dans ce cadre-là, c'est quelque chose d'extrêmement difficile. Moi, je pense qu'il faut rappeler quand même que l'évasion fiscale n'est pas de compétence communale, l'absence de compétence fait ce problème de régulation au niveau international et donc, voilà, je pense qu'il est urgent aujourd'hui et je le dis parce que je pense qu'on est à la troisième reprise sur ce débat au niveau de ce Conseil et à chaque Conseil, ça reprend, il est urgent que la Ville de Mons ait une vision de son économie, de son commerce et qu'on puisse savoir où l'on va et vers quoi on va parce que je n'en fais pas une affaire personnelle, je pense qu'il y a quand même une attaque personnelle à l'égard de M. MARTIN dans les reproches qui lui sont faits, je pense que la compétence qu'il occupe aujourd'hui est une compétence extrêmement difficile à exercer, c'est peut-être même une des plus lourdes responsabilités de ce Collège et donc, voilà, je tenais juste à rappeler ceci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je pense que tout le monde a pu s'exprimer. L'incident est clos. Il y a maintenant la vente de l'ancienne Maison Design face à l'église Saint-Nicolas, c'est M. TONDREAU, j'attire juste votre attention M. TONDREAU que vous avez utilisé 7 minutes 30 déjà mais je compte sur votre capacité d'être direct et concis.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Mais cette interpellation est beaucoup plus consensuelle et d'ailleurs tout le monde a reçu avant d'entrer ici, le courrier de « Sauvegarde et Avenir de Mons » et en lisant le texte de « Sauvegarde et Avenir de Mons », j'ai l'impression presque sans le savoir, cette association et ce que j'avais raconté se rencontraient, donc, c'est parfait, c'est exactement ce qu'eux proposent en grande partie, c'est ce que je propose aussi dans l'interpellation. M. l'Echevin MARTIN, rassurez-vous, après cela peut-être qu'on va très bien s'entendre. Récemment les quartiers du bas de la rue d'Havré et Rachot se sont émus de la volonté de la Ville de Mons de vendre l'ancienne maison du Design face à l'église Saint-Nicolas à travers laquelle passe une voirie et un chemin piétonnier devant provoquer leur suppression. Très vite le quartier a réagi négativement à ce sujet et de manière un peu semblable à la pétition provoquée suite à un projet d'immeuble d'une hauteur excessive sur le parking de la BNP Paribas. Ces réactions sont saines et démontrent à souhait la volonté des habitants des quartiers de l'intramuros de protéger leur patrimoine ancien montois et le charme des piétons dans la ville. Heureusement, la Ville paraît déjà avoir fait une marche arrière dans ce dossier. Que doit-on retenir de ce - je m'excuse de vous dire ça comme ça, sans vous vexer –nouveau faux pas de la Ville ? Avant tout, avant de prendre une décision de ce type, il faut consulter la population concernée et ses

représentants. Bien connaître la situation sur place et chaque fois réfléchir globalement à l'aménagement du quartier. Ici, présentement, la réflexion de la Ville doit tenir compte des autres bâtiments connexes tels que l'ancien Cercle Militaire, l'ancienne Maison Mathys avec son passage vers la rue des Archers, l'Ecole d'Architecture etc... Créer avec ces immeubles un habitat de qualité en respectant le passage public ouvert ainsi que son jardin. Cela suppose la recherche de consensus avec le voisinage en leur réunissant un peu comme vous l'avez fait pour le Passage du Centre, je m'excuse mais à ce moment-là, je ne savais pas encore exactement ce qu'il en était lorsque j'ai rédigé cette interpellation. Des exemples de réussite dans l'intramuros ont été dans ce sens telle que la Maison Libert, l'Hôtel de Graty, la rue des Sars et même le I Love Mons prouve le succès de ces opérations urbanistiques respectant le patrimoine ancien, intégrant du bon habitat et gardant ou créant des passages piétonniers. D'autres endroits, tels que les bâtiments rue d'Havré recouvrant l'ancien site de l'Hôpital Saint-Nicolas, l'ancien site de la RTT, la Maison du Gouverneur rue Notre-Dame Débonnaire sont des exemples qui très prochainement pourraient être amenés à réflexion. Que faire me direz-vous ? Constituer un groupe de travail représentatif ayant des connaissances architecturales, historiques et esthétiques et surtout amoureux du patrimoine bâti de leur ville. Ceux-ci donneraient leur avis avant les propositions de projet, la CCAT n'exerçant qu'un travail réactif à posteriori. Réfléchir peut-être aussi comme en Flandre, un poste de « Bouwmeester » qui proposerait et suggérerait la construction de projets immobiliers. L'attrait actuel des investisseurs pour le centre-ville montois nécessite un renforcement des structures existantes. Toutes ces réflexions valent bien un débat au Conseil et j'attends la réponse du Collège. Si vous relisez le texte envoyé par « Sauvegarde et Avenir de Mons », c'est à peu près les mêmes pensées et les mêmes propositions. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. DARVILLE, vous souhaitez dire un mot ? Je vous en prie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Monsieur le conseiller, le Collège a été heureux de constater une forte mobilisation citoyenne dans un domaine qui les concerne, à savoir le maintien du passage du Jardin Gustave Jacobs. Rappelons que la volonté de la Ville n'a jamais été d'imposer quoi que ce soit. Nous avons procédé à un exercice de démocratie directe : demander l'avis des citoyens. Il me semble qu'il ne s'agit pas là d'un faux pas de la Ville ! L'enquête a été distribuée les 13 et 14 octobre 2016. 72 réponses ont été reçues et toutes vont dans le même sens (sauf 3), non à la suppression du passage et d'une partie du jardin. Le Collège Communal a donc décidé en sa séance du 4 novembre dernier et proposera à votre

assemblée, premièrement, de marquer son accord sur la mise en vente du bâtiment seul de gré à gré au plus offrant avec publicité. L'expertise, est de 180.000€ comme prix de départ.

Deuxièmement, de maintenir la servitude de passage existante sous le porche ainsi que la totalité du Jardin Gustave Jacobs dans le domaine public. Pour répondre à votre proposition de création d'un groupe de travail représentatif, autre que la CCAT, qui donnerait des avis, permettez-moi de citer un article de l'Union des Villes et Communes qui précise bien l'intérêt d'une CCAT : « La commission consultative communale d'aménagement du territoire, constitue sans nul doute un des outils fondamentaux, au niveau communal, pour mener une politique d'aménagement du territoire la plus en lien avec la population et les réalités locales. Bien plus que d'être une des conditions pour entrer en décentralisation, la CCAT, de par sa représentativité de la population et des dossiers qu'elle est amenée à étudier, est un atout pour la gestion de l'aménagement du territoire pour les communes qui s'en sont dotées ». Pour plus de précisions je vous propose de lire l'article 7 du CWATUP.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin merci et M. le Premier Echevin, je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Complémentairement à ce qui vient d'être dit par mon Collègue Marc DARVILLE, je voudrais revenir sur certains aspects de l'interpellation du Conseiller TONDREAU pour lui réaffirmer que le Collège est extrêmement attentif aux soins à apporter au bâti ancien du centre-ville et à l'évolution de ce bâti. Comme vous, nous considérons que l'accompagnement du porteur de projet doit intégrer davantage l'aspect patrimonial et le soin apporté aux détails architecturaux.

Le Collège Communal a déjà, plusieurs fois, regretté le manque de soins apporté à certains nouveaux immeubles construits dans le centre-ville ou sur les boulevards mais toutefois, ce constat doit être nuancé par quelques belles réalisations.

Les permis actuellement délivrés font déjà, pour la plupart, l'objet d'un examen préalable par les services communaux bien sûr mais aussi par le fonctionnaire délégué, en ce compris son département du patrimoine et de l'archéologie. Il n'est pas rare que des conditions dictées par ces services soient insérées dans les permis délivrés. Concernant les projets futurs, le collège pourrait effectivement songer à s'adjoindre les conseils d'un « bouwmeester » que nous concevons comme un organe de facilitation, d'amélioration de la qualité et de la cohérence urbaine. Toutefois, il faut rester prudent à ce sujet, d'une part parce que cet engagement représente un coût non négligeable pour la Ville de Mons et d'autre part, il convient de bien réfléchir à la pertinence d'ajouter un organe supplémentaire dans le cadre de l'examen de

projets qui font déjà, actuellement, l'objet d'avis parfois contradictoires de la part des différents niveaux de pouvoirs compétents (ville – région), sans parler des organes consultatifs, comme celui que mon Collègue Marc DARVILLE vient d'évoquer à savoir la CCATM. La cellule d'accueil des investisseurs, récemment mise en place par le Collège, permet d'ores et déjà de confronter le point de vue des différentes instances sur un projet d'ampleur significative. Certains projets ont déjà été « recalés » faute d'intégration et de qualité architecturale suffisantes. Je pense, par exemple, au site de l'ancienne Maison du Gouverneur où le porteur de projet a été invité à revoir sa copie, suite à la présentation du projet en cellule d'accueil des investisseurs. En cela, le Collège s'est montré relativement précurseur, en avançant le concept de « réunion de projet » tel qu'il est développé dans le cadre du nouveau Codt qui a été approuvé par la Région wallonne. J'ajouterai encore pour terminer que dans la lignée de vos préoccupations, le Collège examine la possibilité d'établir un cadre en matière de bonnes pratiques architecturales, l'objectif est de confier l'élaboration de ce cadre à une équipe pluridisciplinaire, présentant notamment des compétences en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de patrimoine, d'archéologie et de design. Mais cette approche et cet objectif doivent encore faire l'objet d'un affinement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : La réponse de M. MARTIN va dans le sens que je désirais, ce n'est peut-être pas tout à fait ça mais au moins, cela va déjà dans le sens, ce que je voudrais aussi, c'est qu'on tienne compte du désir de « Sauvegarde et Avenir de Mons ». Il propose aussi une sorte de groupes de travail à mon avis plutôt informels réunissant une série de personnes, qui viennent de chez eux certainement et je trouve que c'est important parce que parfois on oublie que les projets qui sont proposés doivent s'intégrer dans du bâti et je voyais le projet qu'on voulait faire avec la vente de la Maison du Design, personne ne pensait qu'à côté, on pouvait intégrer d'autres bâtiments pour essayer de globaliser l'ensemble et c'est à partir de cette démarche-là que je me suis dit, c'est un peu dans ce sens-là que je voulais faire mon interpellation parce qu'il n'y pas que cet endroit-là où des questions de ce type peuvent exister et donc, essayer que la Ville essaye de réunir tous les propriétaires environnants pour essayer eux-mêmes de se trouver devant un accord possible qui puisse déboucher peut-être sur un promoteur ou un investisseur qui essayerait de faire l'ensemble du bâtiment. Je trouvais remarquable le texte que j'ai lu tout à l'heure, ici, je ne sais pas si vous l'avez lu, c'est remarquable et c'est tout à fait dans ce sens-là, je trouve qu'on pourrait penser, c'est ça que je voulais dire et en profiter pour remercier « Sauvegarde et Avenir de Mons » d'avoir fait cette démarche et de l'envoyer à tous les élus et que nous puissions comme ça les

prendre en considération et en tenir compte, je suis vraiment heureux que cela tombe en même temps que l'interpellation que je faisais, qui n'était pas du tout coordonnée, rassurez-vous.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. L'incident est clos. Nous en arrivons à M. BONJEAN, Comité des Fêtes de Spiennes. Je vous en prie.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. En fait, j'avais déposé cette interpellation après avoir eu des contacts avec plusieurs personnes dont des membres d'ailleurs du PS et du CDH dont certains sont dans cette Assemblée et qui se sont investis dans le Comité des Fêtes de Spiennes avant de le quitter à l'époque pour plusieurs raisons. L'objectif de cette interpellation était que le Collège Communal prenne enfin ce dossier à bras-le-corps pour recréer un comité des fêtes uni dans l'intérêt des Spiennois et des Spiennes. Cependant, tenant compte des intérêts amicaux et politiques en présence dans ce dossier, ne souhaitant nullement que mes amis spiennois qui ont envie de faire bouger les choses se voient pénalisés par le fait que ce soit moi, un autre du MR qui ait déposé ce dossier au Conseil Communal, ne souhaitant pas plus subir d'une quelconque façon d'éventuelles conséquences à titre personnel, je vous prie de bien vouloir retirer cette interpellation pour laquelle je ne demande aucune réponse écrite et dans l'intérêt des Spiennois, je demanderais à mon Collègue et ami Maxime POURTOIS également, personnellement impliqué dans ce dossier, de le reprendre à l'avenir parce que je me dis que par lui, cela aboutira peut-être dans l'intérêt des Spiennes. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. L'incident est clos. Nous en sommes à la fermeture des sentiers et cheminements piétons ainsi que des parcs publics, interpellation de Mme la Conseillère communale Charlotte DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci. Je vous interpellais au mois de juillet dernier concernant l'aberration d'une possible privatisation du Square Jacobs. Suite à votre petite enquête, de nombreux montois vous ont montré leur attachement au square et de façon plus large aux cheminements piétons dans notre centre-ville. Vous avez fait marche arrière et promis de sécuriser ce passage. Afin de ne pas laisser cette bonne nouvelle esulée, permettez-moi de faire le tour de quelques dossiers qu'il faudrait ressortir du placard afin de leur donner une issue favorable, comme le demandent de nombreux montois. Au printemps 2014, l'intercommunale IDEA interdisait l'accès aux sentiers longeant la Trouille entre Mons et Hyon. Après moultes interpellations des riverains et du groupe ecolo, l'Echevine des Travaux annonçait en février dernier que la partie entre la Digue des Peuliers et la Rue du Joncquois serait sécurisée et réouverte au public. Pouvez-vous nous dire où en est cette

réouverture partielle du cheminement? Où en est-on dans l'étude de la réouverture des deux autres tronçons? Quelles sont les sanctions qu'encourent les montois (et ils sont nombreux) qui continuent à emprunter le cheminement malgré l'interdiction? Deuxième dossier dont j'aimerais voir une issue favorable, au printemps 2015, l'ADEPS a posé une grille (avec l'accord de la Ville qui a accordé le permis pour ladite grille) fermant l'accès au quai le long du site de l'ADEPS au Grand Large à Mons. Très fréquentée par les promeneurs et les cyclistes (vu que c'est un départ du RAVeL), et située juste à la sortie des parkings de délestage, cette partie de la « promenade » du Grand Large est maintenant impraticable et inaccessible. Pouvez-vous nous dire quelles sont les dernières démarches que vous avez effectuées afin de réouvrir ce cheminement? Qu'entendez-vous faire pour la suite? Quel est le plan du collège pour rouvrir ce passage? Troisième dossier, le passage de la Cour Libert est lui fermé au public depuis près d'un an. Pouvez-vous nous dire ce qui justifie cette fermeture et surtout quelles sont les mesures envisagées pour permettre sa réouverture prochaine? Quatrième dossier dont j'aimerais voir une issue favorable, depuis plus de deux ans, le parc situé Rue Rachot n'est plus accessible au public. Nous en avons parlé à plusieurs reprises dans ce Conseil Communal. J'ai entendu dire qu'une réouverture au printemps pourrait avoir lieu. Pouvons nous avoir un engagement clair quand à une date pour sa réouverture? Enfin, dernier dossier, suite à de nombreux dépôts clandestins que nous regrettons bien évidemment, l'IDEA envisage de cloturer le site de la station de pompage de la rue Lecat à Nimy. Hors, cette fermeture le sera aussi pour les personnes bien intentionnées qui empruntent ce chemin pour faire du VTT, une balade, pour rejoindre le Grand-Large ou le Canal. Ne serait-il pas envisageable de discuter avec l'IDEA afin de créer une chicane dans la clôture ou tout autre moyen pour autoriser la circulation pédestre et en vélo. Je vous remercie pour l'attention que vous nous portez et les réponses à ces 5 dossiers importants pour de nombreux montois.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Madame la Conseillère merci pour votre interpellation. En ce qui concerne l'accès au sentier longeant la Trouille dans sa partie comprise entre la Digue des Peupliers et la Rue du Joncquois, un crédit sera proposé dans le cadre du budget extraordinaire 2017 afin de mener à bien les travaux de sécurisation nécessaires. Dans l'attente de ses travaux et comme l'indique la signalisation en place, la circulation sur ce terrain privé appartenant à l'IDEA y est interdite. Autre dossier pour la grille de l'ADEPS, cette situation devrait évoluer positivement dans le cadre du développement futur du site du Grand Large. En ce qui concerne, le passage de la cour Libert, il est fermé au public suite à 2 dossiers d'immeubles menaçant ruines concernant respectivement le bâtiment n° 2 et 4 de la

rue du Hautbois. En effet, une cheminée de l'immeuble n° 4 présente un risque de chute et donc, un dossier d'immeubles menaçant ruines a été établi afin que le propriétaire prenne les dispositions nécessaires. Il s'est avéré que le bien était en vente suite à une liquidation judiciaire. Le passage de l'acte authentique est prévu ce 17 novembre. Nous prendrons prochainement contact avec le nouveau propriétaire afin de dégager une solution rapidement. En ce qui concerne l'immeuble n°2, la procédure d'IMR se justifie aussi par un problème de cheminée qui a été solutionné depuis l'initiation de la procédure ainsi que la présence de fissure dans le pignon. Nous sommes en attente d'un rapport de stabilité pour ce bien afin de lever cet arrêté. Pour le dossier concernant le Parc Rachot, l'horaire d'ouverture de ce parc est du 1^{er} avril au 30 septembre, le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche de 10 à 18h. Il sera donc à nouveau accessible à partir du 1^{er} avril 2017. Pour le dernier dossier que vous évoquiez, pour le cheminement piéton aux abords du site de la station de pompage de l'IDEA, nous allons interroger l'intercommunale afin qu'elle examine la possibilité de maintenir un cheminement piéton à cet endroit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame l'Echevine. Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Concernant le dossier de la Trouille, cela n'a donc pas évolué depuis février dernier, on en est toujours avec un seul des trois tronçons qui est envisagé d'être réhabilité, qu'est-ce qu'il en est des deux autres tronçons, est-ce qu'on imagine qu'ils puissent être rouverts au public ou bien est-ce qu'ils seront ad vitam aeternam fermés au public, c'est quand même un cheminement intéressant notamment parce qu'il longe une rivière, ce qui est quand même assez rare dans notre ville et vous n'avez pas répondu à ma question concernant des sanctions éventuelles que pourraient avoir des Montois qui continuent à utiliser ce passage qu'ils trouvent eux, sécurisé, ils sont nombreux à continuer à promener leur chien ou à l'utiliser pour conduire leurs enfants à l'école, qu'est-ce qu'il en est au niveau des sanctions ? Au niveau du Grand-Large, il y aura quelque chose qui se débloquerait quand on serait dans le grand site, est-ce qu'on a une date un peu plus précise, enfin, je veux dire, est-ce que c'est dans 6 mois, est-ce que c'est dans un an, est-ce que c'est dans deux ans ou est-ce que c'est juste une discussion qui a eu lieu. Au niveau de la Cour Libert, j'entends qu'on est en négociation avec les deux propriétaires et que pour le deuxième, en tout cas, il faudrait attendre la fin de la semaine puisqu'il n'est pas encore désigné. Pour le Quartier Rachot, ce serait ouvert le 1^{er} avril, donc, est-ce qu'on peut me répondre sur les questions complémentaires par rapport à la Trouille en tout cas ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie Madame.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En ce qui concerne l'accès au chantier longeant la Trouille, comme vous le savez puisque cela a été longuement évoqué, ici, au sein de cette Assemblée, c'est une propriété IDEA, donc, à un moment donné, en termes de sanctions, nous ne pouvons intervenir, donc, voilà. Et en ce qui concerne les deux autres tronçons, il avait été aussi clairement dit qu'à ce stade, rien n'était envisagé, en tout cas, pour une réouverture, je pense que nous avons été clair sur le dossier à l'époque.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Depuis, 9 mois se sont écoulés, donc, on peut aussi avancer dans les choses. Je veux dire, ce n'est pas comme si c'était ad vitam aeternam et alors, pour la réouverture autour du Grand-Large parce que vous disiez que ce serait dans le cadre du projet général du Grand-Large, est-ce qu'on peut avoir un peu plus de précisions quant à une date de réouverture ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui. Il y a effectivement un projet qui est en cours pour les accès longeant le Grand-Large et tout cet axe-là et normalement, je pense que cela pourrait sortir dans le courant de l'année 2017.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Juste une dernière demande, est-ce qu'on peut être mis en copie ou recevoir du courrier qui sera envoyé à l'IDEA concernant la fermeture au niveau de la station de pompage à Nimy ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca ne pose pas de problème.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Puisque Madame l'Echevine dit qu'il y aura des concertations, qu'on soit tenu au courant fréquemment, qu'on n'ait pas à devoir poser des questions écrites parce que fréquemment, on nous dit « oui, oui, vous serez tenus au courant » et finalement, on apprend dans la presse et on doit quand même poser des questions écrites pour être tenu au courant donc, si on pouvait l'être pro-activement, ce serait intéressant. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Parfait. Merci. L'incident est clos. On en arrive à la procédure de contrôle au service des Etrangers, interpellation de M. le Conseiller Georges-Louis BOUCHEZ. Permettez-moi juste de vous indiquer que vous avez déjà utilisé 7 minutes 30 de votre temps, donc, je ne doute pas qu'avec votre esprit de concision, vous irez droit au but, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Sauf que le règlement, il dit quand on interpelle M. le Bourgmestre, on ne parle pas des interpellations conjointes. Donc, à partir de là, je pars à zéro.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comment ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Le règlement parle d'interpeller mais on ne parle pas de se joindre à une interpellation. Donc, quand il n'y a pas de règle, tout est autorisé. Donc, je pars à zéro.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne comprends rien à ce que vous dites.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : C'est malheureux, mais donc, si vous ne comprenez rien, faites-moi confiance, je pars à zéro, je vous assure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, vous avez déjà

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais non, je n'ai pas interpellé, ce que je suis en train de vous dire, c'est que se joindre à une interpellation n'est pas prévu, c'est un cas de figure qui n'est pas prévu dans le règlement. Et on avait posé la question à l'époque et on n'avait pas eu de réponse, donc, voilà. J'attire juste votre attention, ne vous inquiétez pas, je vais faire ça tranquillement et calmement. Donc, Monsieur l'Echevin, en ce qui concerne – on est bien sur l'Etat Civil – sur les procédures puisque la fois passée, nous avons déposé une motion qui visait à instaurer un système de contrôle au sein du Service Etat Civil/Population. La motion a été tellement amendée que, finalement, on n'a jamais élaboré la question de fond, mais donc, la question est très simple. Monsieur l'Echevin, existe-t-il des procédures de contrôle et de vérification au sein du Service pour vérifier le bon travail des agents ? Pour le dire autrement, dans le dossier qui nous concerne et qui a attiré l'attention sur des difficultés, on se retrouvait avec un agent qui traitait l'ensemble du dossier et après, donnait sa signature sur le dossier. Et la question est de se dire que pour des dossiers aussi sensibles que, par exemple, le Service des Etrangers, il serait quand même pas anormal qu'il y ait un fonctionnaire qui monte tout le dossier et qu'il y ait une vérification à un étage supérieur. Donc, pouvez-vous nous expliquer les différentes procédures mises en place pour vérifier justement qu'il n'y ait pas de telles dérives déjà dans le passé et si, éventuellement il n'y en avait pas dans le passé, qu'en est-il du futur ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Avec l'autorisation de Monsieur l'Echevin, je vais me permettre de vous répondre. Donc, vous connaissez bien sûr, la question du contrôle lors de la survenance des faits. L'équipe était constituée de 4 personnes et d'un agent coordinateur et la supervision du Service était d'ailleurs réalisée par l'agent coordinateur qui avait plus de 25 ans d'expériences. Alors, par ailleurs, un contrôle par la Chef de Division se faisait et se fait actuellement sur les dossiers problématiques qui lui sont soumis ou sur base d'un contrôle sporadique. Dans ce qui nous occupe, la question comme vous l'avez indiqué de l'intégrité de la personne qui effectue le contrôle ainsi qu'un des agents du Service est mis en doute par la

justice. Suite à ces événements, et comme cela a été indiquée lors de la séance du 11 octobre, le Collège a néanmoins pris une série de dispositions afin de revoir l'organisation interne du Service, ces décisions prévoient notamment comme vous le suggérez que chaque dossier devra connaître au minimum 2 agents au cours de son instruction et charge d'ailleurs le Chef de Division de mettre en place une procédure formelle, par sondage, avec une attention particulière quant aux aspects critiques identifiés. Et ce que je peux aussi vous indiquer qui va nous permettre d'évoluer dans le dossier, tous les constats faits jusqu'à présent, sont automatiquement portés à la connaissance de Monsieur le Procureur du Roi, le Collège a demandé à Monsieur le Procureur du Roi s'il pouvait l'éclairer davantage et Monsieur le Procureur du Roi a transmis notre courrier à Madame le Juge ou Monsieur le Juge, je ne sais pas lequel des deux, au Juge d'Instruction. Voilà un peu où nous en sommes dans l'état actuel de la situation.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, mais désolé sur la base de votre réponse, manifestement, il n'y avait pas de contrôle qui était opéré de l'agent en question et ma question demeure par rapport au Supérieur Hiérarchique. On a parlé d'un coordinateur, ce qui est d'ailleurs particulier comme nom mais donc, on a un coordinateur qui à 4 à 6 personnes en-dessous de sa responsabilité et ce n'est pas ce coordinateur qui signe, donc, vous n'avez pas une procédure de contrôle, vous avez donc, autorisé et en cela, excusez-moi mais il y a une responsabilité politique, vous avez donc autorisé qu'un agent traite tout le dossier, n'ait besoin d'aucun supérieur pour avoir le visa et faire en sorte dès que le dossier est terminé, le même agent le signe et donc, octroie les papiers, je suis désolé, indépendamment de l'honnêteté des uns et des autres, c'est quelque chose qu'on ne retrouve dans aucune autre grande ville, vous vous rendez compte que c'est quand même une gestion qui paraîtrait légère de donner une telle responsabilité à un agent d'un tel niveau qui n'a pas une fonction de responsabilité, je ne sais, vous me regardez comme si vous étiez étonné.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous regarde simplement, si je puis me permettre, vous êtes toujours sur votre tendance à vouloir dramatiser et ce qui est excessif est insignifiant. Vous étiez au Collège quand on accordé toutes les délégations de signature, on s'est longuement expliqué. Les faits sont survenus, la Justice s'en est mêlée, le Collège a pris un premier train de mesures, nous sommes en train de continuer à examiner la situation et on prendra toutes les mesures qui s'indiquent bien entendu à la lumière de ce qui s'est produit et vous pouvez parler quelques secondes parce que vous avez déjà atteint les 10 minutes, vous pouvez insister sur les faits du passé, les faits du passé résultent simplement de la délégation des signatures que nous avons accordé ensemble au Collège.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, justement, vous rappelez mon passage au Collège, aux Finances, il n'y a aucun document qui peut sortir sans au moins une double signature si pas une triple. Il faut arrêter avec cette histoire, vous savez très bien comment se passent les délégations, ce sont des suggestions qui sont faites par les Echevins et chacun dans son département est responsable. Pour le reste, moi, je ne vous parle même pas de la délégation de signatures, je suis en train de vous dire qu'il n'y avait aucun mécanisme de contrôle qui était mis sur pied, c'était peut-être de ma faute, ça aussi, c'est peut-être moi qui aurait dû penser à regarder dans les services des autres s'il y avait des procédures de contrôle, il ne faut pas rigoler, faut pas nier sa responsabilité, il y a une responsabilité, un défaut de gestion de ne pas avoir prévu un système de contrôle sur une matière aussi sensible mais ça, je sais que c'est très difficile de reconnaître ses responsabilités.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. L'incident est clos. Vous êtes, là, dans une difficulté mais je vais quand même vous céder la parole, une information judiciaire visant Mons Expo, interpellation des Conseillers M. BOUCHEZ et M. TONDREAU, tous les deux ont atteints largement les 10 minutes, si vous pouvez être très concis, je n'ai pas difficulté à vous donner la parole.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement pour ne pas abuser du temps, je propose que M. LECOCQ se joigne à mon interpellation, ce qui lui permettra de la développer puisqu'il est à zéro minute.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce n'est pas prévu. Ecoutez, vous n'allez pas faire les règlements comme vous le l'entendez. Avec le règlement d'ordre intérieur, vous avez à nouveau fait toute une histoire, vous avez déposé une plainte à la Région, la Région a accueilli votre plainte, d'ailleurs, je ne sais pas si cela a été rendu public ou pas public, en tout cas, obtenu comme Bourgmestre une copie de cela, si vous trouvez que cela ne va pas, vous retournez à la Région Wallonne, vous posez les questions mais actuellement les interpellations, elles sont signées par M. BOUCHEZ et par M. TONDREAU et je vous donne la parole à l'un ou l'autre sachant que vous avez déjà tous les deux utilisés les 10 minutes et par élégance, je vous en prie mais soyez le plus concis possible.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement sur le dossier Mons Expo, on a pu apprendre qu'une information judiciaire avait été ouverte et donc, l'interpellation est très simple, c'est de savoir est-ce que la Ville de Mons en sait plus, est-ce qu'elle a été contactée dans le cadre de cette information et si « oui », est-ce qu'elle pourrait nous faire part du périmètre de cette information judiciaire et des éléments qui y sont demandés. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. le Conseiller. J'ai également appris via la presse qu'une information judiciaire été ouverte quant à Mons Expo, je ne peux ici, que citer ce qu'a dit M. le Procureur du Roi dans l'article de presse à savoir « cela ne signifie pas qu'il y a forcément eu infraction ». Nous lisons la presse et le parquet tient aujourd'hui à savoir si des infractions ont été commises et pour cela, il faut se renseigner en ouvrant une information. Je ne peux donc, que vous inviter à vous adresser au Conseil d'Administration de la SA Mons Expo dans lequel le MR dispose de deux représentants et surtout, laisser l'instance de justice faire son travail.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, il y a toujours un droit de réplique à une interpellation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais vous avez utilisé largement votre temps, si vous le faites en une minute d'accord.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement, ma question était simple, c'était de savoir dans quelle mesure la Ville avait été informée, était concernée et aussi de savoir si la Ville ne se renseignerait pas un tout petit peu parce que l'histoire des Administrateurs, je me suis déjà expliqué, donc, je ne vais pas être plus long mais je sais que c'est une ritournelle habituelle, en tout cas, le point est qu'on a encore remis 400.000 euros au niveau de Mons Expo, ce serait quand même intéressant de savoir s'il n'y a aucune difficulté en la matière, pour ce faire, la Ville pourrait désigner un avocat qui se renseigne sur l'état d'avancement et la situation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. L'incident est clos. Je voudrais remercier le public, les représentants des médias, de la presse, merci infiniment d'avoir participé à nos travaux et nous allons passer au huis clos et je demande aussi aux techniciens de nous laisser en huis clos.

La séance à huis clos s'ouvre avec 37 présents.

Sont Absents : MM. DEPLUS, MILLER, ROSSI, DEL BORRELLO, MELIS, Mme JUDE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

42^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un employé d'administration. GRH/SH/17447

ADOPTÉ – 51^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à une employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTÉ – 52^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/4828

ADOPTÉ – 53^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/12251

ADOPTÉ – 54^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Démission honorable d'une employée d'administration. GRH/HH

ADOPTÉ – 55^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Constitution d'une réserve de recrutement au grade de Directeur financier. GRH/HH/Recrut/DF

ADOPTÉ – 56^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

43^e Objet : SERVICES TECHNIQUES. Démission honorable d'un agent technique en chef. GRH/SH/Q4617

ADOPTÉ – 57^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

44^e Objet : PERSONNEL OUVRIER. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié (jardinier-élagueur). GRH/SH/12462

ADOPTÉ – 58^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

45^e Objet : Mise à disposition de deux employés d'administration au sein du CPAS. GRH/HH/Màd CPAS

REMIS

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
46^e Objet : PREVENTION. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/15^e temps à une Attachée spécifique (criminologue) – Autorisation. GRH/AJ/PREV/PS

ADOPTE – 59^e annexe

47^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps à un chef de bureau administratif – Autorisation. GRH/SH/12407

ADOPTE – 60^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5^e temps à un employé (gardien de musée). GRH/GG/APE

ADOPTE – 61^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/15^e temps à un employé (gardien de musée). GRH/GG/APE

ADOPTE – 62^e annexe

48^e Objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs(trices) primaires. Education

3994/3817/3944/3877/3922/3946/3964/4047/3992/4053/3942/4119/4040/3786

ADOPTE – De la 63^e à la 76^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Reconduction de la réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un instituteur primaire. Education 3837

ADOPTE – 77^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires. Education

4095/4062/4139/4173/4153

ADOPTÉ – De la 78^e à la 82^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Désignations d'institutrices primaires en immersion linguistique à titre temporaire dans des emplois non vacants. Education 3435/4032

ADOPTÉ – 83^e et 84^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire en immersion linguistique. Education 4032

ADOPTÉ – 85^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'une Directrice d'école. Education 3278

ADOPTÉ – 86^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

g) Désignations à titre intérimaire d'instituteur/trices maternel/nelles. Education

3519/3567(2)/3630/3650/3698/3737/3741/3772(2)/3798/3842/3879/3882(2)

ADOPTÉ – De la 87^e à la 101^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

h) Désignations d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. Education 3519/3650/3698

ADOPTÉ – De la 102 à la 104^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

i) Octroi d'une interruption partielle de carrière à mi-temps, dans le cadre du congé parental, d'une institutrice maternelle définitive. Education 3316

ADOPTÉ – 105^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

j) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive. Education 8043

ADOPTÉ – 106^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

k) Démission honorable d'une puéricultrice définitive, en vue de la mise à la retraite. Education 3780

ADOPTÉ – 107^e annexe

49^e Objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Désignations de professeurs de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7621/7638

ADOPTE – 108^e et 109^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7637

ADOPTE – 110^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Désignations de professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7635/7623/7636

ADOPTE – De la 111^e à la 113^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Octroi d'un détachement pédagogique pour exercer dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire à un professeur de clarinette et saxophone. Education 7510

ADOPTE – 114^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Désignation d'un professeur de clarinette et saxophone à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7639

ADOPTE – 115^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2016.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO

=====